



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 21 AVRIL 1877.

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **A**TTENDU que par un certain
Proc. Génl. } Acte de la Législature de
Notre Province de Québec, passé dans la trente-huitième année de Notre Règne, intitulé : "Acte pour amender et étendre l'article 2175 du Code Civil, concernant le Cadastre," il est entre autres choses statué que "dans le cas où un terrain, avant la passation du dit acte, a été subdivisé et vendu par lots, sans que au préalable un plan et un livre de renvoi ait été préparés conformément à l'article 2175 du Code Civil, le Commissaire des Terres de la Couronne pourra sur une requête, à lui adressée par la majorité des parties intéressées, permettre qu'un plan et un livre de renvoi de la subdivision de ce terrain soient faits, pourvu que les formalités suivantes soient observées :

"1. Un plan sera fait portant des numéros comme les subdivisions ordinaires, ainsi qu'un livre de renvoi y correspondant, lesquels seront signés et certifiés corrects par les parties intéressées et adressés, avec une copie des dits plan et livre de renvoi au Commissaire des Terres de la Couronne qui gardera l'original et expédiera cette

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 21st APRIL, 1877.

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **W**HEREAS, by a certain Act
Atty. Genl. } of the Legislature of Our
Province of Quebec, passed in the thirty eighth year of Our Reign, intitled : "An act to amend and extend article 2175 of the Civil Code, respecting the Cadastre," it is, amongst other things, enacted, that, in the case where a property before the passing of this act, has been subdivided and sold by lots, without there previously having been a plan and book of reference prepared according to article 2175 of the Civil Code, the Commissioner of Crown Lands may, on requisition addressed to him by a majority of the persons interested, permit that a plan and book of reference of the subdivision of such property be made, provided that the following formalities be observed :

"1. A plan shall be made bearing numbers as ordinary subdivisions, also a book of reference corresponding therewith, which shall be signed and certified as correct by the parties interested and addressed, with a copy of such plan and book of reference to the Commissioner of Crown Lands who shall keep the original, and remit such copy

copie certifiée par lui au registrateur de la circonscription :

" 2. Le registrateur préparera alors son index aux immeubles pour tel terrain ainsi cadastré, dans son livre d'index pour les subdivisions ;

" 3. Sur certificat du registrateur du dépôt du plan et du livre de renvoi de telle subdivision ainsi préparée, le lieutenant-gouverneur en conseil lancera une proclamation par laquelle il ordonnera que toutes les hypothèques affectant particulièrement aucun des lots mentionnés aux dits plan et livre de renvoi et non compris les hypothèques affectant tout le terrain ainsi subdivisé, soient renouvelées dans un délai de six mois, à compter du jour fixé dans telle proclamation, et à défaut de faire tel renouvellement, toute personne qui ne se sera pas conformée aux dispositions de cette section perdra son rang ou priorité d'hypothèque."

ET ATTENDU que les lots numéros 17, 107 et 111, du plan et du livre de renvoi du village du canton de Chambly, dans la circonscription d'enregistrement du comté de Chambly, ont été, avant la passation de l'acte ci-dessus cité, subdivisés en lots de ville, sans qu'au préalable des plans et livres de renvoi aient été préparés conformément à l'article 2175 du Code civil, et que des plans des dites subdivisions portant respectivement les numéros 17-1, 17-2, 17-3, 17-4, 17-5, 17-6, 17-7, 17-8, 17-9, 17-10, 17-11, et 17-12, les numéros 107-1, 107-2, 107-3, 107-4, 107-5, 107-6, 107-7, 107-8, 107-9, 107-10, 107-11, 107-12, 107-13, 107-14, 107-15, 107-16, 107-17, 107-18 et 107-19, et les numéros 111-1, 111-2, 111-3, 111-4, 111-5, 111-6, 111-7, 111-8, 111-9 et 111-10, ont été faits, ainsi que des livres de renvoi y correspondant :

ET ATTENDU que les dits plans et livres de renvoi ont été adressés aux commissaires des terres de la couronne, pour notre province de Québec, avec copies des dits plans et livres de renvoi :

ET ATTENDU que les dites copies des plans et livres de renvoi des susdites subdivisions, ont été déposées au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, ainsi qu'il appert au certificat du registrateur du dit comté :

A CES CAUSES, sous l'autorité de l'acte ci-dessus en partie cité, Nous avons ordonné, et par les présentes ordonnons, que toutes les hypothèques affectant particulièrement aucun des dits lots numéros 17-1, 17-2, 17-3, 17-4, 17-5, 17-6, 17-7, 17-8, 17-9, 17-10, 17-11 et 17-12, les numéros 107-1, 107-2, 107-3, 107-4, 107-5, 107-6, 107-7, 107-8, 107-9, 107-10, 107-11, 107-12, 107-13, 107-14, 107-15, 107-16, 107-17, 107-18 et 107-19, et les numéros 111-1, 111-2, 111-3, 111-4, 111-5, 111-6, 111-7, 111-8, 111-9 et 111-10, mentionnés aux dits plans et livres de renvoi respectivement, et non compris les hypothèques affectant les dits lots numéros 17, 107 et 111, du plan et du livre de renvoi du village du canton de Chambly, dans la circonscription d'enregistrement du comté de Chambly, subdivisés comme susdit, soient renouvelées dans un délai de six mois, à compter du TROISIEME jour du mois d'AVRIL prochain, et qu'à défaut de faire tel renouvellement, toute personne qui ne se sera pas conformée à ces dispositions, perdra son rang ou priorité d'hypothèque.

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A No re Hôtel du Gouvernement, en No re Cité de Québec, dans Notre dite

certified by him, to the registrar of the registration division ;

" 2. The registrar shall then prepare his index to immovables for such property thus cadastrated, in his index book for the subdivisions ;

" 3. On certificate of the registrar of the deposit of the plan and book of reference of such division thus made, the lieutenant governor in council shall issue a proclamation by which he shall order that all the hypothecs particularly affecting any of the lots mentioned in the said plan and book of reference, and not including the hypothecs affecting the whole property thus divided, be renewed within a delay of six months, to be computed from the day fixed in such proclamation, and in default of such renewal being made, any person who has not conformed to the provisions of this section shall lose his rank or priority of hypothec ;"

AND WHEREAS lots numbers, 17, 107 and 111, on the plan and in the book of reference for the village of the township of Chambly, in the registration division of the county of Chambly, have been previously to the passing of the act hereinabove cited, subdivided into town lots, without plans and books of reference having been prepared under article 2175 of the Civil Code, and plans of the said subdivisions, numbered respectively 17-1, 17-2, 17-3, 17-4, 17-5, 17-6, 17-7, 17-8, 17-9, 17-10, 17-11 and 17-12, numbers 107-1, 107-2, 107-3, 107-4, 107-5, 107-6, 107-7, 107-8, 107-9, 107-10, 107-11, 107-12, 107-13, 107-14, 107-15, 107-16, 107-17, 107-18 and 107-19, and numbers 111-1, 111-2, 111-3, 111-4, 111-5, 111-6, 111-7, 111-8, 111-9 and 111-10, have been made, as also books of reference corresponding thereto ;

AND WHEREAS the said plans and books of reference have been transmitted to the commissioner of crown lands, for our province of Quebec, with copies of the said plans and books of reference ;

AND WHEREAS the said copies of the said plans and books of reference for the said subdivisions have been deposited in the registry office for the county of Chambly, as appears by the registration certificate of the said county ;

NOW KNOW YE, that under the authority of the act partly hereinabove cited, we have ordered, and do hereby order that all the hypothecs specially affecting any of the said lots numbers 17-1, 17-2, 17-3, 17-4, 17-5, 17-6, 17-7, 17-8, 17-9, 17-10, 17-11 and 17-12, numbers 107-1, 107-2, 107-3, 107-4, 107-5, 107-6, 107-7, 107-8, 107-9, 107-10, 107-11, 107-12, 107-13, 107-14, 107-15, 107-16, 107-17, 107-18 and 107-19, and numbers 111-1, 111-2, 111-3, 111-4, 111-5, 111-6, 111-7, 111-8, 111-9 and 111-10, mentioned on the said plans and books of reference respectively, and not including the said lots numbers 17, 107 and 111, of the plan and book of official reference for the village of the township of Chambly, in the registration division of the county of Chambly, subdivided as aforesaid, shall be renewed within a delay of six months, from the THIRD day of APRIL next, and that in default of such renewal, any person who shall not have complied with these provisions shall lose his rank or priority of hypothec.

Of all which our loving subjects, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of

Province de Québec, ce VINGT-TROISIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire.

2973 2

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le vingt-septième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÊMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

1035 12

Avis du Gouvernement.

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Quebec, this TWENTY THIRD day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary.

2974

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the twenty seventh day of the month of March, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the FIFTEENTH day of the month of MAY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this SIXTEENTH day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.

1036

Government Notices.

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers, Bristol, England.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circumpolaire du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute-marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *viva voce* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory) ; trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel ; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines ; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

27 15 Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency granted, after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azimuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by meridian altitude of the moon, of circumpolar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods) ; to find the longitude by double altitudes, by lunar observations ; to rate a chronometer by equal altitudes ; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulae used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters ; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies at this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Québec.

By order,

J. A. CHAPLEAU,

28 Secretary of the Province of Québec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Québec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting

LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877. 803 13

Avis Divers.

Etat des dépenses légales faites par Ménalque Tremblay, écuyer, à la dernière élection d'un membre pour représenter le comté de Bonaventure, à l'Assemblée Législative de Québec, et payées par moi comme son agent, en vertu de la section 284, de l'Acte Electoral de Québec.

1877.

Février 16.—Payé à James MacDonald pour usage et rente de maison pour tenir des assemblées publiques à Maria..... \$2 00

PETER C. CAMPBELL

Maria, 10 avril 1877. 3079

Province de Québec,
Comté et district
d'Ottawa.

Avis public est par le présent donné que la société formée et existant à Fraserville (Thurso), township de Lochaber, et au village de Buckingham, dans les comté et district d'Ottawa, province de Québec, pour le commerce de marchandises, entre William Thomson et John Dempsey Thomson, sous la raison sociale de W. & J. D. Thomson, a été dissoute de consentement mutuel, le quinze mars dernier.

Les dettes dues à la ci-devant société seront collectées par William Thomson seul, qui continue les affaires aux mêmes lieux en son nom seul, et qui seul sera chargé de payer les dettes dues par la ci-devant société.

Papineauville, Québec, ce onzième jour d'avril mil huit cent soixante-dix-sept.

WILLIAM THOMSON,
J. D. THOMSON.

Signé en présence de }
F. SAMUEL MacKAY, N. P. } Témoin. 3139

exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877. 804

Miscellaneous Notices.

STATEMENT of account for legal expenses incurred by Menalque Tremblay, esquire, at the last election of a member to represent the county of Bonaventure, in the Legislative Assembly of Quebec, and paid by me, as his agent, under section 284, of the Quebec Election Act.

1877.

February, 16.—To paid James McDonald for use and rent of house to hold public meetings in Maria..... \$2 00

PETER C. CAMPBELL,

Maria, 10th April, 1877. 3080

Province of Quebec,
County and district of
Ottawa.

Public notice is hereby given that the co-partnership heretofore existing between William Thomson and John Dempsey Thomson, merchants, at Fraserville (Thurso), township of Lochaber, and at the village of Buckingham, in the county and district of Ottawa, province of Quebec, under the name and firm of W. & J. D. Thomson, has been dissolved by mutual consent, on the fifteenth day of March last past.

All outstanding debts due to the firm will be collected by William Thomson alone, who continues the business at the same places in his own name, and who alone is authorized to pay debts due by the said firm.

Papineauville, Quebec, this eleventh day of April, one thousand eight hundred and seventy seven.

WILLIAM THOMSON,
J. D. THOMSON,

Signed in the presence of }
F. SAMUEL MacKAY, N. P. } Witness. 3140

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1453.
Dame Philomène Demers, de la cité de Montréal,
district de Montréal, épouse d'Antoine Sicotte,
du même lieu, commerçant et ferblantier, judi-
ciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Antoine Sicotte, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 27 mars 1877. 2531 4

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir des Lettres Patentes d'Incorporation pour la formation d'une compagnie à fonds social, pour transiger les affaires d'impressions et de publications.

1. Le nom collectif de la compagnie proposée sera "The National Printing and Publishing Company."

2. L'objet de la compagnie pour laquelle une incorporation est demandée, est de publier un papier nouvelle français quotidien, et de transiger toutes affaires d'impressions et de publications.

3. Le lieu dans cette province où les dites opérations seront poursuivies sera la cité de Montréal, qui sera aussi le chef-lieu d'affaires de la dite compagnie proposée.

4. Le montant du fonds social sera de trente mille piastres.

5. Le fonds social sera divisé en trois cents actions de cent piastres chacune.

6. Les noms, prénoms et résidences des requérants sont comme suit:

Hon. Rodolphe Laflamme, C. R.; Hon. Lucius Seth Huntington, C. R.; Thomas Tiffin, marchand; Henry J. Tiffin, marchand; Wm. Angus, manufacturier de papier; Wilfred Prévost, avocat; Macpherson LeMoyné, marchand de bois; James Benning, encanteur; Jonathan Hodgson, marchand; Alexander Cross, C. R.; Jonathan Wurtele, M. P.; Augustin Cantin, constructeur de navires; Robert Kane, courtier; Casimir F. Papineau, notaire; Charles Ovide Perrault, agent d'assurance; William W. Robertson, avocat; Cléophas Beausoleil, syndic officiel; Christophe Alphonse Geoffrion, avocat; Jean-Baptiste Galipeau, contracteur; Godfroi Chapleau, manufacturier de coffre de sûreté; Louis E. Morin, inspecteur de poisson; Adolphe Roy, marchand; John L. Cassidy, marchand; Michael C. Mullarky, fabricant de chaussures; C. Aimé Dugas, avocat; Philippe H. Roy, avocat; Raymond Préfontaine, avocat; Edward Holton, avocat; M. H. & H. Merrill, marchands; Louis Jos. Lajoie, syndic officiel; et H. A. Lemieux, officier de Douane, tous de la cité de Montréal, et l'Honorable Hector Fabre, Sénateur, de la cité de Québec.

7. Les premiers directeurs de la compagnie seront MM. Wilfred Prévost, Jonathan Wurtele et Louis E. Morin, tous résidents en Canada, et sujets de Sa Majesté de naissance.

Montréal, 17 mars 1877. 2379 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1681.
Dame Mary McDermott, de la cité et du district de Montréal, épouse de Patrick Murphy, hôtelier et commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en jugement, Demanderesse;

vs.

Patrick Murphy, hôtelier et commerçant, du même lieu. Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 22 mars 1877. 2469 5

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1453.
Dame Philomène Demers, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Antoine Sicotte, of the same place, trader and tinsmith, judicially authorized to ester en justice. Plaintiff;

vs.

The said Antoine Sicotte, Defendant.
An action of separation of property has been instituted.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.
Montreal, 27th March, 1877. 2532

Public notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor in Council for Letters Patent of Incorporation for the formation of a joint stock company, to carry on a printing and publishing business.

1. The corporate name of the proposed company will be "The National Printing and Publishing Company."

2. The object of the company for which incorporation is sought is the publishing of a french daily newspaper, and carrying on a general job printing and publishing business.

3. The place within this province where the said operations will be carried on, will be the city of Montreal, where also the chief place of business of the said proposed company will be.

4. The amount of capital stock will be thirty thousand dollars.

5. The capital stock will be divided into three hundred shares of one hundred dollars each.

6. The names, calling and address of the applicants are as follows.

Hon. Rodolphe Laflamme, Q. C.; Hon. Lucius Seth Huntington, Q. C.; Thomas Tiffin, merchant; Henry J. Tiffin, merchant; Wm. Angus, paper manufacturer; Wilfred Prévost, advocate; Macpherson LeMoyné, lumber merchant; James Benning, auctioneer; Jonathan Hodgson, merchants; Alexander Cross, Q. C.; Jonathan Wurtele, M. P.; Augustin Cantin, ship builder; Robert Kane, broker; Casimir F. Papineau, notary; Charles Ovide Perrault, insurance agent; William W. Robertson, advocate; Cléophas Beausoleil, official assignee; Christophe Alphonse Geoffrion, advocate; Jean Baptiste Galipeau, contractor; Godfroi Chapleau, safe manufacturer; Louis E. Morin, fish inspector; Adolphe Roy, merchant; John L. Cassidy, merchant; Michael C. Mullarky, boot and shoe manufacturer; C. Aimé Dugas, advocate; Philippe H. Roy, advocate; Raymond Préfontaine, advocate; Edward Holton, advocate; Messrs. H. & H. Merrill, merchants; Louis Jos. Lajoie, official assignee; and H. A. Lemieux, Custom House officer; all of the city of Montreal, and Honorable Hector Fabre, Senator, of the city of Quebec.

7. The first directors of the company will be Messrs. Wilfred Prévost, Jonathan Wurtele and Louis E. Morin, who are all residing in Canada, and subjects of Her Majesty by birth.

Montreal, 17th March, 1877. 2380

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1681.
Dame Mary McDermott, of the city and district of Montreal, wife of Patrick Murphy, of the same place, hotel keeper and trader, duly authorized to ester en jugement, Plaintiff;

vs.

Patrick Murphy, of the same place, hotel keeper and trader, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 22nd March, 1877. 2470

Une action en séparation de biens a été intentée par Dame Alphonsine Marcell, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal, contre A. Tremblay, son époux, sous le numéro 2129.

GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 13 avril 1877. 3051

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
Dame Zephyrine Lavigne, épouse de Joseph Durand, cultivateur, de la paroisse de Saint-Norbert, d'Arthabaska, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Joseph Durand, Défendeur.
Une action en séparation de biens rapportable le vingt-unième jour d'avril courant, a été instituée ce jour par la demanderesse contre le défendeur.

EUGENE CREPEAU,
Avocat de la demanderesse.
Daté ce 3 avril 1877. 2725 3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Margaret Ann Norval, de la cité et du district de Montréal, épouse de Byron Wellington Parker, courtier, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Byron Wellington Parker, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour instituée.

Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 31 mars 1877. 2653 3

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }
Dame Elodie Frenière, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Louis Boyer, boucher, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Louis Boyer, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le huitième jour de novembre dernier.

J. S. MESSIER,
Avocat de la Demanderesse.
Saint Jean, 26 mars 1877. 2509 4

Dame Elise Couture, épouse de François Lemaitre, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, commerçant, dûment autorisée à ester en justice, a institué une action en séparation de biens contre son dit mari, en la cour supérieure à Québec.

E. A. DERY,
Procureur de la Demanderesse.
Québec, 22 mars 1877. 2473 5

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Albion Gaudette, bijoutier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, de la ville d'Iberville, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. A. AUGER,
Syndic.
Iberville, 12 avril 1877. 3071

An action in separation as to property has been taken by Dame Alphonsine Marcell, of the parish of Saint Joseph de Chambly, district of Montreal, against A. Tremblay, her husband, under number 2129.

GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 13th April, 1877. 3052

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }
Dame Zephyrine Lavigne, wife of Joseph Durand, farmer, of the parish of Saint Norbert d'Arthabaska, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Joseph Durand, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause by plaintiff, against defendant, returnable the twenty first day of April instant.

EUGENE CREPEAU,
Attorney for plaintiff.
Dated this 3rd April, 1877. 2726

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Margaret Ann Norval, of the city and district of Montreal, wife of Byron Wellington Parker, of the same place, broker, and judicially authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Byron Wellington Parker, Defendant.
An action for separation as to property has been this day instituted.

By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 31st March, 1877. 2654

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. }
Dame Elodie Frenière, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, wife of Louis Boyer, butcher, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff.

vs.

The said Louis Boyer, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the eighth day of november last.

J. S. MESSIER,
Attorney for Plaintiff.
Saint John's, 26th March, 1877. 2510

Dame Elise Couture, wife of François Lemaitre, of the parish of Saint Roch de Québec, trader, duly authorized to appear in judicial proceedings, has sued her husband in the superior court at Québec, for a separation as to property.

E. A. DERY,
Attorney for Plaintiff.
Québec, 22nd March, 1877. 2474

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of Albion Gaudette, jeweller, of the town of Iberville, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, of the town of Iberville, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. A. AUGER,
Assignee.
Iberville, 12th April, 1877. 3072

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Godette, commerçant de bois et propriétaire de moulins, de la paroisse de Saint-Jacques, district de Joliette, failli.

Je, soussigné, Edouard Guilbault, de la ville de Joliette, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont notifiés de le faire sous un mois.

ED. GUILBAULT,

Syndic.
3057

Joliette, 11 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James W. Agret, commerçant, du Portage du Fort, dans le comté de Pontiac, dans le district d'Ottawa, province de Québec, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau de Garland Mutchmor & Cie., à leur magasin en gros, numéro 155, sur le côté nord de la rue Spark, dans la cité d'Ottawa, mardi, le premier jour de mai A. D. 1877, à deux heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge consenti et signé par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de toutes les réclamations de cent piastres et au-dessus qui ont été prouvées tel que requis par la loi. Les termes et conditions du dit acte sont comme suit : le dit failli paie quatre centins comptant dans la piastre, de toutes ses dettes en addition aux vingt-huit centins, et quarante-neuf parties d'un centin dans la piastre par lui déjà payés.

(Signé,) A. BOURGEOU,
Syndic.
3059

Ottawa, 12 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Telesphore Poitras, commerçant, de Sainte-Hélène, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quatorzième jour de mai prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.
3073

Saint-Hyacinthe, 16 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Valade et Antoine Valade, du village de Coaticook, et Jean Valade du canton de Barford, tous trois faisant affaires comme briquetiers, dans le village de Coaticook, sous les nom et raison de Valade & Cie., et individuellement, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trentième jour d'avril 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
3075

Coaticook, 9 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joshua Collins et Colin Campbell Denoon, des cité et district de Montréal, marchands et associés y faisant affaires en société sous les nom et raison de Collins et compagnie, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la cité de Montréal, lundi, le quatorzième jour de mai A. D. 1877, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

THOMAS DARLING,
Syndic officiel.

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 avril 1877.

3111

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Godette, lumber merchant and mill owner, of the parish of Saint Jacques, in the district of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Edouard Guilbault, of the town of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ED. GUILBAULT,

Assignee.
3058

Joliette, 11th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of James W. Agret, of Portage du Fort, in the county of Pontiac, in the district of Ottawa, province of Quebec, trader, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of Garland Mutchmor & Co., in their wholesale store, number 155, on the north side of Spark street, in the city of Ottawa, on Tuesday, the first day of May, A. D., 1877, at two o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, agreed to and signed by a majority in number of his creditors, who represent three fourths in value of all the claims of one hundred dollars and upwards which have been proved as required by law. The terms and conditions of the said deed are as follows : the said insolvent pays four cents cash on the dollar, of all his liabilities in addition to twenty eight and forty nine parts of a cent on the dollar by him already paid.

(Signed,) A. BOURGEOU,
Assignee.
3060

Ottawa, 12th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Telesphore Poitras, trader, of Sainte-Hélène, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the fourteenth day of May next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.
3074

Saint-Hyacinthe, 16th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Valade and Antoine Valade, of the village of Coaticook, and Jean Valade, of the township of Barford, all three carrying on business as brick-makers, at the said village of Coaticook, under the name, style and firm of Valade & Co., as well as individually, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the thirtieth day of April 1877, after which dividends will be paid.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
3076

Coaticook, 9th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joshua Collins and Colin Campbell Denoon, of the city and district of Montreal, merchants and co-partners there carrying on business in co-partnership under the name and firm of Collin and company, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Monday, the fourteenth day of May A. D. 1877, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

THOMAS DARLING,
Official assignee.

182, Saint James street.
Montreal, 14th April, 1877.

3112

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Carbray, de Québec, failli.

Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 18 avril 1877. 3097

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Dion, de Québec, failli.

Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 18 avril 1877. 3099

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Latour, de Hull, marchand de bois, failli.

Le failli a filé dans mon bureau, le 11 courant, un acte de composition et décharge signé par la majorité de ses créanciers, ayant prouvé des réclamations de cent piastres chacun et plus. Les conditions du dit acte étant une composition de dix centins dans la piastre sur toutes dettes non-garanties, payable en argent comptant aussitôt que le dit failli aura obtenu la confirmation de sa décharge par le juge. En conséquence, je convoque une assemblée des créanciers du dit failli pour avoir lieu mardi, le quinzième jour de mai prochain 1877, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre en considération la dite acte de composition et décharge.

D. C. CIMON,
Syndic.
Hull, 17 avril 1877. 3137

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Angus Miller, Charles Herbert Miller et James Mitchell, tous de la cité de Montréal, machinistes et commerçants, faisant affaires comme tels en société, dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Miller, Frères & Mitchell, et tant individuellement et comme associés susdits, faillis.

Avis est par le présent donné que, lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, à quatre (4) heures p. m., une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 18 avril 1877. 3133

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. J. A. Gareau, de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 18 avril 1877. 3131

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Carbray, of Québec, an Insolvent.

I, the undersigned, Odilon Roy, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town,
Union Bank Buildings.
Québec, 18th April, 1877. 3098

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Dion, of Québec, an Insolvent.

I, the undersigned, Odilon Roy, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town,
Union Bank Buildings.
Québec, 18th April, 1877. 3100

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Latour, of Hull, lumber merchant, an Insolvent.

The insolvent filed with me, on the 11th instant, a deed of composition and discharge, signed by a majority of his creditors, having proved claims of one hundred dollars each and upwards. The conditions of said deed being a composition of ten cents on the dollar on all unsecured liabilities, payable in cash as soon as said insolvent shall have obtained the confirmation of his discharge from the judge. In consequence, I hereby call a meeting of said insolvent's creditors to take place in my office, at the city of Hull, Tuesday, the fifteenth day of May next 1877, at the hour of three o'clock in the afternoon, in order to take said deed of composition and discharge into consideration.

D. C. CIMON,
Assignee.
Hull, 17th April, 1877. 3138

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Angus Miller, Charles Herbert Miller and James Mitchell, all of the city of Montreal, machinists and traders, carrying on business as such in co-partnership, at the said city of Montreal, under the name and firm of Miller, Brothers and Mitchell, and as well in dividually as said co-partners as aforesaid, Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the seventh day of May A. D. 1877, at four (4) o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvents will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 18th April, 1877. 3134

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. J. A. Gareau, of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the seventh day of May A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 18th April, 1877. 3132

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexandre Hudon, de Saint-Pacôme, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 17 avril 1877.

3129

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Mayer & Cohen, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le huitième jour de mai 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,

Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 18 avril 1877.

3107

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Octave Dutrisac, de la paroisse de Saint-Clet, comté de Soulanges, district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leur réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Montréal, 17 avril 1877.

3127

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Stewart, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, à Montréal, lundi, le quatorzième jour de mai A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 17 avril 1877.

3121

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William E. Martin, de Farnham Ouest, dans le district de Bedford, facteur d'orgues, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à Sweetsburg, dans le dit district de Bedford, jeudi, le quinzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,

Syndic officiel.

Bureau du Shérif, Palais de Justice,
Sweetsburg, 14 avril 1877.

3115

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Rough, des cité et district de Montréal, confiseur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bu-

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Hudon, of Saint-Pacôme, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the seventh day of May A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 17th April, 1877.

3130

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS. THERETO.

In the matter of Mayer & Cohen, Insolvents.

A first dividend has been prepared open to objection until Tuesday, the eighth day of May 1877, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,

Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 18th April, 1877.

3108

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Octave Dutrisac, of the parish of Saint Clet, county of Soulanges, district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the seventh day of May A. D. 1877, at three o'clock p.m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Montreal, 17th April, 1877.

3128

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Stewart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the fourteenth day of May A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 17th April, 1877.

3122

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William E. Martin, of West Farnham, in the district of Bedford, organ manufacturer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are hereby notified to meet at my office, at Sweetsburg, in said district of Bedford, on Thursday, the fifteenth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,

Official assignee.

Sheriff's Office, Court House,
Sweetsburg, 14th April, 1877.

3116

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Rough, of the city and district of Montreal, confectioner, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to

reau, Merchants Exchange Building, Montréal, lundi, le quatorzième jour de mai A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 17 avril 1877.

3109

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elmire Sauvé, marchande publique, commerçante, de la cité de Montréal, épouse d'Elmire Sauvé, séparée de biens d'Alexandre Paquette, commerçant, du même lieu, y faisant affaires sous les nom et raison de E. Paquette & A. Paquette & Cie., et le dit Alexandre Paquette, pour autoriser sa dite épouse, faillie.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit devant moi leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 17 avril 1877.

3125

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Quintin dit Dubois, du Côteau Saint-Louis, tant personnellement que comme ayant fait affaires en société avec Napoléon Lachance, sous les nom et raison de Lachance & Dubois, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations devant moi sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 18 avril 1877.

3123

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Cour Supérieure.—District
Province de Québec, } de Bedford.
District de Bedford, } No. 46.
La compagnie de chemin de fer de Brockville et
Ottawa, Demanderesse; vs. l'honorable Asa B.
Foster, Défendeur.
Un bref de saisie arrête a été émané en cette cause.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif, Palais de Justice.
Sweetsburg, 14 avril 1877.

3113

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de R. Brodeur, chimiste et droguiste, de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, samedi, le douzième jour de mai prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 18 avril 1877.

3105

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John O'Malley, failli.
Un bordereau de dividende final a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour d'avril courant, après lequel le dividende sera payé.

ODILON ROY,
Syndic.
2861 2

Québec, 9 avril 1877.

meet at my office, Merchant Exchange Building, Montreal, on Monday, the fourteenth day of May A. D. 1877, at three o'clock afternoon, to receive statement of affairs, and appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 17th April, 1877.

3110

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elmire Sauvé, *marchande publique* trader, of the city of Montreal, wife duly separated as to property of Alexandre Paquette, trader, of the same place, there doing business under the name or firm of E. Paquette & A. Paquette & Co., and the said Alexandre Paquette to authorize his said wife, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 17th April, 1877.

3126

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Quintin dit Dubois, of Côteau Saint Louis, as well personally, as having done business in co-partnership with Napoléon Lachance, under the name or firm of Lachance & Dubois, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 18th April, 1877.

3124

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } Superior Court—District of
Province of Quebec, } Bedford.
District of Bedford, } No. 46.
The Brockville and Ottawa railway company,
Plaintiff; vs. the honorable Asa B. Foster,
Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office, Court House.
Sweetsburg, 14th April, 1877.

3114

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of R. Brodeur, chemist and druggist, of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, on Saturday, the twelfth day of May next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 17th April, 1877.

3106

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John O'Malley, an Insolvent.
A final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty seventh day of April instant, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,
Assignee.
2862

Quebec, 9th April, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de John B. McLean, de Fredonia, dans l'Etat de l'Iowa, un des Etats-Unis, de l'Amérique, et John D. Sutherland, du canton de Durham, dans le district d'Arthabaska, tous deux contracteurs, commerçants associés, faisant affaires ensemble, comme tels contracteurs, commerçant associés, dans le village de Richmond, dans le comté de Richmond, dans le district de Saint-François, sous les nom et raison de J. B. McLean et compagnie, individuellement et comme membres de la dite société, faillis.
Lundi, le quatorzième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN D. SUTHERLAND,
Par IVES & BROWN,

Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 6 avril 1877. 2859 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Zéphirin *alias* Trefflé Malhiot, commerçant, de la paroisse de Bécancour, failli.
Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le premier jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. B. O. DUMONT,

Syndic.
Trois-Rivières, 11 avril 1877. 2911 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Joseph Beaudreau, failli.
Le premier jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAUDREAU,
Par MATHIEU & GAGNON,
Ses avocats et procureurs *ad litem*.

Sorel, 4 avril 1877. 2863 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Etienne Lapiere, Insolvable.
Un bordereau de dividende final a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour d'avril prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ODILON ROY,

Syndic.
Québec, 12 avril 1877. 2969 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Honoré Larosée, failli.
Le failli a déposé entre mes mains un consentement par écrit à sa décharge, gratuitement signé par tous ses créanciers qui ont respectivement prouvé leurs créances de cent piastres et plus. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Saint-François du Lac, le premier jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération ce consentement à décharge, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

V. GLADU,

Syndic.
Saint-François du Lac, 7 avril 1877. 2951 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Shackell, des cité et district de Montréal, agent manufacturier, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.
Montréal, 9 avril 1877. 2925 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of John B. McLean, of Fredonia, in the State of Iowa, one of the United States of America, and John D. Sutherland, of the township of Durham, in the district of Arthabaska, both contractors, traders co-partners, carrying on business together as such contractors, traders and co-partners, at the village of Richmond, in the county of Richmond, in the district of Saint Francis, under the name and firm of J. B. McLean and company, individually as well as members of said firm, Insolvents.

On Monday, the fourteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN D. SUTHERLAND,
Per IVES & BROWN,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 6th April, 1877. 2860

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Zephirin *alias* Trefflé Malhiot, trader, of the parish of Bécancour, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the first day of May next, after which day dividend will be paid.

J. B. O. DUMONT,

Assignee.
Three Rivers, 11th April, 1877. 2912

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Joseph Beaudreau, an Insolvent.

The first day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BEAUDREAU,
By MATHIEU & GAGNON,
His attorneys *ad litem*.

Sorel, 4th April, 1877. 2864

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Etienne Lapiere, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of April next, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,

Assignee.
Quebec, 12th April, 1877. 2970

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Honoré Larosée, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a consent in writing to his discharge, gratuitously signed by all his creditors who have respectively proved claims of one hundred dollars and upwards. The creditors are notified to meet at my office, at Saint François du Lac, on the first day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration the said consent to a discharge, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

V. GLADU,

Assignee.
Saint François du Lac, 7th April, 1877. 2952

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Shackell, of the city and district of Montreal, manufacturer's agent, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 9th April, 1877. 2926

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Leclerc et Delegrave, faillis.

Un bordereau de dividende final a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour d'avril courant, après lequel le dividende sera payé.

ODILON ROY,

Syndic.
2865 2

Québec, 11 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. E. Poulin et Cie., commerçants, du village Richelieu, faillis.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparé et restera ouverte aux oppositions jusqu'au premier jour de mai prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

M. E. BERNIER,

Syndic.
2887 2

Saint-Hyacinthe, 10 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Michael J. O'Brien, de la cité de Montréal, tailleur de marbre et commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le septième jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COGILAN,

Syndic.
2919 2

Montréal, 11 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Maxime Auzé dit Laferrière, de la ville de Berthier, district de Richelieu, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, mardi, le premier jour de mai A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli sera tenu au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.
2963 2

Montréal, 10 avril 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Alfred Tuck, des cité et district de Montréal, marchand de meubles et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le premier jour de mai prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic.
2939 2

Montréal, 10 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame veuve Ferdinand Côté, de Stanfold, marchande publique, insolvable.

Une feuille de dividende a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril courant, après lequel le dividende sera payé.

OCT. GUELLET,

Syndic.
2965 2

Somerset, 12 avril 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Leclerc and Delagrave, Insolvents.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty third day of April instant, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,

Assignee.
2866

Quebec, 11th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. E. Poulin and Co., traders, of village Richelieu, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of May next, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,

Assignee.
2888

Saint Hyacinthe, 10th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. }

In the matter of Michael J. O'Brien, of the city of Montreal, marble cutter and trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the seventh day of May next, after which dividend will be paid.

JAMES COGILAN,

Assignee.
2920

Montreal, 11th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Maxime Auzé dit Laferrière, of the town of Berthier, district of Richelieu, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Tuesday, the first day of May A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.
2964

Montreal, 10th April, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Alfred Tuck, of the city and district of Montreal, furniture dealer and trader, Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter subject to objection, until Tuesday, the first day of May next A. D. 1877, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Assignee.
2940

Montreal, 10th April 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Mrs. widow Ferdinand Côté, of Stanfold, public trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty fourth day of April instant, after which dividend will be paid.

OCT. GUELLET,

Assignee.
2966

Somerset, 12th April, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Quintin dit Dubois, du Côteau Saint-Louis, tant personnellement que comme ayant fait affaires en société avec Napoléon Lachance, sous les nom et raison de Lachance & Dubois, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.
2959 2

Montréal, 10 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Michael M. Steele, des cité et district de Montréal, marchand, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Steele & Frères, Demandeur; vs. Joseph James et Enoch James, des cité et district de Montréal, marchands et ci-devant associés, et y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Joseph James & Cie, et le dit Enoch James, comme conduisant les affaires ci-devant conduites par le dit Joseph James et Enoch James, aussi sous les nom et raison de Joseph James & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le septième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,

Syndic officiel.

No. 22, rue Saint-Jean,
Montréal, 11 avril 1877.

2921 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léandre Demers, de la cité de Montréal, entrepreneur et menuisier, failli.

Les créanciers du susdit failli sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau du sousigné syndic, nommé à la faillite du dit failli, No. 400, rue William, en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, dans le but de disposer de la faillite, nommer des inspecteurs, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

F. F. FINLAY,

Syndic.
2917 2

Montréal, 11 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Lane, de Québec, marchand de bois, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de mai 1877, après lequel jour les dividendes seront payées.

OWEN MURPHY,

Syndic.
2975 2

Québec, 13 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, {
District de Richelieu, { *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Gilbert Gendreau, failli.

Le neuvième jour de mai prochain, le failli s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge.

GILBERT GENDREUX,

Par A. GERMAIN,

Son procureur *ad litem*.

Sorel, 3 avril 1877.

2693 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Quintin dit Dubois, of Côteau Saint Louis, as well personally, as having done business in partnership with Napoléon Lachance, under the name or firm of Lachance & Dubois, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the thirtieth day of April A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.
2960

Montreal, 10th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Michael M. Steele, of the city and district of Montreal, merchant, doing business there as such under the name and style of Steele Brothers, Plaintiff; vs. Joseph James and Enoch James, of the city and district of Montreal, merchants and heretofore co-partners, and carrying on business together there as such under the name and style and firm of Joseph James & Co., and the said Enoch James, as carrying on the business formerly carried on by the said Joseph James and Enoch James, also under the style of Joseph James & Co., Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet within my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the seventh day of May next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of affairs of estate generally.

EDWARD EVANS,

Official assignee.

No. 22, Saint John street,
Montreal, 11th April, 1877.

2922

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Leandre Demers, of the city of Montreal, contractor and carpenter, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet in the office of the undersigned assignee, to the estate of the said insolvent, No. 400, William street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April A. D. 1877, at three o'clock of the afternoon, for the purpose of disposing of the estate, of appointing inspectors, and ordering of the affairs of the estate generally.

F. F. FINLAY,

Assignee.
2918

Montreal, 11th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Lane, jr. of Quebec, lumber merchant, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of May, 1877, after which dividend will be paid.

OWEN MURPHY,

Assignee.
2976

Quebec, 13th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, {
District of Richelieu, { *Superior Court.*

In the matter of Gilbert Gendreau, an Insolvent. On the ninth day of May next, the insolvent will apply to the court for his discharge.

GILBERT GENDREUX,

Per A. GERMAIN,

His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd April, 1877.

2694

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de William Campbell, failli.
Le vingt-sixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM CAMPBELL,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 3 avril 1877. 2691 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Mitchell, failli.
Jeudi, le vingt-sixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

JAMES MITCHELL,
Montréal, 21 mars 1877. 2351 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Beattie, failli.
Jeudi, le troisième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

GEORGE BEATTIE,
Montréal, 27 mars 1877. 2583 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Hiram Duclos, jr., commerçant, de la cité et du district de Montréal, et y faisant affaires sous le nom de Duclos & Co., failli.
Le premier de mai prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

HIRAM DUCLOS, JR.,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 22 mars 1877. 2603 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 175.

Dans l'affaire de Pierre Picotte, fils, entrepreneur, ci-devant de la cité de Montréal, et maintenant de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus, dans le district de Montréal, failli, tant individuellement que comme ayant fait affaires sous les noms de "Picotte et Lebrun," "Picotte et Latour," "Picotte et Cie.," et "Picotte et Bélanger."
Le troisième jour de mai prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

PIERRE PICOTTE, FILS,
Par BOURGOUIN & LACOSTE,
Ses procureurs *ad litem*.
2575 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nazaire Giroux, commerçant, de la paroisse de Saint-Alphonse, dans le district de Bedford, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue au bureau du soussigné, en la ville d'Iberville, mardi, le premier de mai prochain, à onze heures a. m., dans le but de prendre en considération un acte de composition et décharge fait dans cette affaire. Les conditions du dit acte sont le paiement d'une composition de vingt-cinq centins dans la piastre, sur ses dettes, payable le deuxième jour de novembre de cette année, avec intérêt, à compter du vingt et unième jour de mars dernier, garantie par l'endossement de Nazaire Desroches.

L. A. AUGER,
Syndic.
Iberville, 12 avril 1877. 2993 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of William Campbell, an Insolvent.
On the twenty sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under this act.

WILLIAM CAMPBELL,
By HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 3rd April, 1877. 2692

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Mitchell, an Insolvent.
On Thursday, the twenty sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

JAMES MITCHELL,
Montreal, 21st March, 1877. 2352

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of George Beattie, an Insolvent.
On Thursday, the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

GEORGE BEATTIE,
Montreal, 27th March, 1877. 2584

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Hiram Duclos, jr., of the city and district of Montreal, trader, doing business under the name of Duclos & Co., an Insolvent.
On the first day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

HIRAM DUCLOS, JR.,
By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 22nd March, 1877. 2604

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 175.

In the matter of Pierre Picotte, fils, contractor, heretofore of the city of Montreal, and now of the parish of Saint-Enfant-Jésus, in the district of Montreal, insolvent, as well individually as having done business under the names of "Picotte and Lebrun," "Picotte and Latour," "Picotte and Co.," and "Picotte and Bélanger."
On the third day of May next, the insolvent will apply to the said court for a discharge.

PIERRE PICOTTE, FILS,
By BOURGOUIN & LACOSTE,
His attorneys *ad litem*.
2576

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nazaire Giroux, trader, of the parish of Saint-Alphonse, in the district of Bedford, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of the undersigned, in the town of Iberville, on Tuesday, the first day of May next at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of taking into consideration a deed of composition and discharge made in this matter. The terms of which are the payment of a composition of twenty five cents on the dollar, on the second day of November next, with interest, from the twenty first day of March last, secured by the endorsement of Nazaire Desroches.

L. A. AUGER,
Assignee.
Iberville, 12th April, 1877. 2994

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*
 No. 356.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Fortier, failli.

Le premier jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE FORTIER,
 Par TOUSIGNANT & ASSELIN.

Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 28 mars 1877. 2501 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Albert Jolivet, failli.

Le premier mai prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

BEDARD & ROULEAU,

Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 26 mars 1877. 2483 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }

Dans l'affaire de E. O. Lesperance, failli.

Le vingt-sixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

E. O. LESPERANCE,
 Par HALL, WHITE & PANNETON.

Ses procureurs *ad litem*.

3 avril 1877. 2669 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Henry Grant, bijoutier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Jouidi, le troisième jour de mai prochain A. D. (1877), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

HENRY GRANT,
 Par ABBOTT, TAIT,
 WOTHERSPOON & ABBOTT.

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 mars 1877. 2559 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert P. Doyle, commerçant, de la cité de Sherbrooke, failli.

Vendredi, le onzième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte du dit failli.

ROBERT P. DOYLE,

FELTON & CALDER,

Procureurs *ad litem* du dit failli.

Sherbrooke, 28 mars 1877. 2585 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Barlow, commerçante, de la paroisse de Bécancour, veuve de feu François Beauchemin, en son vivant, de la dite paroisse, faillie.

Avis est par le présent donné que mardi, le premier jour de mai A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Montréal, 12 avril 1877. 3023 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *Superior Court.*
 No. 356.

In the matter of Jean Baptiste Fortier, an Insolvent.

On the first day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE FORTIER,
 By TOUSIGNANT & ASSELIN.

His attorneys *ad litem*.

Quebec, 28th March, 1877. 2552

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Albert Jolivet, an Insolvent.

On the first day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

BEDARD & ROULEAU,

His attorneys *ad litem*.

Quebec, 26th March, 1877. 2484

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }

In the matter of E. O. Lesperance, an Insolvent.

On the twenty sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

E. O. LESPERANCE,
 Per HALL, WHITE & PANNETON.

His attorneys *ad litem*.

3rd April, 1877. 2670

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Henry Grant, of the city and district of Montreal, jeweller and trader, an Insolvent.

On Thursday, the third day of May next A. D. (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

HENRY GRANT,
 By ABBOTT, TAIT,
 WOTHERSPOON & ABBOTT.

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th March, 1877. 2560

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Robert P. Doyle, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

On Friday, the eleventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act of the said insolvent.

ROBERT P. DOYLE,

FELTON & CALDER,

Attorneys *ad litem* of said insolvent.

Sherbrooke, 28th March, 1877. 2586

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marie Barlow, trader, of the parish of Bécancour, widow of the late François Beauchemin, in his lifetime, of the said parish, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the first day of May A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Montreal, 12th April, 1877. 3024

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Dugald McVicar, commerçant, de
 Grenville, dans le district de Terrebonne, failli.

Le quizième jour de mai prochain, le failli sous-
 signé demandera à la dite cour sa décharge en
 vertu des dits actes.

DUGALD McVICAR,
 Par DAVIDSON & CUSHING,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Sainte-Scholastique, 28 mars 1877. 2625 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Siégeant*
 District de Montréal. } *en faillite.*
 Dans l'affaire d'Alphonse Lacoste, commerçant, de
 Montréal, failli.

Le soussigné s'adressera à la dite cour pour obte-
 nir sa décharge en vertu du dit acte, le vingt-
 unième jour de mai prochain.

ALPHONSE LACOSTE,
 Par CHS. THIBAUT.
 Son procureur *ad litem*.
 Montréal, 3 avril 1877. 2833 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.—siégeant*
 District de Montréal. } *en faillite.*
 Dans l'affaire de Luc Charlebois, commerçant, de
 Montréal, failli.

Le soussigné s'adressera à la dite cour pour obte-
 nir sa décharge en vertu du dit acte, le vingt et un
 mai prochain.

LUC CHARLEBOIS,
 Par CHS. THIBAUT.
 Son procureur *ad litem*.
 Montréal, 3 avril 1877. 2835 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }
 Dans l'affaire de "The Coaticook Mills Company,"
 faillie.

Vendredi, le onzième jour de mai prochain, le
 soussigné demandera à la dite cour sa décharge
 en vertu du dit acte.

WRIGHT SLEEPER,
 Par G. O. DOAK,
 Son procureur *ad litem*.
 Sherbrooke, 3 avril 1877. 2811 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 217.
 Dans l'affaire de Joseph C. Dagenais, commerçant,
 de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le neuvième jour de mai A. D. 1877,
 le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
 en vertu du dit acte.

JOSEPH C. DAGENAI,
 Par J. B. DOUTRE,
 Son procureur *ad litem*.
 Montréal, 6 avril 1877. 2849 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. N. Pelletier, Saint-Pierre, Ri-
 vière du Sud, failli.

Un second et dernier bordereau de dividende
 a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au
 trentième jour d'avril, après lequel jour le divi-
 dende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.
 Lévis, 12 avril 1877. 2977 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Terrebonne. } *Superior Court.*
 In the matter of Dugald McVicar, of Grenville,
 in the district of Terrebonne, trader, an Insol-
 vent.

On the fifteenth day of May next, the under-
 signed insolvent will apply to the said court for his
 discharge under said acts.

DUGALD McVICAR,
 Per DAVIDSON & CUSHING,
 His attorneys *ad litem*.
 Sainte Scholastique, 28th March, 1877. 2626

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMEND-
MENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.—Invol-*
 District of Montreal, } *ency.*
 In the matter of Alphonse Lacoste, trader, of Mon-
 treal, an Insolvent.

On the twenty first day of May next, the under-
 signed will apply to the said court for his discharge
 under the said act.

ALPHONSE LACOSTE,
 By CHS. THIBAUT.
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 3rd April, 1877. 2834

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND ITS AMEND-
MENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.—Insol-*
 District of Montreal, } *ency.*
 In the matter of Luc Charlebois, of Montreal, tra-
 der, an Insolvent.

On the twenty first day of May next, the under-
 signed will apply to the said court for a discharge
 under the said act.

LUC CHARLEBOIS,
 By CHS. THIBAUT.
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 3rd April, 1877. 2836

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis }
 In the matter of The Coaticook Mills Company,
 Insolvents.

On Friday, the eleventh day of May next, the
 undersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said act.

WRIGHT SLEEPER,
 By G. O. DOAK,
 His attorney *ad litem*.
 Sherbrooke, 3rd April, 1877. 2812

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 217.
 In the matter of Joseph C. Dagenais, of the city of
 Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the ninth day of May A. D. 1877,
 the undersigned will apply to the said court for a
 discharge under the said act.

JOSEPH C. DAGENAI,
 By J. B. DOUTRE,
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 6th April, 1877. 2850

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. N. Pelletier, Saint Pierre, Ri-
 vière du Sud, an Insolvent.

A second and last dividend sheet has been pre-
 pared and open to objection until the thirtieth day
 of April, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.
 Lévis, 12th April, 1877. 2978

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 305.
 Dans l'affaire de Hyacinthe Legault dit Deslauriers, commerçant de bois, de la cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, jeudi, le dix-septième jour de mai prochain, pour sa décharge sur le dit acte.

HYACINTHE LEGAULT DIT DESLAURIERS,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 avril 1877. 3035 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Charles Duclos, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, jeudi, le dix-septième jour de mai prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

CHARLES DUCLOS,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 avril 1877. 3037 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
In re: Félix Charron, commerçant, de la ville de Saint-Henri, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, jeudi, le dix-septième jour de mai prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

FELIX CHARRON,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 avril 1877. 3039 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacob Scott Jr., et Margaret J. Scott, faillies.

Je, soussigné, William Brooke, de Richmond, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

W. BROOKE,
 Syndic.

Richmond, 7 avril 1877. 3033 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Alphonse Dulude, marchand de marchandises sèches et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de mai A. D. 1877, après lequel le dividende sera payé.

L. JOS LAJOIE,
 Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
 66 et 68, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 12 avril 1877. 3017 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Raymond Baker, de la ville de Beaulieu, marchand et commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, jeudi, le vingt-sixième jour d'avril mil huit cent soixante-dix sept, à onze heures a. m., pour prendre une décision au sujet de la vente en bloc de la succession, la ratification de la vente, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
 Syndic.

Montréal, 13 avril 1877. 3049 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 305.
 In the matter of Hyacinthe Legault dit Deslauriers, of the city of Montreal, wood trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Thursday, the seventeenth day of May next, for his discharge under the said act.

HYACINTHE LEGAULT DIT DESLAURIERS,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th April, 1877. 3036

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Charles Duclos, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Thursday, the seventeenth day of May next, for his discharge under the said act.

CHARLES DUCLOS,
 Per T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th April, 1877. 3038

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
In re: Felix Charron, of the town of Saint Henri, trader, an Insolvent.

The above named insolvent will apply to this court, on Thursday, the seventeenth day of May next, for his discharge under the said act.

FELIX CHARRON,
 Per T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th April, 1877. 3040

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacob Scott, Jr., and Margaret J. Scott, Insolvents.

I, the undersigned, William Brooke, of Richmond, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

W. BROOKE,
 Assignee.

Richmond, 7th April, 1877. 3034

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alphonse Dulude, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been declared subject to objection until the second day of May A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS LAJOIE,
 Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
 66 and 68, Saint James street.
 Montreal, 12th April, 1877. 3018

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Raymond Baker, of the town of Beaulieu, merchant and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, on Thursday, the twenty sixth day of April, eighteen hundred and seventy seven, at eleven o'clock a. m., to decide about disposal of estate *en bloc* ratification of sale, and ordering of affairs generally.

C. BEAUSOLEIL,
 Assignee.

Montreal, 13th April, 1877. 3050

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hiam & Ostell, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
2989 2

Montréal, 12 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John B. Dupont, de la cité de Sherbrooke, commerçant et ferblantier, failli.

Les créanciers du susdit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, mardi, le premier jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge consenti par une majorité de ses créanciers, tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont le paiement de quinze centins dans la piastre de toutes dettes non garanties, les réclamations privilégiées doivent être payées complètement, la dite composition doit être payée comptant.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.
2981 2

Sherbrooke, 12 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Hilaire Blouin et Pierre Bouchard, commerçants, Montréal, individuellement et comme associés sous les nom et raison de Blouin & Bouchard, Montréal, faillis.

Pierre Bouchard, un des dits faillis, ayant déposé entre mes mains un consentement par écrit des créanciers des susdits faillis, d'une composition en sa faveur de dix centins dans la piastre, payable comptant. Une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le premier jour de mai prochain, A. D. 1877, à quatre heures de l'après-midi, pour prendre en considération le dit consentement de composition et accordant la décharge aux dits faillis Louis Hilaire Blouin et Pierre Bouchard.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whittou,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 11 avril 1877.

3007 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George R. Martin, de la cité de Sherbrooke, hôtelier, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont notifiés qu'une assemblée ajournée sera tenue au bureau du syndic, en la cité de Sherbrooke, mardi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à deux heures et demie de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 12 avril 1877.

2979 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Daniel Salt, commerçant, de Stallsville, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 12 avril 1877.

3019 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Hiam & Ostell, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty fourth day of April instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
2990

Montreal, 12th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John B. Dupont, of the city of Sherbrooke, trader and tinsmith, an Insolvent.

The creditors of said insolvent are hereby notified to meet at my office, in the City Hall, in the city of Sherbrooke, on Tuesday, the first day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of his creditors, as required by law. The terms of the said deed are the payment of fifteen cents on the dollar of all unsecured liabilities privileged claims to be paid in full, the said composition to be made payable in cash.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.
2982

Sherbrooke, 12th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Louis Hilaire Blouin and Pierre Bouchard, traders, Montreal, individually and as co-partners under the style of Blouin & Bouchard, Montreal, Insolvents.

Pierre Bouchard, one of the said insolvents, having deposited with me a consent in writing of the creditors of the above named insolvents of a composition in his favor of ten cents in the dollar, payable cash. A meeting of the creditors of the above named Insolvents will be held at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the first day of May next, A. D. 1877, at the hour of four of the clock in the afternoon, to take into consideration the said consent of composition and granting the discharge to the said insolvents Louis Hilaire Blouin and Pierre Bouchard.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whittou,
59, Saint François-Xavier street,
Montreal, 11th April, 1877.

3008

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George R. Martin, of the city of Sherbrooke, hotel-keeper, an Insolvent.

I, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that an adjourned meeting will be held at the office of the assignee, in the city of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty fourth day of April instant, at half past two o'clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 12th April, 1877.

2980

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Daniel Salt, of Stallsville, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the thirtieth day of April, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 12th April, 1877.

3020

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Blackwood, des cité et district de Montréal, manufacturier d'eau de seltz (soda water), failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, dont les termes sont le paiement d'une composition de cinq centins dans la piastre, payable la moitié dans trois mois, et la balance dans six mois, du vingt troisième jour de mars dernier A. D. 1877, et à être attesté par les billets du dit Robert Blackwood, payable aux dates susdites et devant être déposés de suite entre les mains du syndic de la dite faillite, pour distribution. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, mardi, le premier jour de mai prochain A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 12 avril 1877.

3013 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert J. Smith, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du sousigné, à Montréal, lundi, le septième jour de mai prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,

Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 9 avril, 1877.

2995 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Napoléon Claisse, failli.

Je soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de se réunir à mon bureau, à Québec, samedi, le cinquième jour de mai prochain, à onze heures a. m., pour considérer un certain acte de composition et décharge par lequel le failli offre de payer trente-sept cents et demie dans la piastre comptant.

J. AUGER,

Syndic.

Québec, 13 avril 1877.

3047 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dauteuil et Delisle, marchands de marchandises sèches, et Adjutor Delisle, un des dits associés, faillis.

Le dit Adjutor Delisle, ayant déclaré qu'il était incapable de payer le reste de la composition, je, soussigné, sur telle déclaration, et sur une requête signée par cinq créanciers des dits faillis, ai repris possession de la dite succession, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Québec, mardi, le premier jour de mai courant, à deux heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,

Syndic.

No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville.
Québec, 3 avril 1877.

2801 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Blackwood, of the city and district of Montreal, soda water manufacturer, an Insolvent.

The Insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, the terms of which are the payment of a composition of five cents in the dollar, payable one half in three months, and the balance in six months, from the twenty third day of March last A. D. 1877, and to be evidenced by the notes of him the said Robert Blackwood, payable at the date aforesaid, and to be deposited forthwith with the assignee of said estate for distribution. The creditors are notified to meet at my office, on Tuesday, the first day of May A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 12th April, 1877.

3014

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert J. Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Monday, the seventh day of May next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,

Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 9th April, 1877.

2996

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Napoleon Claisse, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, at Quebec, on Saturday, the fifth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge by which the insolvent offers to pay thirty seven and a half cents in the dollar in cash.

J. AUGER,

Assignee.

Quebec, 13th April, 1877.

3048

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dauteuil and Delisle, dry goods merchants, and Adjutor Delisle, one of the firm, Insolvents.

The said Adjutor Delisle, having expressed his inability to pay the remainder of his composition, I, the undersigned, upon such acknowledgment, and a requisition signed by five creditors of the said insolvents, have resumed possession of the said estate, and the creditors are requested to meet at my office, in the city of Quebec, on Tuesday, the first day of May next, at two o'clock p. m. for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,

Assignee.

No. 114, Saint Peter street,
Lower Town.
Quebec, 3rd April, 1877.

2802

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lachance, failli.
Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.
3045 2

Québec, 12 avril 1877.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacob Robin dit Lapointe, marchand, épicière, de la paroisse de Saint Lin, dans le district de Joliette, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La désignation suivante a été prise textuellement dans le contrat de vente qu'a consenti Joseph Gauthier au dit failli, devant M^{re} Polycarpe Renaud, N. P., le 11 septembre 1874, ainsi qu'il suit : Un lot de terre ou un emplacement et demi situé dans la paroisse de Saint-Lin, comté de l'Assomption, contenant soixante et sept pieds et demi de front sur la première rue de travers qui se débouchera pour rejoindre la rue Saint-Isidore, pour laquelle le vendeur s'oblige de fournir le terrain pour rejoindre la rue Saint-Isidore, et qui descendra la largeur de la terre du vendeur, en montant à partir de l'église, où il tiendra par devant sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; tenant par derrière et d'un côté au vendeur, et de l'autre côté à une grande rue que le vendeur s'oblige de fournir le terrain pour la faire. La largeur de cette rue qui sera de cinquante à soixante pieds, se fera sur le long de la terre que le vendeur a acquis de M. Venance Meunier, cultivateur, à Saint-Lin, le coin de la rue ci-haut vendu sera en bas de la grande rue du côté sud de la rue de travers ci-haut projetée—sans bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures a. m.

A. MAGNAN,
Syndic.
3055

Joliette, 9 avril 1877.

[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Jane Tattersall, des cités et district de Montréal, veuve de feu Edmund Sutcliffe, en son vivant, commerçant, de la dite cité de Montréal, tant personnellement comme légataire universelle en usufruit de son dit époux, que comme tutrice des enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Edmund Sutcliffe, à savoir : Suzanna Jane et Daisy Bright, légataires universelles en propriété du dit Edmund Sutcliffe, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des récla-

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lachance, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the ninth day of May next, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.
3046

Quebec, 13th April, 1877.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacob Robin dit Lapointe, grocer, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

The following description has been taken verbatim from the deed of sale by Joseph Gauthier to said Insolvent, before M^{re} Polycarpe Renaud, N. P., on the 11th September, 1874, to wit : A lot of land or an emplacement and a half situated in the parish of Saint Lin, county of l'Assomption, containing sixty seven feet and a half in front on the first cross street which shall be opened to join Saint Isidore street, the land for which shall be furnished by said vendor, to join Saint Isidore street, and which shall come down the breadth of vendor's lands, going up from the church and joining the same in front by ninety feet in depth; bounded in rear and on one side by the vendor, and on the other side by a large street, the vendor obliging himself to furnish the land for same. The width of said street which will be from fifty to sixty feet, shall be made running along the farm which the vendor has bought from Mr. Venance Meunier, farmer, at Saint Lin, the corner of the above street shall be below the large street, on the south side of the cross street above projected—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Lin, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock a. m.

A. MAGNAN,
Assignee.
3056.

Joliette, 9th April, 1877.

[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Jane Tattersall, of the city of Montreal, in the district of Montreal, widow of the late Edmund Sutcliffe, in his lifetime, trader, of the said city of Montreal, as well personally as universal legatee in usufruct of her said husband, as in her quality of tutrix, to the minor children, issue of her marriage with the said Edmund Sutcliffe, to wit : Suzanna Jane and Daisy Bright, universal legatees in property of the said Edmund Sutcliffe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the regis-

mations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 60, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé dans la dite cité de Montréal, formant partie de la propriété ci-devant connue comme la ferme Saint-Gabriel, et désignée sous le numéro seize du plan de la dite ferme déposé dans le bureau de E. Lafleur, écuyer, notaire public : borné en front à la rue Centre, d'un côté par Thomas Duggan ou ses représentants, de l'autre côté à Théophile Guérin ou ses représentants; et en arrière par Agapite Roussin ou ses représentants—avec une bâtisse à deux étages lambrissée en brique, et hangar à bois sus-érigés; contenant le dit lot de terre, quarante pieds de largeur en front sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, le dit lopin de terre étant aussi connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, dans la dite cité, comme lot cadastral numéro neuf cent deux, le tout avec frais, à qui de droit distraits.

Pour être vendu au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60 rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN A. D. 1877, à ONZE heures a. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 18 avril 1877.

3135

[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié indivise du lot numéro officiel 288, sur les plan et livre de renvoi du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, mesurant 63 pieds de front sur 107 pieds 3 pouces sur le côté est, et 117 pieds sur le côté ouest, le tout contenant 7064 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Joseph, d'un côté à la rue Seigneur, de l'autre côté au lot numéro officiel 287, et en arrière au lot numéro officiel 289, sur les dits plan et livre de renvoi—avec 4 maisons en brique à trois étages, avec solages en pierre sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MERCREDI, le SEIZIEME jour de MAI A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 10 avril 1877.

2937 2

[Première publication, 14 avril 1877.]

trar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate lying and being in the said city of Montreal, forming part of the property heretofore known as the Saint Gabriel farm, and designated under the number sixteen, of the plan of said farm deposited in the office of E. Lafleur, esquire, notary public; bounded in front by Centre street, on one side by Thomas Duggan or his representatives, on the other side by Théophile Guérin or his representatives, and in rear by Agapit Roussin or his representatives—with a two story frame building cased with brick, and wood shed thereon erected, containing the said lot of land forty feet in breadth in front by one hundred and twenty feet in depth, the whole more or less, said lot of land being also known and designated upon the official plan and in the book of reference of Saint Ann's ward, in said city, as cadastral lot number nine hundred and two, the whole with costs, *à qui de droit distraits*.

To be sold at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, 60 Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the TWENTY SECOND day of JUNE A. D. 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 18th April, 1877.

3136

[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT, OF 1875.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

The undivided half of lot official number 288, on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the city of Montreal, measuring 63 feet front by 107 feet 3 inches on the east side, and 117 feet on the west side, the whole containing 7064 feet in superficies, english measure, more or less; bounded in front by Saint Joseph street, on one side by Seigneur street, on the other side by lot official number 287, and in rear by lot official number 289, on the said plan and book of reference—with 4-3 storey brick houses, with stone foundations thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the SIXTEENTH day of MAY, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 10th April, 1877.

2938

[First published, 14th April, 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William George, commerçant, du canton de Stanstead, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans le village de Stanstead Plain, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Stanstead, formant partie du lot numéro deux, dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, et faisant partie de la terre acquise par un nommé Nelson Cheney, écuyer, de Stanstead susdit, de Cyrus E. Stearns, par acte de vente passé devant témoins, en date du sixième jour de mai mil huit cent soixante-quatre, et dûment enregistré; bornée et décrite comme suit, savoir: commençant au côté nord du chemin public qui conduit de Beebe Plain à Gline's corner, (ainsi appelé) à un point distant six perches est du coin sud-est de l'acre ci-devant vendu et transporté par le dit Nelson Cheney à un nommé Alonzo Brooks, dans l'automne de l'année dix-huit cent soixante-onze; de là s'étendant au nord la distance de vingt perches, mesure précise, jusqu'à un point distant cinq perches et demie, mesure précise, est du coin nord-est du dit acre vendu par le dit Nelson Cheney au dit Alonzo Brooks, comme susdit; de là est, jusqu'à un point sur la ligne est de l'étendue de terre acquise par le dit Nelson Cheney, du dit Cyrus E. Stearns, comme susdit, distant vingt perches depuis le côté nord du dit chemin public; de là, sud le long de la dite ligne est de la terre acquise par le dit Nelson Cheney du dit Cyrus E. Stearns, la dite distance de vingt perches jusqu'au côté nord du dit chemin public; de là ouest, le long du côté nord du dit chemin public jusqu'au point de départ, contenant un acre de terre, plus ou moins, sauf et excepté cette étendue d'icelle à distraire du dit lot de terre sus-décrit, et ci-devant vendue et transportée par le dit Nelson Cheney, à la compagnie du chemin de fer de la Vallée Massawippi, laquelle est par le présent réservée tel que le résidu de la dite étendue de terre ci-dessus décrite se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au palais de justice, dans le village de Stanstead Plain, LUNDI, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ISRAEL WOOD,
Syndic.

Stanstead, 4 avril 1877.

[Première publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Laliberté de Saint-Lazare, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William George, of the township of Stanstead, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Stanstead Plain, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

All that certain tract or parcel of land situate and being in the township of Stanstead, forming part and portion of the lot number two in the seventh range of lots in the said township of Stanstead, and being part of the land acquired by one Nelson Cheney, esquire, of Stanstead aforesaid, from Cyrus E. Stearns, by deed of sale dated and passed before witnesses, the sixth day of May, one thousand eight hundred and sixty four, and duly enregistered; bounded and described as follows, to wit: commencing on the northerly side of the highway leading from Beebe Plain to Gline's corner, (so called) at a point distant six rods easterly of the south east corner of the acre piece heretofore sold and conveyed by the said Nelson Cheney to one Alonzo Brooks, in the fall of the year eighteen hundred and seventy one; thence extending northerly the distance of twenty rods, exact measure, to a point distant five and one half rods, exact measure, easterly of the north east corner of the said acre piece, deeded by the said Nelson Cheney to said Alonzo Brooks, as aforesaid; thence easterly to a point on the easterly line of the piece of land acquired by the said Nelson Cheney, from the said Cyrus E. Stearns, as aforesaid, distant twenty rods from the northerly side of the said highway; thence southerly along the said easterly line of the land acquired by the said Nelson Cheney from the said Cyrus E. Stearns, the said distance of twenty rods to the northerly side of the said highway; thence westerly along the northerly side of the said highway to the place of beginning, and containing one acre of land, more or less; save and except and reserving from and out of the said above described land, that portion thereof, heretofore sold and conveyed by the said Nelson Cheney to the Massawippi Valley Railway Company, which is hereby reserved as the residue of the said above described tract or parcel of land is and extends—with the betterments buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the court room, in the village of Stanstead Plain, on MONDAY, the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

ISRAEL WOOD,
Assignee.

Stanstead, 4th April, 1877.

[First published, 7th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Octave Laliberté, of Saint-Lazare, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other

afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement.—Deux arpents et demi de terre de front sur trente arpents de profondeur, situé au premier rang de la paroisse de Saint-Lazare; bornée par le nord aux terres du troisième rang de Saint-Gervais, par le sud au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud-ouest à Eusèbe Larochelle, et au nord-est à Elie Goulet—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Deuxièmement.—Une terre située en le premier rang des concessions de la paroisse de Saint-Lazare, autrefois le quatrième rang de Saint-Gervais, en la seigneurie de Levaillière, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins, de mesure française; prenant par le nord aux terres du troisième rang de Saint-Gervais, et courant sud la dite profondeur jusqu'aux terres du deuxième rang de Saint-Lazare, joignant au sud-ouest à Louis Lamontagne, au nord-est à David Breton—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Lazare, MARDI, le CINQUIÈME jour de JUIN 1877, à ONZE heures a. m.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 29 mars 1877.

[Première publication, 31 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George St. Arnaud, commerçant, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église, de la contenance de soixante-quatre pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur (pieds français); prenant son front à une rue publique qui conduit à l'église, et se terminant en profondeur à Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, joignant d'un côté au nord-est à l'emplacement du dit failli, et d'autre côté au sud-ouest, encore au dit failli—avec ensemble la maison, la boutique de tanneur, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Batiscan, auprès de l'église, sur le côté nord de la rivière Batiscan, de la contenance de trente-six pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui peut se trouver à partir du chemin Royal à aller jusqu'à la dite rivière Batiscan; prenant son front au dit chemin Royal, et se terminant en profondeur à la dite rivière joignant, d'un côté au sud-ouest à Dame veuve Exime Nobut, et

oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Firstly.—Two and half arpents in front of land by thirty arpents in depth, situate in the first range of the parish of Saint-Lazare; bounded on the north by the third range of Saint-Gervais, on the south by the end of the said depth, on the south west by Eusebe Larochelle, on the north east by Elie Goulet—together with all the buildings there, on constructed, circumstances and dependencies.

Secondly.—A lot of land situate in the said parish of Saint-Lazare, first range formerly the fourth range of Saint-Gervais, in the seigniorie of Levaillière, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less, and french measure; bounded on the north by the lands of the third range of Saint-Gervais, and running south on the said depth as far as the lands of the second range of Saint-Lazare, joining on the south west to Louis Lamontagne, and on the north east to David Breton—with the buildings thereon constructed, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint-Lazare, on TUESDAY, the FIFTH day of JUNE, 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 29th March, 1877.

[First published, 31st March 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George St. Arnaud, trader, of the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot situated in the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, near the church, containing sixty four feet in front by ninety feet in depth; bounded in front by a public road conducting to the church, in rear by Narcisse Pierre Massicotte, esquire, on one side to the north east to the lot of said insolvent, and on the other side to the south west again to said insolvent—with a house, tannery and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situated in the said parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, near the church, on the north side of the river Batiscan, containing thirty six feet in front, more or less, by the depth which can be found from the Royal highway to the said river Batiscan; bounded in front by the said Royal highway, and in rear by the said river, on one side to the south west by Mrs. widow Exime Nobut, and on the other side to the north east

d'autre côté au nord-est partie à Pierre Rivard et partie à Nazaire L'Heureux—avec ensemble la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église de la dite paroisse, contenant soixante-seize pieds de front, plus ou moins, sur quatre vingt dix pieds de profondeur; prenant son front à une rue ou route qui divise le dit emplacement d'avec celui de Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, et se terminant en profondeur à l'emplacement de Charles Paquette, joignant d'un côté au nord-est à la route des Levées, et d'autre côté au sud-ouest à Théophile Deguise Flammand—avec ensemble la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Une terre sise et située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, au lieu nommé le village Champlain, contenant d'abord trois arpents de front sur huit arpents de profondeur, et continuant de là de deux arpents de front jusqu'au bout de sa profondeur, la dite terre ayant en totalité une profondeur d'environ trente arpents; prenant son front partie à Amand Despins et partie à Marcel Dessureau, et se terminant en profondeur partie à Adrien Lacoursière et partie à George et Eugène Massicotte, joignant d'un côté, au nord-est à Urbain Tiffault, et d'autre côté au sud-ouest partie à Marcel Dessureau, et partie à François-Xavier Massicotte, fils d'Abraham—avec ensemble la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un lopin de terre sis et situé au lieu nommé le Portage, en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, d'un demi arpent de largeur sur treize arpents et demi ou environ de profondeur, prenant son front à la ligne de la terre des héritiers Broster, et allant se terminer en profondeur au terrain de Charles Lefebvre, joignant d'un côté au nord à Joseph Lefebvre, et d'autre côté au sud Aimé Marchand, icelui lopin de terre étant partie en culture et partie en bois debout, et tel et ainsi qu'il est actuellement, se poursuit et comporte, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le comté de Champlain, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mars 1877.
[Première publication, 17 mars 1877.]

2175 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Cadotte, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro neuf cent quarante-sept (947), du plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement—avec une maison et autres bâties dessus construite.

one part by Pierre Rivard and one part by Nazaire L'Heureux—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot situated in the said parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, near the church, containing seventy six feet in front, more or less, by ninety feet in depth; bounded in front by a road which divides the said lot from that one of Pierre Narcisse Massicotte, esquire, and in rear by the lot of Charles Paquette, on one side to the north east to (la route des Levées), and on the other side to the south west by Théophile Deguise Flammand—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A land situate in the said parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, at the place named (Le Village Champlain), containing first, three arpents in front by eight arpents in depth, and continuing from there by two arpents in front to the end of its depth, the said land having in total a length of about thirty arpents; bounded in front partly by Amand Despins, and partly by Marcel Dessureau, and in rear partly by Adrien Lacoursière and partly by George and Eugène Massicotte, on one side to the north east by Urbain Tiffault, and on the other side to the south west, partly by Marcel Dessureau, and partly by François-Xavier Massicotte, fils d'Abraham—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A lot of land situated at the place named Le Portage, in the said parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, containing half an arpent in front by thirteen arpents and a half or about in depth; bounded in front by the line of the land of the heirs Broster, and in depth by the lot of Charles Lefebvre, on one side to the north by Joseph Lefebvre, and on the other side to the south by Aimé Marchand, the said lot of land being partly cultivated and partly in standing timber, the whole as the same now is together, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, in the county of Champlain, on TUESDAY, the TWENTY-SECOND day of MAY, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 et 68 Saint James street.
Montreal, 14th March, 1877.
[First published, 17th March, 1877.]

2176

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Cadotte, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The lot of land known and designated as number nine hundred and forty seven (947), of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal—with a dwelling house and other buildings thereon erected.

Pour être vendu au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal. VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour de MAI A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
2177 3

Montréal, 14 mars 1877.

(Première publication, 17 mars 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Eugène Lemire, commerçant, de la ville de Nicolet, failli.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité des Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Nicolet, concession du sud-ouest, contenant deux arpents de front sur vingt-deux arpents, plus ou moins de profondeur; borné par-devant par la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, par derrière à un nommé Blondin, au nord par Eusebe Beaubien, et au sud-est par Joseph Cressé—sans bâtisses, etant le dit lot connu sous le numéro quatre cent quarante-cinq (445), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Nicolet.

2. Un emplacement sis et situé en la ville de Nicolet, sur la rue Sainte-Angèle, de la contenance de quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Sainte-Angèle, en arrière par Ernest Duval, d'un côté au sud-ouest par Luce Lemire, et de l'autre côté au nord-est par Alex. Lacoursière—avec une maison, écurie, hangar et autres bâtisses dessus érigées; le dit emplacement formant partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (229), des plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la ville de Nicolet.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la ville et paroisse de Nicolet, LUNDI, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures avant-midi.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.
2519 2

Trois-Rivières, 25 mars 1877.

[Première publication, 31 mars 1877.]

Licitations.

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Avic public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure siégeant à Beauharnois, dans le district de Beauharnois, rendu le vingt-neuvième jour de décembre mil huit cent soixante et seize, dans une cause où Vite Adélarde Lemoyne de Martigny, écuyer, ci-devant notaire, de la ville de Beauharnois, dans le district de Beauharnois, et actuellement comptable, de la paroisse de Varennes, dans le district de Montréal, et Louis Alexandre Seers, écuyer, avocat, de la dite ville de Beauharnois, sont demandeurs, et Joseph Landry, écuyer, notaire, de la ville de Salaberry, dans le dit district de Beauharnois est défendeur, ordonnant la licitation de certains immeubles et de leurs accessoires et dépendances et désignés comme suit, savoir :

To be sold at the office of Lajoie and Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of MAY, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
2178

Montreal, 14th March 1877.

(First published, 17th March, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eugène Lemire, trader, of the town of Nicolet, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three Rivers, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale: oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Nicolet, concession south west, measuring two arpents in front by twenty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the south west branch of the river Nicolet, in rear by Blondin, on the north side by Eusebe Beaubien and on the south east side by Joseph Cressé—without buildings, the said lot known under the number four hundred and forty five (445), on the official plan and book of reference for the parish of Nicolet.

2. A lot situate in the town of Nicolet, on Sainte Angèle street, measuring eighty feet in front by eighty feet in depth; bounded in front by the said Sainte Angèle street, in rear by Ernest Duval, on one side to the south west by Luce Lemire, and on the other side to the north east by Alex. Lacoursière—with a house, stable, hangar and other buildings thereon erected; the said lot forming part of the lot number two hundred and twenty nine (229), on the official plan and book of reference of the county of Nicolet, for the town of Nicolet.

To be sold at the parochial church door of the town and parish of Nicolet, on MONDAY, the FOURTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.
2520

Three Rivers, 25th March, 1877.

[First published, 31st March, 1877.]

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the superior court sitting at Beauharnois, in the district of Beauharnois, on the twenty ninth day of December, one thousand eight hundred and seventy six, in a cause in which Vite Adélarde Lemoyne de Martigny, esquire, heretofore of the town of Beauharnois, in the district of Beauharnois, notary, and actually of the parish of Varennes, in the district of Montreal, accountant, and Louis Alexandre Seers, esquire, of the said town of Beauharnois, advocate, are plaintiffs, and Joseph Landry, of the town of Salaberry, in the said district of Beauharnois, esquire, notary, is defendant, ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit :

1. Un lot de terre situé dans la dite ville de Beauharnois, formant partie du lot No. un, de la concession du Lac Saint-Louis d'Annstown, dans la seigneurie et district de Beauharnois; borné en front par le chemin de la Beauce, en arrière par le lot No. deux, de la dite concession, du côté sud par le terrain laissé pour une rue en front du terrain du palais de justice, au nord par partie du dit lot No. un, en ligne droite avec le côté sud de la rue Hannah, et traversant le dit lot No. un, contenant environ deux arpents de largeur sur la profondeur qui peut se trouver entre les dites limites au nord et au sud, et formant environ neuf arpents en superficie—avec les hangars, les abris pour faire sécher la brique, les contrevents, deux moulins à faire la brique, un constitut ou rente annuelle et perpétuelle du montant de cinq piastres par année et dû par un nommé Charles Gendron dit Thomas.

A distraire néanmoins du dit lot de terre l'emplacement du dit Charles Gendron dit Thomas où il existe actuellement, et contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, ainsi qu'un droit de passage du dit emplacement au chemin de la Beauce, à travers le susdit lot.

2. Un lot de terre situé dans la dite ville, district et seigneurie de Beauharnois; borné en front par le dit chemin de la Beauce, en arrière par le lot No. deux, au sud par le terrain ci-dessus en premier lieu désigné, et au nord partie par la propriété de I. M. Browning, et partie par la propriété de Pierre Dumont, contenant environ deux cent cinquante pieds de front sur le chemin de la Beauce, sur environ deux arpents de profondeur—sans bâtisses.

Les immeubles ci-dessus désignés et leurs accessoires et dépendances susdites seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI prochain, cour tenant dans la salle d'audience de la dite cour de la dite ville de Beauharnois, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du Prothonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge et afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du prothonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles sont forcloses du droit de le faire.

DURANCEAU & SEERS,

Procureurs des Demandeurs.

Beauharnois, 29 décembre 1876.

151 B

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brof.

1. A certain piece of land situated in the town of Beauharnois, being part of lot number one, in Annstown, in the seignory and district of Beauharnois; bounded in front by la Beauce road, in rear by the lot number two, of the said concession on the south side by the ground left for a street in front of the ground of the court house, on the north side by part of the said lot number one, in a straight line with the south side of Hannah street, and crossing the said lot number one, containing about two arpents in width by the depth, that may be found between the said two boundaries to the north and the south, and forming about nine arpents in superficies—with the sheds, the shelters to dry the brick, the screens, two brickengines, a *constitut* or an annual and perpetual rent of five dollars *per annum* due by a certain Charles Gendron alias Thomas.

To be distracted nevertheless from the said lot of land the emplacement belonging to the said Charles Gendron dit Thomas, where the same actually exists, and containing forty feet in front by eighty feet in depth, with a right of passage from the said emplacement to the la Beauce road, across the above lot of land.

2. A lot of land situated in the said town, district and seignory of Beauharnois; bounded in front by the said la Beauce road, in rear by lot number two, to the south by the lot of land first above described, and to the north partly by the property of I. M. Browning, and partly by the property of Pierre Dumont, containing about two hundred and fifty feet in front on la Beauce road, by about two arpents in width—without buildings.

The properties above described together with the members and appurtenances thereto belonging will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TWENTY THIRD day of MAY next, sitting the court in the court room of the court house, in the said town of Beauharnois, subject to the charges, clauses and conditions, contained in the list of charges deposited in the office of the Prothonotary of the said court; and any opposition to annual, to secure charges, or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the Prothonotary of the said court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and opposition for payment must be filed within six days after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited they will be foreclosed from so doing.

DURANCEAU & SEERS,

Attorneys for Plaintiffs.

Beauharnois, 29th December, 1876.

152

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Québec.

Beauce, à savoir : } **A** NTOINE CARRIER, de
No. 4671. } la ville de Lévis, mar-
chand, Demandeur ; contre THOMAS FECTEAU,
fils, de Broughton, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre située dans le township de Broughton, dans le district de Beauce, étant un juste quart du lot de terre numéro trois du huitième rang, et contenant deux arpents et demi de front sur environ vingt huit arpents de profondeur ; borné en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté par la terre de Pierre Fortier, et d'autre côté par celle de Louis Turgeon—circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située dans le dit township de Broughton, formant partie du lot numéro quatre du septième rang, de deux arpents de front sur environ vingt huit arpents de profondeur ; et bornée en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté par la terre de Cyrille Rosberry, et de l'autre côté par celle de Jean Bilodeau—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIXIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif,

Beauce, 24 février 1877.

[Première publication, 3 mars 1877.]

Shérif.

1677 2

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Circuit Court—District of Quebec.

Beauce, to wit : } **A** NTOINE CARRIER, of the
No. 4671. } town of Lévis, merchant,
Plaintiff ; against THOMAS FECTEAU, junior, of
Broughton, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate in the township of Broughton, in the district of Beauce, being the exact quarter of lot number three of the eighth range, and measuring two arpents and a half in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded in front and in rear by the lines of the said range, on one side by Pierre Fortier's property, and on the other side by Louis Turgeon—circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the said township of Broughton, forming part of lot number four in the seventh range, of two arpents in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded in front and rear by the lines of the said range, on one side by Cyrille Rosberry's property, and on the other side by Jean Bilodeau's—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office,

Beauce, 24th February, 1877.

[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff.

1678

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A** COMPAGNIE D'E
No. 523. } **L** PRÊT ET CRÉDIT FON-
CIERS, Demanderesse ; contre PIERRE JAN-
VIER UBALDE BEAUDRY, Défendeur.

Un emplacement faisant partie de l'emplacement numéro vingt de la ville de Beauharnois, contenant cent trente pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Richardson, en profondeur par le terrain de Julien Leduc, du côté sud-est par le terrain du Docteur Primeau, et du côté nord-ouest par du terrain à François Montpetit—avec une maison, un hangard, une écurie, une remise et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, à Beauharnois, le TROISIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 12 avril, 1877.

[Première publication, 21 avril 1877.]

Shérif.

3963

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A** COMPAGNIE DE PRÊT
No. 523. } **L** ET CREDIT FONCIER,
Plaintiff ; against PIERRE JANVIER UBALDE
BEAUDRY, Defendant.

A lot forming part of lot number twenty of the town of Beauharnois, measuring one hundred and thirty feet in front by one hundred and fifty feet in depth, more or less ; bounded in front by Richardson street, in rear by Julien Leduc's property, on the south east side by Doctor Primeau's property, and on the north west side by a piece of ground belonging to François Montpetit—with a house, hangard, shed, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, at Beauharnois, on the THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the morning. Said writ returnable on the ninth day of May next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 12th April, 1877.

[First published, 21st April, 1877.]

Sheriff.

3964

FIERI FACIAS

Cour de Circuit—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } **H**UGH WALSH, Plaintiff; contreNo. 8089. } **I**GNACE LABERGE, Défendeur.

Un certain morceau de terre formant partie de la moitié sud-ouest de la moitié nord-est du lot numéro trente-six de la quatrième concession de Jamestown, dans la paroisse de Saint-Malachie, comté de Châteauguay, district de Beauharnois, à être pris sur l'arrière du dit quart de lot, contenant un arpent et un quart de largeur sur neuf arpents de longueur, formant onze arpents et vingt-cinq perches en superficie; borné au bout sud-est par le résidu du dit lot, au bout nord-ouest par un chemin entre la troisième et la quatrième concessions de Jamestown, du côté nord-est par la propriété d'Albert Brodie, et du côté sud-ouest par la propriété de James Wright—avec un chantier et une laiterie dessus construits.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Châteauguay, à Sainte-Martine, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 11 avril 1877. Shérif.

[Première publication, 21 avril 1877.] 3053

FIERI FACIAS

Beauharnois, à savoir : } **L**UC MALLETTTE, père, Demandeur;No. 981. } contre **N**ARCISSE LEDUC, et son épouse, Défendeurs.

Un emplacement désigné par les trois quarts nord-est du numéro vingt-cinq de la ville de Beauharnois, dans la seigneurie de Beauharnois, contenant une largeur de quarante-cinq pieds sur le front et quatre-vingt-dix pieds sur la profondeur, sur une longueur de cent quatre-vingts pieds, le tout plus ou moins; borne en front par la rue Ellice, en profondeur par les emplacements de la rue Hannah, du côté nord-est par l'emplacement numéro vingt-quatre à Ulysse J. Robillard, écuyer, ou ses représentants, et du côté sud-ouest par le quart sud-ouest du dit numéro vingt-cinq, à Luc Mallette, fils—avec une maison, une écurie, un hangar et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, à Beauharnois, le VINGT-TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 16 avril 1877. Shérif.

[Première publication, 21 avril 1877.] 3077

VENDITIONI EXPONAS.

Beauharnois, à savoir : } **L**A BANQUE DESNo. 9164. } **M**ARCHANDS DUCANADA, Demanderesse; contre **L**OUIS MARLEAU, Défendeur.

2. Un emplacement situé dans la ville de Beauharnois, au nord-est de la rue des Rois, distrait du numéro dix-sept de la dite ville, contenant environ quarante-cinq pieds de largeur sur la longueur qu'il peut y avoir de la rue des Rois au terrain de la corporation, le tout plus ou moins; borné en front par la dite rue des Rois, en profondeur par le terrain de la corporation, du côté nord par l'emplacement dernièrement vendu en cette cause, et du côté sud par celui de Pierre Legault—avec une écurie dessus construite.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, à Beauharnois, le SEPTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 17 avril 1877. Shérif.

[Première publication, 21 avril 1877.] 3119

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit: } **H**UGH WALSH, Plain-No. 8089. } tiff; against **I**GNACE

alias YNACE LABERGE, Defendant.

A certain piece of land forming part of the south west half of the north east half of lot number thirty six of the fourth concession of Jamestown, in the parish of Saint Malachie, county of Châteauguay, district of Beauharnois, to be taken off the rear of the said quarter of lot, containing one arpent and a quarter in front by nine arpents in length, forming eleven arpents and twenty five perches in superficies; bounded at the south eastern extremity by the residue of the said lot, at the north western extremity by a road between the third and fourth concessions of Jamestown, on the north east side by Albert Brodie's property, and on the south west side by James Wright's property—with a yard and a dairy thereon erected.

To be sold in the registry office of the county of Châteauguay, at Sainte Martine, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of September next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 11th April, 1877. Sheriff.

[First published, 21st April, 1877.] 3054

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } **L**UC MALLETTTE, senior,No. 981. } Plaintiff; against **N**ARCISSE LEDUC, et uxor, Defendants.

A lot designated as the north east three quarters of lot number twenty five of the town of Beauharnois, in the seigniorie of Beauharnois, having a width of forty five feet in front and ninety feet in depth, by a length of one hundred and eighty feet, the whole more or less; bounded in front by Ellice street, in rear by the lots on Hannah street, on the north east side by lot number twenty four, belonging to Ulysse J. Robillard, esquire, or his representatives, and on the south west side by the south west quarter of said lot number twenty five, belonging to Luc Mallette, junior—with a house, a shed, langard and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, at Beauharnois, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of September next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 16th April, 1877. Sheriff.

[First published, 21st April, 1877.] 3078

VENDITIONI EXPONAS.

Beauharnois, to wit: } **T**HE MERCHANTS'No. 9164. } **B**ANK OF CANADA,Plaintiff; against **L**OUIS MARLEAU, Defendant.

2. A lot situate in the town of Beauharnois, on the north east of King's street, detached from number seventeen of the said town, containing about forty five feet in width by the length there may be from King's street aforesaid to the corporation ground above mentioned, the whole more or less; bounded in front by the said King's street, in rear by the corporation property, on the north side by the lot hereinabove described, and on the south side by the property of Pierre Legault—with a stable thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, at Beauharnois, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 17th April, 1877. Sheriff.

[First published, 21st April, 1877.] 3120

Ventes par le Shérif.—Bedford

Sheriff's Sales.—Bedford.

UN PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN F. LEONARD, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN B. WILLIAMS, Défendeur.

Toute cette étendue de terre sis et située dans le canton de Brôme, dans le district de Bedford, connue comme partie du lot numéro quatre, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Brôme, décrite comme suit :

Premièrement.—Dix acres à distraire du coin nord ouest, commençant à l'angle nord-ouest du dit lot; de là est le long de la ligne nord d'icelui, huit chaînes; de là sud-ouest parallèle avec la ligne ouest, onze chaînes et soixante chaînons jusqu'au chemin; de là ouest le long du côté nord du dit chemin jusqu'à la ligne ouest; de là nord le long de la dite ligne ouest jusqu'au point de départ.

Deuxièmement.—Deux acres à distraire du dit lot commençant sur la ligne ouest et côté sud du chemin; de là sud le long de la dite ligne ouest, onze chaînes et cinquante chaînons; de là est parallèle avec la rivière, une chaîne et soixante chaînons; de là nord parallèle avec la ligne ouest, jusqu'au côté sud du chemin; de là ouest le long du côté sud du dit chemin jusqu'au point de départ, contenant les dites étendues de terre ci-dessus en premier et en second lieu décrites ce qui peut y avoir—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées et amélioration faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Sherif, Shérif.
Sweetsburg, 17 avril 1877. 3117
[Première publication, 21 avril 1877].

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } WILLIAM McGINNIS, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME EMILINE EVANS et JOHN C. SEARS, son époux, Défendeurs.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-George de Clarenceville, dans le district de Bedford, connu et désigné comme étant la partie nord du lot numéro quinze, dans la neuvième concession de la seigneurie de Foucault, contenant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, joignant à l'est à un bout, un nommé Gibson, à l'ouest à l'autre bout, un nommé Taylor, au sud David Nutt, et de l'autre côté Clément et Théodore Drew ou représentants—avec les bâtisses sus-érigées.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN F. LEONARD, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN B. WILLIAMS, Defendant.

All that certain piece or parcel of land lying and being in the township of Brome, in the district of Bedford, known as part of lot number four, in the sixth range of lots in the said township of Brome, described as follows :

Firstly.—Ten acres off the north west corner, commencing at the north west angle of said lot; thence easterly along the north line thereof, eight chains; thence south westerly parallel with the west line eleven chains and sixty links to the road; thence westerly along the north side of said road to the west line; thence northerly along said west line to the place of commencement.

Secondly.—Two acres off of said lot commencing on the west line, and southerly side of the road; thence southerly along the said west line eleven chains and fifty links; thence easterly parallel with the river one chain and seventy five links; thence northerly parallel with the west line to the south side of the road; thence westerly along the south side of said road to the place of beginning, containing the said pieces of land hereinbefore firstly and secondly described, what they may—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the thirty first day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 17th April, 1877. 3118
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } WILLIAM McGINNIS, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME EMILINE EVANS and JOHN C. SEARS, her husband, Defendants.

A parcel of land situate in the parish of Saint George de Clarenceville, in the district of Bedford, known and distinguished as being the north part of lot number fifteen, in the ninth concession of the seigniorie of Foucault, containing fifty acres in superficies, more or less, joining east at one end by one named Gibson, west at the other end by one named Taylor, on the south side by David Nutt, and on the other side by Clément and Théodore Drew or representatives—with all the buildings thereon erected.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sweetsburgh, 15 janvier 1877. 485 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERIE FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **EMILY JONES**, épouse de
No. 1895. } **Thomas Kearns**, Deman-
deresse; contre les terres et tenements du dit
THOMAS KEARNS, Défendeur.

Tout ce certain morceau ou étendue de terre située dans le canton de Dunham, district de Bedford, connu et désigné comme partie de la moitié sud du lot numéro vingt-six, dans le septième rang des lots du dit canton; borné d'un côté vers l'est par vingt-cinq acres pris de la partie est du dit lot appartenant à un nommé Michael Hearn, et de l'autre côté vers l'ouest par vingt-cinq acres pris de la partie ouest de la moitié sud du dit lot, appartenant au dit Michael Hearn, d'un côté vers le nord par la moitié nord du dit lot, et de l'autre côté vers le sud partie par la ligne sud du dit lot, contenant cinquante acres de terre et l'allocation ordinaire pour les chemins publics, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sas-érigées et les améliorations faites, sujet au douaire y attaché en faveur de la dite Emily Jones.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le comté de Stanbridge, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sweetsburgh, 15 janvier 1877. 481 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERIE FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **NANCY M. CHAPMAN et**
No. 1674. } **al.**, Demandeurs; contre
les terres et tenements de **JOHN R. MANNING**,
Défendeur.

Un certain morceau ou étendue de terre sis et situé dans la dite paroisse de Saint-George de Clarenceville, dans le dit district de Bedford, connu et désigné comme la partie est du lot numéro sept dans la sixième concession de la seigneurie de Foucault ou manoir Allard, contenant le dit morceau de terre cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins; borné en front à l'est par le chemin qui suit la ligne de division entre le sixième et septième rang, en arrière vers l'ouest par le reste du dit lot numéro sept, appartenant à J. Vandike ou représentant, et au nord par le lot numéro huit, propriété de David Stevenson, et au sud par le lot numéro six, propriété de William Chilton—avec toutes les bâtisses sas-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sweetsburgh, 15 janvier 1877. 483 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the thirtieth day of May next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff,
Sweetsburgh, 15th January, 1877. 486
[First published, 20th January, 1877.]

FIERIE FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **EMILY JONES**, wife of Tho-
No. 1895. } **mas Kearns**, Plaintiff;
against the lands and tenements of the said **THOMAS KEARNS**, Defendant.

All that certain tract or parcel of land situated in the township of Dunham, and district of Bedford, known and distinguished as forming part of the south half of lot number twenty six, in the seventh range of lots in the said township; bounded on one side towards the east by twenty five acres taken from the east end of the said lot belonging to one Michael Hearn, and on the other side towards the west by twenty five acres taken from the west end of the south half of the said lot belonging to the said Michael Hearn, on one side towards the north by the north half of the said lot, and on the other side towards the south partly by the south line of the said lot, containing fifty acres of land and the usual allowance for highways be the same more or less—together with all the buildings and improvements thereon subject to the right of dower thereon of the said Emily Jones.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of May next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff,
Sweetsburgh, 15th January, 1877. 482
[First published, 20th January, 1877.]

FIERIE FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **NANCY M. CHAPMAN et**
No. 1674. } **al.**, Plaintiffs; against the
lands and tenements of **JOHN R. MANNING**, De-
fendant.

A certain tract or parcel of land lying and situated in the said parish of Saint George de Clarenceville, in the said district of Bedford, known as being the easterly part of lot number seven in the sixth concession of the seigniorie of Foucault, or Allards manor, and containing the said tract of land fifty acres of land in superficies, more or less; bounded in front to the east by the road running on the line dividing the said sixth front the seventh concession, in rear to the west by the remainder of said lot number seven, belonging to J. Vandike or representatives, and on the north side by lot number eight the property of David Stevenson, and on the south side by lot number six, the property of William Chilton—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the fourth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff,
Sweetsburgh, 15th January, 1877. 484
[First published, 20th January, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

Sheriff's Sales.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieix respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Canada, } WILLIAM MCGINNIS,
Province de Québec, } Demandeur; vs. JO-
District d'Iberville. } SEPH MOLLEUR, fils, De-
No. 244. } fendeur.

A cédule des terres et tenements à être saisis et vendus en cette cause entre les mains de Daniel Watson, curateur, au délaissement fait en cette cause par le défendeur, et auquel il est référé au bref d'exécution émané en cette cause, savoir :

1. Un lopin de terre étant numéro trente-deux, dans la sixième concession de la seigneurie de Sabrevois, dans la paroisse de Saint-Alexandre, de quatre arpents de front sur dix-huit arpents et cinq perches de moyenne profondeur, formant soixante et quatorze arpents en superficie, le tout, plus ou moins, quelqu'il soit, devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur; tenant au sud au numéro trente et un, au nord au numéro trente trois dans la même concession, à l'est aux numéros quarante-quatre et quarante-cinq aux terres au côté sud-ouest de la grande ligne, à l'ouest au numéro trente-deux dans la cinquième concession.

2. Un lopin de terre situé dans Saint-Alexandre, dans la sixième concession de la dite seigneurie, étant le numéro trente-trois de la dite concession, de la contenance de huit arpents de front sur vingt arpents de moyenne profondeur, formant cent soixante et huit arpents en superficie: borné au sud par le lot numéro trente-deux, à l'ouest par les lots numéros trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six, à l'est par les lots numéros quarante et un, quarante-deux, quarante-trois et une partie du numéro quarante-quatre de la première division de Sabrevois, bornage de Stephenson, le tout sans garantie de mesure, le plus ou le moins, quelqu'il soit, devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur.

3. La moitié sud-est du numéro trente-six, au côté sud-ouest du chemin de la grande ligne, partie dans Bleury et partie dans Sabrevois, dans Saint-Alexandre, de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, ce plus ou moins quelqu'il soit devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur; tenant devant au chemin de la grande ligne, derrière au bout de vingt-huit arpents, d'un côté à l'autre partie du numéro trente-six, et de l'autre côté au numéro trente-cinq.

4. Un lopin de terre dans Saint-Alexandre, étant le numéro trente-sept au sud-ouest du chemin de la grande ligne, partie dans la seigneurie Bleury et partie dans Sabrevois; tenant en front au chemin de la dite grande ligne, en profondeur au dit vendeur, d'un côté au nord-ouest au numéro trente-six, et de l'autre côté aux numéros trente-huit, trente-neuf, quarante et quarante et un.

Le vendeur réserve et ne comprends pas dans

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FERI FACIAS.
Superior Court.

Canada, } WILLIAM MCGINNIS,
Province of Quebec, } Plaintiff; vs. JO-
District of Iberville. } SEPH MOLLEUR, jr., De-
No. 244. } fendant.

A schedule of the lands and tenements to be seized and sold in this cause in the hands of Daniel Watson, curator to the *délaissement* made in this cause by defendant, and to which is referred in the writ of execution issued in this cause, to wit:

1. A lot of land being the number thirty two in the sixth concession of the seigniorie of Sabrevois, in the parish of Saint Alexandre, of four arpents in front by eighteen arpents and five perches of middling depth, forming seventy four arpents in superficies, the whole more or less, the said more or less what it might be must be to the profit or at the loss of the purchaser; joining at the south to the number thirty one, at the north to the number thirty three on the same concession, at the east to the numbers forty four and forty five, to the lands of the south west side of the grand line, at the west to the number thirty two in the fifth concession.

2. A lot of land situate at the Saint Alexandre in the sixth concession of the said seigniorie, being the number thirty three of the said concession, containing eight arpents in front by twenty arpents of middle depth forming one hundred and sixty eight arpents in superficies; bounded to the south by the lot number thirty two, to the west by the lots numbers thirty three, thirty four, thirty five and thirty six to the east by the lots numbers forty one, forty two, forty three and one part of number forty four of the first division of Sabrevois, survey of Stephenson, the whole without any guarantee of measure, the more or the less, what it might be, must be to the profit or at the loss of the purchaser.

3. The south east half of the number thirty six, on the south west side of the road of the grand line, part in Bleury and part in Sabrevois, in Saint Alexandre, of two arpents in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less, said more or less, what it might be, must be to the profit or at the loss of the purchaser; joining in front to the grand line road, in rear at the end of twenty eight arpents, on one side to the other part of the number thirty six, and on the other side to the number thirty five.

4. A lot of land in Saint Alexandre, being the number thirty seven, on the south west of the grand line road, part in the seigniorie Bleury, and part in Sabrevois; joining on front the road of the said grand line, in depth the said vendor, on one side to the north west the number thirty six, on the other side the numbers thirty eight, thirty nine, forty and forty one.

The vendor reserves and keeps in said sale: 1

cette vente : 1. Un demi arpent de terre en superficie, faisant le coin nord-est de la moitié sud-est du numéro trente-six. 2. Tout le terrain pris et occupé par les tracés de chemins de fer Vermont Central, Montreal Junction. 3. La maison et toutes bâtisses occupées par D. Watson et par Michel Bésièrè, d'hui au premier de mai prochain, pour les dites bâtisses. 4. Tout le bois de corde et bilots qui sont coupés.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 15 janvier 1877. 429 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

One half of an arpent of land in superficies being the north east corner of the south east half of number thirty six. 2. All the ground taken and occupied by the lines of the Vermont Central and Montreal Junction Rail Roads. 3. The house and all buildings occupied by D. Watson and by Michel Bésièrè, from now to the first of May next, for the said buildings. 4. All the cord wood and logs which are cut.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eleventh day of June next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John, 15th January, 1877. 430
[First published, 20th January, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } ISSAAC PERRY, Deman-
District de Joliette, } deur : contre GER-
No. 929. } MAÏN GRENIER, Defen-
deur.

1. Un lot de terre situé dans le canton de Wexford, étant le numéro cinquante-sept du premier rang, contenant cent acres en superficie.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le numéro cinquante-huit du dit premier rang du canton de Wexford, et contenant aussi cent acres de terre en superficie.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le numéro cinquante-neuf du dit premier rang du canton de Wexford, contenant cent acres en superficie—avec une maison, une grange et autres bâtisses.

4. Un autre lopin de terre, étant au front du lot numéro cinquante-neuf du premier rang du township de Wexford, se trouvant dans le Gore, entre les townships de Kilkenney et de Rawdon, de soixante et dix arpents en superficie, ayant pour voisin, Ludger Grenier, Damase Daigle et Joseph Leblanc—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la paroisse de Sainte-Julienne, comté de Montcalm, MARDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de Juillet prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 12 février 1877. 1695 2
[Première publication 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 7549. } ANTOINE BRICAULT dit LA-
MARCHE, Demandeur; contre
EUSEBE BRICAULT dit LAMARCHE, Defen-
deur.

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court

Province of Quebec, } ISSAAC PERRY, Plaintiff;
District of Joliette. } against GERMAIN GRE-
No. 929. } NIER, Defendant.

1. A lot of land situate in the canton of Wexford, being the number fifty seven of the first range, containing about a superficies of hundred acres.

2. Another lot of land situate in the same place, being the number fifty eight of said first range of the township of Wexford, and containing about a superficies of hundred acres.

3. Another lot of land situated in the same place, being the number fifty nine of said first range of the township of Wexford, containing about a superficies of hundred acres—with house, barn and other buildings.

4. Another piece of land, being in front of lot number fifty nine of the first range of the township of Wexford, being in the Gore, between the Kilkenney and Rawdon townships, with about a superficies of seventy arpents, adjoining Ludger Grenier, Damase Daigle and Joseph Leblanc—without buildings.

To be sold at the registry office, in the parish of Sainte-Julienne, county of Montcalm, TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Joliette, 12th February, 1877. 1696
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette

No. 7549. } ANTOINE BRICAULT dit LA-
MARCHE, Plaintiff; against
EUSEBE BRICAULT dit LAMARCHE, Defendant.

1. Un emplacement situé dans le village de Saint-Lin, dans le comté de l'Assomption, dans le district de Joliette, contenant cent huit pieds de front sur trois quarts d'arpent de profondeur; borné en front par la rue Saint-Isidore, au chemin de ligne qui conduit à la côte Jane, derrière à Ovide Brien dit Desrochers, écuyer, d'un côté à Narcisse Rivest, et de l'autre côté à Nicholas Archambault—avec une maison, une grange, une boutique et plusieurs autres dépendances.

2. Une terre située au dit lieu de Saint-Lin, étant une continuation des terres de la côte Jane, contenant deux arpents de large sur vingt et un arpents de profondeur; prenant en front à Joseph Morin, en profondeur à Isaac Renaud, d'un côté à Narcisse Quevillon, et de l'autre côté au dit Isaac Renaud—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, LUNDI, le VINGT ET UNIÈME jour du mois de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,

Député Shérif.

Joliette, 18 janvier 1877.

441 3

[Première publication, 20 janvier 1877.]

A lot situate in the village of Saint Lin, in the county of L'Assomption, in the district of Joliette, measuring one hundred and eight feet in front by three quarters of an arpent in depth; bounded in front by Saint Isidore street, or the by road leading to La Cote Jane, in rear by Ovide Brien dit Desrochers, esquire, on one side by Narcisse Rivest, and on the other side by Nicholas Archambault—with a house, barn, shop and several other dependencies thereon erected.

2. A land situate at Saint Lin aforesaid, being a continuation of the lands of the Cote Jane, measuring two arpents in width by twenty one arpents in depth; bounded in front by Joseph Morin, in rear by Isaac Renaud, on one side by Narcisse Quevillon, and on the other side by the said Isaac Renaud—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of the month of MAY next, at NOON. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,

Deputy Sheriff.

Joliette, 18th January, 1877.

442

[First published, 20th January, 1877.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, à avoir: } **A**NDREW PATERSON
No. 1325. } et JOHN PATERSON
ANDERSON, de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, marchands; Andrew Houston Young, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de Glasgow, en Écosse, marchand; et Elizabeth Paterson, de la dite cité de Québec, veuve de feu James Denholm, en son vivant, de la cité de Québec, décédé e. en sa qualité de tutrice d'icelle et appointée à Andrew Paterson Denholm, enfant mineur issu de son mariage avec le dit James Denholm, et seul héritier légal du dit feu James Denholm; contre LOUIS MILLER, de la paroisse de Kamouraska, dans les comté et district de Kamouraska, marchand. Défendeur, c'est à avoir:

1. Un demi arpent de terre de front sur environ deux arpents de profondeur, et ensuite un arpent de front sur trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins, situé dans le premier rang de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska; borne au nord-ouest partie au fleuve Saint-Laurent et partie au chemin Royal, au sud-est au bout de la dite profondeur aux terres du second rang, au nord-est à Isaïe Dessaint, et au sud-ouest partie aux représentants feu Pierre Michaud, partie à Michel Carroll et partie aux représentants feu Achille Taché—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé au même endroit, contenant un demi arpent de front sur environ deux arpents de profondeur; borné au nord-ouest

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court of Quebec.

Kamouraska, to wit: } **A**NDREW PATERSON
No. 1325. } and JOHN PATERSON
ANDERSON, of the city of Quebec, in the county and district of Quebec, merchants; Andrew Houston Young, heretofore of the city of Quebec, and now of Glasgow, in Scotland, merchant; and Elizabeth Paterson, of the said city of Quebec, widow of the late James Denholm, in his lifetime, of the said city of Quebec, deceased, in her quality of tutrix duly appointed to Andrew Paterson Denholm, minor child, issue of her marriage with the said late James Denholm, and sole legal heir of the said late James Denholm; against LOUIS MILLER, of the parish of Kamouraska, in the county and district of Kamouraska, merchant, Defendant, to wit:

1. One half arpent of land in front by about two arpents in depth, and from thence one arpent in front by thirty eight arpents in depth, more or less, situate in the first range of the parish of Saint Louis de Kamouraska; bounded on the north west partly by the river Saint Lawrence and partly by the Queen's road, on the south east at the end of the said depth by the lands of the second range, north east by Isaïe Dessaint, and south west partly by the representatives of the late Pierre Michaud, partly by Michel Carroll and partly by the representatives of the late Achille Taché—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situate at the same place, containing half an arpent in front by about two arpents in depth; bounded on the north west by

au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au chemin Royal du premier rang, au sud-ouest à l'honorable A. B. Routhier, au nord-est partie à la veuve Antoine Raimond, partie à Vincelas Taché, écuyer, partie à Hilary Raimond et partie aux représentants feu Jérémie Duval—avec une maison, hangars, remises et granges dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant un demi arpent de front sur environ trois-quarts d'arpent de profondeur; borné au nord-ouest à George Lebel, écuyer, au sud-est au chemin Royal, au nord-est à la route des quais et au sud-ouest à Vincelas Taché, écuyer—avec une maison, deux hangars, fournil et étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Une terre située au même endroit, contenant environ un arpent et demi de front sur un arpent de profondeur, ayant ensuite deux arpents de front sur environ quinze arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord-ouest partie au chemin Royal et partie aux représentants feu Charlemagne Chouinard, au sud-est partie à Emile Dessaint et partie à Joseph Peltier, écuyer, au sud-ouest à la route de l'église, et au nord-est partie aux représentants feu Charlemagne Chouinard et partie à Joseph Peltier, écuyer—avec une maison dessus construite, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, au village de Kamouraska, MARDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de mai prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 9 avril 1877. 286J
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Kamouraska.

No. 289. CHARLES BERTRAND, écuyer, marchand, de l'Isle Verte, Demandeur; contre JEAN-BAPTISTE TALBOT, cultivateur, de l'Isle Verte, et ORELIE GAUVIN, son épouse, tant en leurs noms qu'en leur qualité de tuteurs conjoints à Alfred, Joseph, Eugénie, Cléophina et Elise, enfants mineurs, nés du mariage de la dite Orelie Gauvin, avec feu Magloire Bélanger, Défendeurs, savoir:

Une terre dans le quatrième rang de la paroisse de l'Isle Verte, de deux arpents et une perche et plus s'il s'y trouve de front sur quarante-et-un arpents de profondeur; tenant au nord-ouest au chemin du Roi, au sud-est aux terres de la couronne, au nord-est à Thimoté LeBel, au sud-ouest à Remy Langlois—avec maison, granges et autres bâtisses sus construites, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de l'Isle Verte, MARDI, le HUITIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 28 décembre 1876.
[Première publication, 5 janvier 1877.] 53

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: DAME ELIZA DE BOREH ELEY, de Saint-George de Cacoma, veuve de feu Simon Talbot, en son vivant, marchand, du même lieu, tant comme commune en biens avec son dit mari, que comme tutrice élue en justice à Thomas Simon, Félix Alonzo, Marie Caroline Eliza, John David, Marie Marguerite, Gènefred Clara et Charles Samuel, enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Simon Talbot, Demanderesse, contre

the river Saint Lawrence, south east by the Queen's road of the first range, south west by the Honorable A. B. Routhier, north east partly by Mrs. widow Antoine Raimond, partly by Vincelas Taché, esquire, partly by Hilary Raimond and partly by the representatives of the late Jérémie Duval—with a house, hangard, sheds, barns thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another emplacement situate at the same place, containing half an arpent in front by about three quarters of an arpent in depth; bounded on the north west by George Lebel, esquire, south east by the Queen's road, north east by la route des quais, and south west by Vincelas Taché, esquire—with a house, two barns, an oven, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A land situate at the same place, containing about an arpent and a half in front by one arpent in depth, from thence measuring two arpents in front by about fifteen arpents in depth, the whole more or less; bounded on the north west partly by the Queen's road and partly by the representatives of the late Charlemagne Chouinard, south east partly by Emile Dessaint and partly by Joseph Peltier, esquire, south west by la route de l'Eglise, and north east partly by the representatives of the late Charlemagne Chouinard and partly by Joseph Peltier, esquire—with a house thereon erected, circumstances, appartenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of May next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 9th April, 1877. 2870
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Kamouraska.

No. 289. CHARLES BERTRAND, esquire, merchant, of Isle Verte, Plaintiff; against JEAN BAPTISTE TALBOT, farmer, of Isle Verte, and ORELIE GAUVIN, his wife, as well in their own names as in their quality of joint tutors to Alfred, Joseph, Eugénie, Cléophina and Elise, minor children, issue of the marriage of the said Orelie Gauvin, with the late Magloire Bélanger, Defendants, to wit:

A land situate in the fourth range of the parish of Isle Verte, of two arpents and one perche or more as the case may be in front by forty one arpents in depth; bounded on the north west by the King's highway, on the south east by the crown lands, on the north east by Thimoté LeBel, and on the south west by Remy Langlois—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances, appartenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Isle Verte, on TUESDAY, the EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 28th December, 1876.
[First published, 5th January, 1877.] 6

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit: DAME ELIZA DE BOREH ELEY, of Saint-George de Cacoma, widow of the late Simon Talbot, in his lifetime, merchant, of the same place, both as being common as to property with her said husband, and as tutrix appointed in due course of law to Thomas Simon, Félix Alonzo, Marie Caroline Eliza, John David, Marie Marguerite Gènefred Clara and Charles Samuel, minor children, issue of her marriage with the said late

ACHILLE DECHENE, cultivateur, de la paroisse des Trois-Pistoles, Défendeur, c'est à savoir :

Une terre située en la troisième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, en la paroisse des Trois-Pistoles, en le comté de Temiscouata, dans le dit district de Kamouraska, contenant un arpent et demi de front sur quarante deux arpents de profondeur ; bornée au nord aux terres du deuxième rang, au sud aux terres du quatrième rang, à l'est à Joseph Belzile, à l'ouest à David Rioux—sans bâtisses, mais avec appartenances, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

JOS. THA. PARADIS.

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 8 janvier 1877. 227 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

Simon Talbot, Plaintiff; against ACHILLE DECHENE, farmer, of the parish of Trois Pistoles, Defendant, to wit :

A land situate in the third concession of the seignior of Trois Pistoles, in the parish of Trois Pistoles, in the county of Temiscouata, in the district of Kamouraska aforesaid, measuring one arpent and a half in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the lands of the fourth range, on the east by Joseph Belzile, and on the west by David Rioux—without buildings but with circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Trois Pistoles, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 8th January, 1877. 228
[First published, 13th January, 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPNAS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } BARTHELEMY
No. 143. } POULIOT, écuyer,
marchand, de la paroisse de l'Islet ; contre PLACIDE LANGELIER, du même lieu, cultivateur, savoir :

Une terre située en le deuxième rang de la paroisse de l'Islet, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; tenant nord au premier rang de l'Islet, sud aux terres de Saint-Eugène, joignant d'un côté au nord-est à Joseph Giasson, et de l'autre côté au sud-ouest à Cézaire Fraser—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Islet, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 16 avril 1877. 3067
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, } CHARLES GUI-
No. 986. } MONT, marchand,
du village de Montmagny ; contre LOUIS BOULET, navigateur, du même lieu, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé au village de Montmagny, contenant cent trente pieds de front sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, ie tout plus ou moins ; borné par devant à la rue Saint-Thomas, en arrière vers le sud et du côté

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPNAS.

Superior Court.

District of Montmagny, } BARTHELEMY POU-
No. 143. } LIOT, esquire, mer-
chant, of the parish of l'Islet ; against PLACIDE LANGELIER, of the same place, farmer, to wit :

A land situate in the second range of the parish of l'Islet, measuring four arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the first range of l'Islet, on the south by the lands of Saint Eugène, on one side to the north east by Joseph Giasson, and on the other side to the south west by Cézaire Fraser—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of l'Islet, on WEDNESDAY, the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

J. D. LEPINE.

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 16th April, 1877. 3068
[First published 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny, } CHARLES GUIMONT,
No. 986. } merchant, of the vil-
lage of Montmagny ; against LOUIS BOULET, boatman, of the same place, to wit :

A lot of land situate in the village of Montmagny, measuring one hundred and thirty feet in front by eighty five feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by Saint Thomas street, in rear to the south and on the south west side by

su-l'ouest à Edouard Vallée, et du côté nord-est à Sabas Thibault—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, JEUDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 16 avril 1877. 3069
[Première publication, 21 avril 1877.]

Edouard Vallée, and on the north east side by Sabas Thibault—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on THURSDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 16th April, 1877. 3070
[First published, 21st April, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } JEAN-BTE. HOMIER, Demandeur; contre ISIDORE FORGET dit DEPATY *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Moïse Chaussé, l'un des dits défendeurs.

La moitié indivise d'un emplacement composé de deux lots de terre situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, désignés sous les numéros quarante et un (41) et quarante-deux (42), sur le plan et dans le livre de renvoi de la subdivision officielle du lot numéro huit cent quarante-neuf (849), du dit quartier Saint-Jacques, contenant chacun de ces dits deux lots, vingt-trois pieds et huit pouces de largeur sur cinquante pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins; les dits lots bornés ensemble au nord-est par la rue Saint-Christophe, avec droit de passage en commun à perpétuité, avec tous ceux qui y auront droit, dans les ruelles mentionnées et décrites au dit plan de subdivision—avec trois maisons dont deux en bois lambrissées en briques, et l'autre en brique à un étage, avec soubassement et autres bâties y érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 17 avril 1877. 3089
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } THE DOMINION BUILDING SOCIETY, Demanderesse; contre JOSEPH A. MAURICE, Défendeur.

1. Un lot de terre sise et situé au village du Bassin de Chambly, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro vingt-quatre, de la subdivision officielle du lot numéro cent trente (130-24)—avec une maison en bois à deux étages et mansardes, en bois lambrissée en briques, avec une grange, un hangard, une glacière dessus construits.

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JEAN BTE. HOMIER, Plaintiff; against ISIDORE FORGET dit DEPATY *et al.*, Defendants.

As belonging to Moïse Chaussé, one of the defendants.

The undivided half of a lot made up of two lots situated and being in Saint James ward, of the city of Montreal, designated as numbers forty one (41) and forty two (42), on the official plan and in the book of reference for the subdivision of lot number eight hundred and forty nine (849), of Saint James ward aforesaid, each of the said lots measuring twenty three feet eight inches in width by fifty feet in depth, english measure, more or less; said lots together being bounded on the north east by Saint Christophe street—with a right of passage forever in common with the parties entitled thereto, in the lanes mentioned and described on the said subdivision plan, with three houses, two built of wood faced with brick, and the other with brick, one story high, with sub-basement and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 17th April, 1877. 3090
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE DOMINION BUILDING SOCIETY, Plaintiff; against JOSEPH A. MAURICE, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of Chambly Basin, known and designated on the official plan and book of reference for the said village, as number twenty four, of the official subdivision of number one hundred and thirty (130-24)—with a two storey wooden house and mansards, faced with brick, also a barn, a hangard and ice house thereon erected.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L** A SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 355. } TRUCTION METRO-
POLITAINE, Demanderesse ; contre JEAN-BTE.
DESORMEAU, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au village Saint-Jean-Baptiste, paroisse Saint-Jean-Baptiste ; borné en front par la rue George Hypolite, connu et désigné sous le numéro deux cent trente-six (236), aux plan et livre de renvoi officiels du dit village — avec deux maisons en bois, dont une à trois étages et l'autre à deux, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 17 avril 1877. 3037
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **M** O I S E LEROUX, De
No. 1807. } mandeur ; contre
PIERRE McSWEAN, Défendeur.

Une terre sise et située au sud de la Côte Sainte-Marie, en la paroisse de Sainte-Marthe, désignée sous le numéro dix-sept, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant devant au chemin de la Reine, par derrière aux terres de Sainte-Julie, d'un côté à Calixte Milard, et d'autre côté à John McManus — avec une maison, une grange et écurie dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Marthe, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 18 avril 1877. 3103
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **D** A M E H E N R I E T T E
No. 7433. } MOREAU et vir., De-
manderesse ; contre GEORGE BARIBEAULT,
Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, ci-devant paroisse de Montréal, district de Montréal, connu sous le numéro quarante-neuf, au plan et livre de renvoi officiels, pour la dite paroisse de Montréal, contenant trente pieds de front sur soixante-quinze pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, et sans garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le lot numéro cinquante, du côté nord-ouest par le lot numéro quarante-huit, et du côté sud-est par la rue Lionais, le dit lot faisant l'encoignure nord des rues Cadieux et Lionais — avec une maison en bois lambrissée en briques et autres dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1877. 469 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **T** H E T R U S T A N D L O A N
No. 1783. } COMPANY OF CA-
NADA, Demanderesse ; contre JOSEPH RO-
BREAU DUPLESSIS, Défendeur.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T** H E M E T R O P O L I T A N
No. 355. } BUILDING SOCIETY.
Plaintiff ; against JEAN BTE. DESORMEAU,
Defendant.

A lot of land situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, parish of Saint Jean Baptiste ; bounded in front by George Hypolite street, known and designated as number two hundred and thirty six (236), on the official plan and book of reference for the said village — with two wooden houses, one of them being three storeys high, and the other two storeys, also the outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 17th April, 1877. 3098
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **M** O I S E LEROUX, Plain-
No. 1807. } tiff ; against PIERRE
McSWEAN, Defendant.

A land situate and being on the south of the Cote Sainte Marie, in the parish of Sainte Marthe, described as number seventeen, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of Sainte Julie, on one side by Calixte Milard, and on the other side by John McManus — together with a house, a barn and stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Marthe, on the TWENTY SE-
COND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 18th April, 1877. 3104
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **D** A M E H E N R I E T T E
No. 7433. } MOREAU et vir., Plain-
tiff ; against GEORGE BARIBEAULT, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Jean Baptiste, formerly parish of Montréal, district of Montréal, known as number forty nine, on the official plan and book of reference for the said parish of Montréal, measuring thirty feet in front by seventy five feet in depth, more or less, english measure, and without warranty as to precise contents ; bounded in front by Cadieux street, in rear by lot number fifty, on the north west side by lot number forty eight, and on the south east side by Lionais street, said lot forming the north corner of Cadieux and Lionais streets — with a wooden house encased with brick and other dependencies.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1877. 470
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T** H E T R U S T A N D L O A N
No. 1783. } COMPANY OF CA-
NADA, Plaintiff ; against JOSEPH ROB-
REAU DUPLESSIS, Defendant.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Laurent, district de Montréal, de la contenance de trois arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; tenant en front au chemin de base de la Côte de Liesse, par derrière partie à William Henderson, partie à J. B. Leroux et partie à Augustin Viau ou représentants, d'un côté à François-Xavier Groulx, et de l'autre côté à Michel Desvoyeau—avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 janvier 1877.
[Première publication, 20 janvier 1877.]

Shérif.
467 3

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **O**NEZIME DEBLOIS, De-
No. 1674. } mandeur; contre JO-
SEPH LAPLANTE, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Bonaventure, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro quatre cent quarante-quatre—avec une maison en bois et autres dépendances dessus érigées.

2. Un lot de terre situé dans la paroisse du Sault au Recollet, district de Montréal, étant connu et désigné sous le numéro vingt-deux de la subdivision du numéro deux cent quarante-cinq (245-22), des plan et livre de renvoi officiels, de la dite paroisse du Sault-au-Recollet—avec une maison en bois sus-érigée.

Pour être vendu comme suit, savoir: lot numéro un, en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi; et le lot numéro deux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Recollet, le dit VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 16 janvier 1877.
[Première publication, 20 janvier 1877.]

Shérif.
465 3

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **A**LFRÉD ROY, fils, De-
No. 8855. } mandeur, contre AL-
PHONSE HENRI GROULX, Défendeur.

La juste moitié d'un certain lot de terre situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Visitation, étant connu et désigné sous le numéro mille quatre-vingt-huit (1088), des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, laquelle dite moitié se trouve celle du nord-ouest du dit lot; contenant quarante et un pieds de front sur cent cinq pieds de profondeur—avec une maison à deux étages en bois lambrissée en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 10 janvier 1877.
[Première publication, 13 janvier 1877.]

Shérif.
305 3

A land situate in the parish of Saint Laurent, district of Montreal, measuring three arpents in width by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front by the base road of La Côte de Liesse, in rear partly by William Henderson, partly by J. B. Leroux and partly by Augustin Viau or representatives, on one side by François Xavier Groulx, and on the other side by Michel Desvoyeau—together with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 16th January, 1877.
[First published, 20th January, 1877.]

Sheriff.
468

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **O**NEZIME DEBLOIS, Plain-
No. 1674. } tiff; against JOSEPH LA-
PLANTE, Defendant.

1. A lot of land situate on Bonaventure street, in the parish of Sainte Cunegonde, heretofore forming part of the parish of Montreal, district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, as number four hundred and forty four—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Sault au Recollet, district of Montreal, known and described as number twenty two, of the subdivision of number two hundred and forty five (245-22), on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet aforesaid—with a wooden house thereon erected.

To be sold as follows, to wit: lot number one, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon; and lot number two, at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the said TWENTY SECOND day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the first day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 16th January, 1877.
[First published, 20th January, 1877.]

Sheriff.
466

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **A**LFRÉD ROY, junior,
No. 8855. } Plaintiff; against AL-
PHONSE HENRI GROULX, Defendant.

The exact half of a certain lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Visitation street, known and described as number one thousand and eighty eight (1088), on the official plan and book of reference for the said city of Montreal, Saint-James ward, said half being the north west half of the said lot; containing forty one feet in front by one hundred and five feet in depth—with a two storey wooden house encased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 10th January, 1877.
[First published, 13th January, 1877.]

Sheriff.
306

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **AUGUSTIN ROBERT**
No. 1973. } *et al.*, Demandeur; contre
CHRISTOPHER REINHARDT, Défendeur.

Un emplacement situé sur la rue Saint-André, en la cité et district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, comme étant la partie nord-ouest du lot numéro deux, de la subdivision du numéro onze cent quatre-vingt-treize (1193-2), contenant la dite partie de lot dix-huit pieds et neuf pouces de front sur soixante et cinq pieds de profondeur—avec une maison en briques à un étage, à comble français, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1707 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **JOSEPH REMI DESRO-**
No. 2108. } **SIERS**, Demandeur; contre
FREDERIC LEFEBVRE, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la ville de Saint-Henri, sur le niveau de la rue Brodie, connu et désigné sous le numéro quinze cent quatre vingt-huit, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située en la paroisse de Contrecoeur, dans le district de Montréal, aux deuxième rang, de la contenance d'un arpent et demie de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant à François Jacques, derrière à un nommé Gervais, d'un côté au sud-ouest à Christopher Miller, et de l'autre côté au chemin de Chambly—avec une maison, grange, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu comme suit, savoir : lot No. 1 à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures ET DEMI de l'avant-midi; et le lot No. 2 à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Contrecoeur, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1877. 463 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **JOSEPH OCTAVE VIL-**
No. 1477. } **LENEUVE**, Demandeur; contre
JOSEPH PARENT, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro quatre-vingt-quinze (95), faisant front sur la rue Cadieux, et borné d'un côté par la rue Saint-Jean-Baptiste—avec deux maisons en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1877. 461 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **AUGUSTIN ROBERT**
No. 1973. } *et al.*, Plaintiff; against
CHRISTOPHER REINHARDT, Defendant.

A lot situate on Saint Andrew street, in the city and district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, Saint James ward, as being the north west part of lot number two, of the subdivision of number eleven hundred and ninety three (1193-2), said part of lot measuring eighteen feet nine inches in front by sixty five feet in depth—with a one storey wooden house, with french roof, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 27th February, 1877. 1708
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **JOSEPH REMI DESRO-**
No. 2108. } **SIERS**, Plaintiff; against
FREDERIC LEFEBVRE, Defendant.

1. A lot of land situate in the town of Saint Henri, on the alignment of Brodie street, known and designated as number fifteen hundred and eighty eight, on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal—with a brick house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the parish of Contrecoeur, in the district of Montreal, in the second range, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by François Jacques, in rear by one Gervais, on one side to the south west by Christopher Miller, and on the other side by the Chambly road—with a house barn and outbuildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit : lot No. 1, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon; and lot No. 2, at the parochial church door of the parish of Contrecoeur, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 16th January, 1877. 464
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **JOSEPH OCTAVE VIL-**
No. 1477. } **NEUVE**, Plaintiff; against
JOSEPH PARENT, Defendant.

A lot of land situate and being in the incorporated village of Saint Jean-Baptiste, heretofore forming part of the parish of Montreal, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said village as number ninety five (95), fronting on Cadieux street; bounded on one side by Saint Jean-Baptiste street—with two wooden houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 16th January, 1877. 462
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **AUGUSTIN ROBERT** et
No. 9374. } *al.*, Demandeurs ; contre
ONÉSIME LAURANDEAU, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau, au village d'Hochelaga, dans le district de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, sous le numéro cent quatre-vingt-huit, de la subdivision du numéro quatre-vingt (80-188), contenant quarante-huit pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins—avec une bâtisse en bois lambrissée en briques et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1877. 459 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **PIERRE BOURGON**,
No. 12,207. } *et uxor.*, Demandeurs ;
contre **DAME MARGUERITE MARTIN**, Défenderesse.

Un terrain situé dans le quatrième rang du township de Newton, paroisse de Sainte-Justine, dans le comté de Vaudreuil, faisant partie du lot désigné numéro quatre, contenant un arpent de front sur deux arpents de profondeur, de mesure précise ; tenant en front au chemin de front du troisième rang, en arrière et d'un côté au demandeur, et d'autre côté partie au sieur Michel Nori dit Laferrière, et partie au sieur Xavier Verronneau—sans bâtisses, et en culture.

Pour être vendu au bureau du registrateur du comté de Vaudreuil, en la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1877. 473 3.
[Première publication, 20 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CON-**
No. 1258. } **STRUCTION METRO-**
POLITAINE, Demanderesse ; contre **TOUSSAINT**
BENARD, Défendeur.

Un terrain sis et situé dans la ville Saint-Henri, dans le district de Montréal, connu comme étant le numéro quarante-trois, sur un certain plan de la propriété de William Workman et A. M. Delisle, écuyers, fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur, déposé dans le greffe de T. Doucet, notaire, étant le numéro neuf cent trente-sept, du plan et livre de renvoi officiels du Côteau Saint-Augustin, dans la paroisse de Montréal ; borné en front au nord-ouest par la rue Workman, en arrière au sud-est par le lot numéro trente-six du dit plan de la propriété de Workman et Delisle, d'un côté au nord-est par l'Avenue Atwater, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro quarante-deux du dit plan—avec une maison en bois lambrissée en briques, ayant front sur la dite Avenue Atwater, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 9 janvier 1877. 229 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **AUGUSTIN ROBERT** et *al.*,
No. 9374. } Plaintiffs ; against **ONE-**
SIME LAURENDEAU, Defendant.

A lot of land situate on the alignment of Moreau street, in the village of Hochelaga, in the district of Montreal, heretofore forming part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Hochelaga, as number one hundred and eighty eight, on the subdivision of number eighty (80-188), measuring forty eight feet in front by one hundred and fifty feet in depth, more or less—with a wooden house faced with brick and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SECOND day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1877. 460
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **PIERRE BOURGON**, et
No. 12,207. } *uxor.*, Plaintiffs ; against
DAME MARGUERITE MARTIN, Defendant.

A land situate in the fourth range of township Newton, parish of Sainte Justine, in the county of Vaudreuil, forming part of the lot designated as number four, measuring one arpent in front by two arpents in depth, precise measure ; bounded in front by the front road of the third range, in rear and on one side by the plaintiff, and on the other side partly by Michel Nori dit Laferrière and partly by Xavier Verronneau—without buildings, but under cultivation.

To be sold at the registry office for the county of Vaudreuil, in the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1877. 474
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE METROPOLITAN**
No. 1258. } **BUILDING SOCIETY**,
Plaintiff ; against **TOUSSAINT BENARD**, Defendant.

A lot situate and being in the town of Saint Henri, in the district of Montreal, known as number forty three, on a plan of the property of William Workman and A. M. Delisle, esquires, made by H. M. Perrault, esquire, surveyor, filed in the office of T. Doucet, notary, being number nine hundred and thirty seven, on the official plan and book of reference for Côteau Saint-Augustin, in the parish of Montreal ; bounded in front to the north west by Workman street, in rear to the south east by lot number thirty six on the said plan of the Workman and Delisle property, on one side to the north east by Atwater Avenue, and on the other side to the south west by lot number forty two, on the said plan—with a wooden house encased with brick and outbuildings fronting on Atwater Avenue aforesaid, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 9th January, 1877. 280
[First published, 13th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LE MAIRE, LES ECHE-**
 No. 4. } **VINS ET LES CI-**
 TOYENS, de la cité de Montréal, Demandeurs ;
 contre ETIENNE A. DUBOIS, Défendeurs.

1. Un lot de terre ou emplacement dans le quartier centre de la cité de Montréal, étant le numéro cent six (106), sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier centre, préparé pour les fins d'enregistrement, mesurant trois mille soixante et onze pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière par le lot numéro cent huit, d'un côté vers le nord-est par le lot numéro cent dix, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro cent cinq et cent sept, le tout conformément au dit plan et au livre de renvoi—avec une maison en pierre à quatre étages sus-érigée.

2. Un lot de terre ou emplacement dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, étant le numéro mille deux (1002), du plan officiel et au livre de renvoi pour le dit quartier Saint-Antoine, préparé pour les fins d'enregistrement, contenant quarante-trois mille quatre cent soixante-six pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; et borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par le lot numéro mille trois, d'un côté vers le nord-est par le lot numéro mille sept et mille cinq et une partie du lot numéro mille quatre, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro mille un, le tout conformément au plan et au livre de renvoi—avec six maisons en pierre à deux étages et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures ET DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 16 janvier 1877. 471 3
 [Première publication, 20 janvier 1875.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA CITÉ DE MONTREAL,**
 No. 378. } **Demanderesse, contre**
DAME MARY M. CAMPBELL, Défenderesse.

Un lot de terre ou emplacement dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, étant le numéro huit cent cinquante-quatre (854), du plan officiel et livre de renvoi pour le dit quartier, préparé pour les fins d'enregistrement, contenant suivant mesure soixante et huit mille six cent cinquante-huit pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-André, en arrière par la rue Saint-Christophe, d'un côté vers le sud-ouest, par les lots (852 et 853) huit cent cinquante deux et huit cent cinquante trois, et de l'autre côté, vers le nord-est par une ruelle qui conduit de la dite rue Saint-André à la dite rue Saint-Christophe.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 9 janvier 1877. 231 3
 [Première publication, 13 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL PER-**
 No. 1777. } **MANENT BUILDING**
SOCIETY, Demanderesse ; contre MATHEW
BOYLE, Défendeur.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MAYOR, ALDERMEN**
 No. 4. } **AND CITIZENS, of the**
 city of Montreal, Plaintiffs ; against ETIENNE A.
 DUBOIS, Defendant.

1. One lot of land or emplacement in the centre ward of the city of Montreal, being number one hundred and six (106), of the official plan and book of reference of the said centre ward, prepared for registration purpose, containing by admeasurement three thousand and seventy one feet, english measure, more or less ; bounded in front by Notre Dame street, in rear by lot number one hundred and eight, on one side towards the north east by lot number one hundred and ten, and on the other side towards the south west by lot number one hundred and five and one hundred and seven, all of the said plan and book of reference—with a four story stone house, erected thereon.

2. One lot of land or emplacement in the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, being number one thousand and two (1002), of the official plan and book of reference of the said Saint Antoine ward, prepared for registration purposes containing by admeasurement forty three thousand four hundred and sixty six feet, english measure, more or less ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by lot number one thousand and three, on one side towards the north east by lot number one thousand and seven and one thousand and five, and a part of the lot number one thousand and four, and on the other side towards the south west by lot number one thousand and one, all of the said plan and book of reference—with six two story stone houses and out-buildings erected thereon.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 16th January, 1877. 472
 [First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE CITY OF MONTREAL,**
 No. 378. } **Plaintiff ; against DAME**
MARY M. CAMPBELL, Defendant.

A lot of land or emplacement in the Saint James ward, of the city of Montreal, being number eight hundred and fifty four (854), of the official plan and book of reference of the said ward, prepared for registration purposes, containing by admeasurement, sixty eight thousand six hundred and fifty eight (68658) feet, english measure, more or less ; bounded in front by Saint André street, in rear by Saint Christophe street, on one side towards the south west by lots (852 and 853) eight hundred and fifty two and eight hundred and fifty three and on the other side towards the north east by a lane leading from said Saint André street to said Saint Christophe street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of MAY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 9th January, 1877. 232
 [First published, 13th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MONTREAL PERMA-**
 No. 1777. } **NENT BUILDING SO-**
CIETY, Plaintiff ; against MATHEW BOYLE,
Defendant.

Un lot de terre situé dans les cité et district de Montréal, étant le lot numéro mil (1000), sur le plan et livre de renvoi officiels, pour le quartier Sainte-Anne, de la dite cité; borné en front par la rue Richardson, d'un côté par F. F. Mullins ou représentants, de l'autre côté par Patrick O'Neil ou représentants, et en arrière par James O'Brien ou représentants, contenant quarante-cinq pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1703 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANNIE A. SYMONS ALIAS SIMS, Demanderesse; contre JOHN KELLY, comme usufruitière en possession de la succession de feu John Patrick Kelly, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Longueuil, comme lot numéro cent soixante et quatre (164) de la dite ville—avec deux maisons en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 26 février, 1877. 1701 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Demandeur; contre ANTHIME CHAPUT, Défendeur.

Deux emplacements contigus situés en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Wolf, connue et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous les numéros cent soixante et onze et cent soixante et douze, de la subdivision du lot numéro neuf cent soixante et quatorze, des dits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus construites (974-171), (974-172).

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1705 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ALEXANDRE EDMOND LEBER et al., Demandeurs; contre JOSEPH OVIDE LEBER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité et le district de Montréal, sur le niveau de la rue Saint-Félix, et connu sous le numéro six cent quatre-vingt-dix-huit (698), suivant les plan et livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal—avec les bâtisses dessus érigées.

A lot of land situate in the city and district of Montreal, being lot number one thousand (1000), on the official plan and book of reference for the Sainte Ann's ward, of the said city; bounded in front by Richardson street, on one side by F. F. Mullins or representatives, on the other side by Patrick O'Neil or representatives, and in the rear by James O'Brien or representatives, containing forty five feet in depth, more or less—with a wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th February, 1877. 1704
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ANNIE A. SYMONS ALIAS SIMS, Plaintiff; against JOHN KELLY, as usufructuary in possession of the estate and succession of the late John Patrick Kelly, Defendant.

A lot of ground lying and situate in the town of Longueuil, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said town of Longueuil, as lot number one hundred and sixty four (164) of said town—with two wooden houses and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 26th February, 1877. 1702
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Plaintiff; against ANTHIME CHAPUT, Defendant.

Two contiguous lots situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Wolf street, known and described on the official plan and book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as numbers one hundred and seventy one and one hundred and seventy two, on the subdivision of lot number nine hundred and seventy four, on the said official plan and book of reference—with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected 974-171, 974-172.)

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th February, 1877. 1706
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALEXANDRE EDMOND LEBER et al., Plaintiffs; against JOSEPH OVIDE LEBER, Defendant.

A lot of land situate and being in the city and district of Montreal, on the alignment of Saint Felix street, and known as number six hundred and ninety eight (698), on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal—with the buildings thereon erected.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Montréal, 27 février 1877. 1699 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL M U-**
No. 191. } **TUAL BUILDING SO-**
CITY, Demanderesse : contre DAME MARIE OLIVINE STE. MARIE *et c^{ie}*, Défendeurs.

Le lot de terre et tenements mentionnés et désignés dans la cédule A, annexée au dit bref, étant la propriété de Dame Marie Olivine Ste. Marie, un des Défendeurs, comme suit, savoir :

La moitié sud-est de la propriété immobilière désigné comme suit : Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, rue Saint-André, contenant quarante pieds de front par quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins ; borné en front par la dite rue, en arrière et des deux côtés par la propriété de G. U. Ryland, écuyer, et de l'autre côté par Thomas St. Jean ou ses représentants—avec une double maison en briques à deux étages et autres bâtisses sus-érigées, tel que désigné sur le plan de la terre de Peter S. Murphy, déposé au bureau de feu T. Doucet, notaire, à Montréal, comme lot numéro dix (10), et tel que connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, pour le quartier Saint-Jacques de Montréal, de record au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, sous le numéro officiel (544) cinq cent quarante-quatre—avec le droit de passage pour toujours sur la terre voisine du côté nord par le passage qui s'y trouve actuellement, lequel dernier lot de terre est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, sous le numéro cinq cent quarante-trois (543).

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Montréal, 27 février 1877. 1697 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH—day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of July next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's Office, Montréal, 27th February, 1877. 1700
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MONTREAL M U-**
No. 191. } **TUAL BUILDING**
SOCIETY, Plaintiff ; against DAME MARIE OLIVINE STE. MARIE *et c^{ie}*, Defendants.

The lot of land and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ, being the property of Dame Marie Olivine Ste. Marie, one of the said Defendants, as follows, to wit :

The south east half of the immoveable property described, as follows : A lot of land or emplacement situated in the city of Montreal, Saint Andre street, containing forty feet in front by eighty five feet in depth, english measure, the whole more or less ; bounded in front by said street, in rear and on both side by the property of G. U. Ryland, esquire, and on the other side by Thomas St. Jean or his representatives—with a double two story brick house and other buildings thereon erected, as designated on the plan of the land of Peter S. Murphy, deposited in the office of the late T. Doucet, notary, at Montreal, as lot number ten (10), as known and designated upon the plan and the official book of reference for the Saint James ward, of Montreal, deposited of record in the registry office for the registration division of Montreal, at Montreal, by the official number (544) five hundred and forty four—with the right of passage for ever, on the adjoining land on the north side by the passage which actually exists, which last lot of land is known and designated on the said official plan and book of reference for said ward, by the number five hundred and forty three (543).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's Office, Montréal, 27th February, 1877. 1698
[First published, 3rd March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Eponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Québec, à savoir : } **JEAN BAPTISTE ONESIME**
No. 613. } **DUMONT**, écuyer, avocat,
de la cité des Trois-Rivières ; contre **HONORE**
BOISVERT, boulanger, de la paroisse de Sainte

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Eponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Quebec, to wit : } **JEAN BAPTISTE ONESIME**
No. 613. } **DUMONT**, esquire, advocate,
of the city of Three Rivers, against **HONORE**
BOISVERT, baker, of the parish of Sainte Emmelie,

Emmelie, comté de Lotbinière, dans le district de Québec, et autres, à savoir :

Ici suit la description de l'immeuble du dit Honoré Boisvert.

Un emplacement sise et situé en la paroisse de Sainte-Emmelie du village de Leclairville, de Lotbinière, de la contenance de soixante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; prenant son front à une rue en profondeur Nave Leclair, joignant du côté nord à Nère Marcotte, et du côté sud à Joseph Thibault—avec une maison, grange, étable et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Emmelie, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'aout prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 21 avril 1877.] 3093

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } DAME ANN BLAKE, de la
No. 258. } Cité de Montréal, épouse
séparée de biens de l'Honorable Thomas Cushing
Aylwin, du même lieu, de lui dûment autorisée
à ester en justice ; contre HUMPHREY KEELER,
de la paroisse de Saint-Raymond, dans le district
de Québec, cultivateur, à savoir :

Un lot de terre situé en la moitié sud-ouest de la seigneurie de Bourg-Louis, paroisse de Saint-Raymond, au lieu appelé la Pointe-Basse, entre la rivière Sainte-Anne et une savanne qui se trouve à une distance irrégulière de la rivière Sainte-Anne, partant le dit lot de la rivière Sainte-Anne, et suivant une ligne allant en profondeur sur le rhombe de veit nord trente degrés ouest, cinq arpents ; de là allant rectangulaire vers l'ouest trois arpents ; de là allant nord trente degrés ouest trois arpents ; de la courant nord soixante-quatorze degrés ouest, douze arpents et sept perches ; de là allant à l'ouest neuf arpents et trois perches jusqu'à la rivière Sainte-Anne, formant une superficie de cent soixante et sept arpents et quatre-vingt perches ; borne le dit lot vers le sud par la dite rivière Sainte-Anne, vers le nord aux terres non concédées, d'un côté au nord-est partie à la terre d'Alexandre Vachon et partie aux terres non concédées, et de l'autre côté au sud-ouest à la dite rivière Sainte-Anne, formant un compeau de terre irrégulière, telle que la dite terre est actuellement—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la susdite paroisse de Saint-Raymond, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 13 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 21 avril 1877.] 3095

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } PIERRE MAROIS, commer-
No. 1356. }çant, de la cité de Québec ;
contre EDOUARD LAROCHELLE, relieur, de la
cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Olivier, étant le (No. 3509) numéro trois mille cinq cent neuf, désigné aux plan et livre de renvoi cadastre, faits par le commissaire des terres de la couronne, pour le quartier Saint-Jean, de la cité de Québec ; le dit emplacement borné en front au sud sur une largeur de dix-huit pieds et six pouces par la dite rue Saint-Olivier, en arrière au nord sur une largeur de vingt-trois pieds par Antoine Paquet, d'un côté à l'est par George Delisle, et de l'autre côté à l'ouest par Henri Ville-neuve, ayant une profondeur moyenne de quarante-

county of Lotbinière, in the district of Québec and others, to wit :

Here follows the designation of the immovable property of the said Honoré Boisvert.

A lot situate and being in the parish of Sainte-Emmelie, Leclairville village of Lotbinière, measuring sixty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front by a street, in rear by Nave Leclair, on the north side by Nère Marcotte, on the south side by Joseph Thibault—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte-Emmelie, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th April, 1877. Sheriff.
[First published, 21st April, 1877.] 3094

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } DAME ANN BLAKE, of the
No. 258. } City of Montreal, wife separated as to property of the Honorable Thomas Cushing Aylwin, of the same place, and by him duly authorized to appear in judicial proceedings ; against HUMPHREY KEELER, of the parish of Saint-Raymond, in the district of Québec, farmer, to wit :

A lot of land situate in the south west half of the seigniorie of Bourg Louis, parish of Saint-Raymond, at the place called *La Pointe Basse*, between the river Sainte-Anne and a marsh situated at an irregular distance from the river Sainte-Anne, said lot starting from the said river Sainte-Anne, and following a line running in rear to the north thirty degrees west, five arpents ; from thence rectangulary to the west three arpents ; from thence running north thirty degrees west three arpents ; thence running north seventy four degrees west, twelve arpents and seven perches ; from thence running west nine arpents and three perches, to the river Sainte-Anne, forming a superficies of one hundred and sixty seven arpents and eighty perches ; bounded on the south by the said river Sainte-Anne, north by the unconceded lands, on one side to the north east partly by Alexander Vachon's property and partly by the unconceded lands, and on the other side to the south west by the river Sainte-Anne aforesaid, forming an irregular tract of land, and such as the same actually is—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint-Raymond, on the TWENTY FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 13th April, 1877. Sheriff.
[First published, 21st April, 1877.] 3096

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } PIERRE MAROIS, trader, of
No. 1356. } the city of Québec ; against
EDOUARD LAROCHELLE, book-binder, of the
city of Québec, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Saint-Olivier street, being number three thousand five hundred and nine (No. 3509), given upon the cadastral plan for Saint John's ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands ; bounded in front to the south for a width of eighteen feet six inches by said Saint-Olivier street, in rear to the south for a width of twenty three feet by Antoine Paquet, on one side to the east by George Delisle, and on the other side to the west by Henri Ville-neuve, having an average depth of forty four feet

quatre pieds et six pouces, le tout plus ou moins—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 13 avril 1877. Shérif,
[Première publication, 21 avril 1877.] 3091

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **PIERRE THOMAS BEDARD**,
No. 4343. } de la paroisse Saint-Charles
Barroinée de Charlesbourg, cultivateur ; contre
JEAN BAPTISTE TERRIEN, du même lieu, cultivateur, à savoir :

1. Une terre à bois située en la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, contenant environ un demi arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine, à l'est au bout de la profondeur, au nord par Michel Tessier ou représentants, au sud à Pierre Verret ou représentants—circonstances et dépendances. La dite terre étant le numéro quarante-cinq (45), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; borné au sud-ouest par l'Hôpital Général, au nord par Pierre Rousseau, au sud à Simon Parant, au nord-est à la Grande Ligne—avec maison et autres bâties dessus érigées—circonstances et dépendances. La dite terre étant le numéro (58), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 5 janvier 1877. Shérif,
[Première publication, 13 janvier 1877.] 221 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } **JOSEPH LALIBERTE**, de la
No. 72. } paroisse Saint-Jean Des-
chaillons, dans le district de Québec, écuyer, mar-
chand ; contre **JEAN LEBEUF**, briquetier, de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, dans le
district de Québec, à savoir :

Une terre sise et située en la sixième conces-
sion de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de
deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de
profondeur ; et ainsi borné au nord au chemin Royal
de la dite concession, au sud aux terres non con-
cédées, joignant du côté nord-est à Signie Paris, et
de l'autre côté au sud-ouest à Onézime Roux—avec
les bâties dessus construites, circonstances et
dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite
paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-
DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures
du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour
de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 10 janvier 1877. Shérif,
[Première publication, 13 janvier 1877.] 225 3

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1094. } **CITE DE QUEBEC**, contre
IRENEE RICHARD, ci-devant de la cité de Qué-
bec, maintenant de lieux inconnus, à la folle en-
chère, frais et dépens de Dame Marie Zoé Bilo-

six inches, the whole more or less—with a house
thereon erected, circumstances and dependen-
cies.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST
next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ
returnable on the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN,

Québec, 13th April, 1877. Shérif,
[First published, 21st April, 1877.] 3092

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } **PIERRE THOMAS BEDARD**,
No. 4343. } of the parish of Saint-Charles
de Barroinée de Charlesbourg, farmer, against
JEAN-BAPTISTE TERRIEN, of the same place,
farmer to wit :

1. A woodland situate in the parish of Saint
Edmond de Stoneham, measuring about one half
arpent in front by about twenty arpents in depth ;
bounded in front by the Queen's highway, to the
east by the end of the said depth, to the north by
Michel Tessier or representatives, to the south by
Pierre Verret or representatives—circumstances
and dependencies. Said land being number forty
five (45), designated on the cadastral plan of the
parish of Saint Edmond de Stoneham, and on the
book of reference thereto made by the commis-
sioner of crown lands.

2. A land situate in the parish of Saint Edmond
de Stoneham aforesaid, measuring two arpents in
front by twenty arpents in depth ; bounded on the
south west by the General Hospital, on the north
by Pierre Rousseau, south by Simon Parant, north
east by the Grande Ligne—together with a house
and outbuildings thereon erected, circumstances
and dependencies. This lot being (No. 58), given
upon the plan for the parish of Saint Edmond de
Stoneham, and the book of reference thereto made
by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Edmond de Stoneham, on the TWENTY
SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in
the forenoon. The said writ returnable on the
ninth day of June next.

C. A. LEYN,

Québec, 5th January, 1877. Shérif,
[First published, 13th January 1877.] 222

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit.

Québec, to wit : } **JOSEPH LALIBERTE**, of the
No. 72. } parish of Saint-Jean Deschar-
lons, in the district of Québec, esquire, merchant ;
against **JEAN LEBEUF**, brickmaker, of the pa-
rish of Saint-Sauveur de Québec, in the district of
Québec, to wit :

A land situate and being in the sixth conces-
sion of the parish of Saint-Jean Deschaillons, of
two arpents in front by twenty five arpents in
depth ; bounded on the north by the Queen's
highway of the said concession, on the south by
the unconceded lands, on one side to the north
east by Signie Paris, and on the other side to the
south west by Onézime Roux—with the buildings
thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish
of Saint-Jean Deschaillons, on the TWENTY SE-
COND day of MAY next, at TEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the second
day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 10th January, 1877. Shérif,
[First published, 13th January, 1877.] 226

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1094. } **THE CITY OF QUEBEC**, against
IRENEE RICHARD, heretofore of the city
of Québec, now of parts unknown, at the folle en-
chère, costs and charges of Dame Marie Zoé Bilo-

deau, veuve de feu Damase Lehout, de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Arago, quartier Jacques-Cartier, mesurant quarante et un pieds et six pouces de front sur cent vingt sept pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à ladite rue Arago, en arrière vers le sud à la cime du cap, d'un côté vers l'est à Alexandre Dubé, de l'autre côté vers l'ouest à Charles Gravel—avec une maison en bois à un étage, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 144, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la dite cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 11 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 14 avril 1877.] 2903 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : **ELIZA LOUISA HAMILTON**, de la cité de Québec, dans le district de Québec, épouse dument séparée en biens, par son contrat de mariage, de John Lindsay, du même lieu, ingénieur civil, et le dit John Lindsay, pour assister sa dite épouse; contre JAMES FITZPATRICK, de la paroisse de Saint-Raymond, dans le district de Québec, maître peintre, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la seigneurie Bourg-Louis, New Guernsey, paroisse de Saint-Raymond, étant le lot numéro vingt-cinq, dans le premier rang contenant trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin qui conduit à la rivière Sainte-Anne, à la profondeur du deuxième rang vers le nord par le lot numéro vingt-six, et au sud par le lot numéro vingt-quatre, contenant quatre-vingt-dix arpents en superficie—avec une maison et grange dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Un autre lot de terre sis et situé dans la même paroisse, étant le lot numéro vingt-six du premier rang, contenant trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le rang ouest, en arrière par le deuxième rang, d'un côté vers le nord par le lot numéro vingt-sept, propriété d'Henry Raisin, et de l'autre côté vers le sud par le lot en premier lieu décrit.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 25 février 1877. Shérif.
[Première publication, 3 mars 1877.] 1681 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : **JAMES GIBB**, écuyer, des No. 1462. **JAMES GIBB**, cité et district de Québec, marchand; contre NARCISSE ROSA, des cité et district de Québec, constructeur de vaisseaux.

1. Un lot de terre ou emplacement situé à Portneuf, ci-devant de la paroisse de Cap-Santé, et maintenant de Notre-Dame de Portneuf, contenant environ cent trente-cinq pieds de front par la profondeur qu'il peut y avoir entre les chemins de la Reine et la rivière Portneuf; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par la rivière Portneuf, d'un côté au nord par Félix Thibaudeau, et de l'autre côté au sud par un fossé qui conduit l'eau de l'emplacement du docteur Gaucher ou ses représentants, à la rivière Portneuf, lequel dit lot est vendu sujet à un droit de passage en faveur des successeurs ou représentants de feu Joseph Delisle.

2. Un certain lot de terre de forme irrégulière,

deau, widow of the late Damase Lehout, of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Arago street, Jacques Cartier ward, measuring forty one feet six inches in front by one hundred and twenty seven feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Arago street aforesaid, in rear to the south by La cime du Cap, on one side to the east by Alexandre Dubé, and on the other side to the west by Charles Gravel—together with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being No. 144, given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the said city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of June next.

C. ALLEYN.

Quebec, 11th April 1877. Sheriff.
[First published, 14th April, 1877.] 2904

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : **ELIZA LOUISA HAMILTON**, No. 1911. **ELIZA LOUISA HAMILTON**, of the city of Québec, in the district of Québec, wife duly separated as to property by marriage contract of John Lindsay, of the same place, civil engineer, and the said John Lindsay, to assist his said wife; against JAMES FITZPATRICK, of the parish of Saint Raymond, in the district of Québec, master painter, to wit :

1. A lot of land situate in the seigniorie of Bourg Louis, New Guernsey, parish of Saint Raymond, being lot number twenty five, in the first range, containing three arpents in front, by thirty arpents in depth; bounded in front by the road leading to the river Sainte Anne, to the depth of the second range towards the north by lot number twenty six, and to the south by lot number twenty four, containing ninety arpents in superficies—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another lot of land situated and being in the same parish, being lot number twenty six of the first range, containing three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the west range, in rear by the second range, on one side towards the north by lot number twenty seven, in possession of Henry Raisin, and on the other side towards the south by the lot firstly above described.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Raymond, on the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 23rd February, 1877. Sheriff.
[First published, 3rd March, 1877.] 1682

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : **JAMES GIBB**, of the city and No. 1462. **JAMES GIBB**, district of Québec, esquire, merchant; against NARCISSE ROSA, of the city and district of Québec, ship builder, to wit :

1. A lot of land or emplacement situate at Portneuf, in the parish heretofore of Cap-Santé, and now Notre-Dame de Portneuf, containing about one hundred and thirty five feet in front by the depth that may be between the Queen's highway and the river Portneuf; bounded in front by the Queen's highway, in depth by the river Portneuf, on one side to the north by Félix Thibaudeau, and on the other side to the south by a ditch which carries off the water from the emplacement of Dortor Gaucher or his representatives to the river Portneuf, which said lot is sold subject to a right of way thereon in favor of the successors or representatives of the late Joseph Delisle.

2. Also a certain lot of ground of an irregular

situé au même lieu; borné en front par la rivière Portneuf, et en arrière par Olivier Hamelin, veuve Olivier Frénette, Prime Brière, Augustin Anger, Pierre Morissette, veuve Jean Delisle et Félix Thibaudau ou leurs représentants, le tout tel qu'il se comporte maintenant—avec ensemble toutes les appartenances et dépendances qui s'y trouvent.

3. Ce certain lot de terre ci-devant faisant partie de la propriété d'Edward Hale, et située au même lieu, le dit lot de terre commençant à un petit quai communément appelé le quai de la Reine, construit par le dit Edward Hale, à une distance d'en-dessus de quatre cent pieds, la largeur de la dite partie des terres requise pour le Canal; borné d'un côté par le lit de la rivière Portneuf, et de l'autre côté par une ligne irrégulière courant presque parallèle avec la dite rivière et variant en largeur, ayant une largeur de trente-huit pieds de large à l'endroit le plus étroit, et quatre-vingt-cinq pieds à l'endroit le plus large, formant en moyenne une largeur d'environ soixante dix pieds et une longueur d'environ quatre cent pieds, tel qu'il fut acquis par Angus McDonald du dit Edward Hale, par un acte en date du dixième jour d'août mil huit cent cinquante-quatre et passé devant M. Childs et collègues, notaires, le tout tel qu'il est maintenant, avec la grève acquise par le dit James Gibb, du gouvernement de la province, par lettres patentes, en date du quatorzième jour du mois de juillet 1873—ensemble avec le moulin à scie ci-dessus érigé et toutes les appartenances et dépendances, canaux, digues, quais, ponts, écluses qui s'y trouvent et tous appareils y appartenant, tant dans le moulin que dans le hangard sur le quai de la Reine, ainsi que tous les droits et privilèges ayant rapport à ceux.

4. Un lot de terre situé dans la seigneurie de Perthuis, dans le comté de Portneuf, paroisse de Notre-Dame de Portneuf, étant le numéro trois dans la concession connue comme concession A, contenant environ cent deux arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 février 1877.

[Première publication, 3 mars 1877.]

Shérif.

1683 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } SIMON POLYCARPE PA-
No. 1379. } RENT, de la paroisse de
Beauport, marchand; contre GABRIEL FLA-
MAND, du même lieu, marchand, à savoir :

Un emplacement situé en la dite paroisse de Beauport, au lieu appelé le Sault Montmorency, contenant cinquante-six pieds de front sur quarante-cinq pieds de profondeur; borné au sud au fleuve Saint-Laurent, au nord à Edouard Vachon, au nord-est à la veuve Charles Lacasse ou représentants, et au sud-ouest à une route d'Edouard Vachon—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 85), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Notre-Dame de la Miséricorde de Beauport, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Beauport, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 10 janvier 1877.

[Première publication, 13 janvier 1877.]

Shérif.

223 3

figure situate at the same place; bounded in front by the river Portneuf, and in rear by Olivier Hamelin, widow Olivier Frénette, Prime Brière, Augustin Anger, Pierre Morissette, widow Jean Delisle and Felix Thibaudau or their several representatives, the whole as the same now is together—with all and every the appurtenances and dependencies thereto belonging.

3. Also that certain lot of land heretofore forming part of the property of Edward Hale, and situate at the same place, said lot of land commencing from a little wharf commonly called the Queen's wharf, erected by the said Edward Hale, a distance of about four hundred feet, the width of the said portion of land required for the canal; bounded on one side by the bed of the river Portneuf, and on the other side by an irregular line running nearly parallel with the said river, varying in width being thirty eight feet wide at the narrowest, and eighty five feet at the broadest parts thereof causing an average width of about seventy feet and a length of about four hundred feet as the same was acquired by Angus McDonald from the said Edward Hale, under deed bearing date and passed before Mr. Childs and colleague notaries, on the tenth day of August, one thousand eight hundred and fifty four, the whole as the same actually is, with the beach acquired by the said James Gibb, from the government of the province, by letters patent, dated the fourteenth day of the month of July, 1873—together with the saw mill thereon erected and being and all and every the appurtenances and dependencies, canals, dams, wharves, bridges and sluices thereto belonging, gear thereto belonging as well those in the mill as those in the store on Queen's wharf, as well as the rights and privileges in connexion therewith.

4. A lot of land situate in the seigniorie of Perthuis, in the county of Portneuf, parish of Notre-Dame de Portneuf, being the number three in the concession known as concession A, containing about one hundred and two superficial arpents, more or less, but without any guarantee as to the contents thereof.

To be sold at the church door of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, on the SEVENTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 26th February, 1877.

[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff.

1684

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } SIMON POLYCARPE PA-
No. 1379. } RENT, of the parish of Beau-
port, merchant; against GABRIEL FLAMAND,
of the same place, merchant, to wit :

A land situate in the parish of Beauport aforesaid, at the place called Montmorency Falls, measuring fifty six feet in front by forty five feet in depth; bounded on the south by the river Saint Lawrence, north by Edouard Vachon, north east by Mrs. widow Charles Lacasse or representatives, and on the south west by a by-road belonging to Edouard Vachon—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 85,) given upon the cadastral plan of the parish of Notre Dame de la Miséricorde de Beauport, and on the official book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Beauport, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 10th January, 1877.

[First published, 13th January, 1877.]

Sheriff.

224

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Court of Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } **A** MEDÉE GAGNON, Demandeur, No. 10949. } **A** contre FRANÇOIS CLOUTIER *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit François Cloutier.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, en la concession Saint-François, de forme irrégulière, de la contenance d'environ quarante-cinq arpents en superficie et renfermée dans les limites suivantes; tenant en front au chemin de la dite concession, en profondeur à Amable Proulx et Joseph Martel, d'un côté à Amable Bourbeau, et de l'autre côté à Léon Arel—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour du mois d'août prochain.

G. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 avril 1877. 3171
(Première publication, 21 avril 1877.)

FIERI FACIAS.

Court Supérieure—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } **C**HARLES HUDON BEAU-
No. 1843. } **C**LIEU, Demandeur; contre
LEOPOLD HENRY HAMEL, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pie de Deguire, en la concession de Louisabore, de deux arpents de front sur douze arpents de profondeur; tenant par un bout au chemin de front de la dite concession, par l'autre bout à Magloire Tellier, d'un côté à la route qui conduit au neuvième, et de l'autre côté à Antoine Proulx—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 avril 1877. 3169
(Première publication, 21 avril 1877.)

VENDITIONI EXPONAS.

Court Supérieure—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } **F**ELIX LAPOINTE, Deman-
No. 1310. } **F**deur; contre JEAN BAP-
TISTE ALLARD, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la ville de Sorel, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue Royale, en profondeur à Dame Mary Walker, d'un côté partie à Zéphirin Paradis et partie à Pierre Beauchemin, d'autre côté au dit défendeur—avec les bâtisses y érigées.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **A** MEDÉE GAGNON, Plaintiff;
No. 10949. } **A** against FRANÇOIS CLOU-
TIER *et al.*, Defendants.

As belonging to the said François Cloutier.

A land situate and being in the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the Saint François concession, of irregular outline, containing about forty five arpents in superficial extent, comprised within the following limits; bounded in front by the said concession road, in rear by Amable Proulx and Joseph Martel, on one side by Amable Bourbeau, and on the other side by Léon Arel—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 18th April, 1877. 3172
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **C**HARLES HUDON BEAU-
No. 1843. } **C**LIEU, Plaintiff; against LEO-
POLD HENRY HAMEL, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Pie de Deguire, in the Louisabore concession, of two arpents in front by twelve arpents in depth; bounded at one end by the front road of the said concession, at the other end by Magloire Tellier, on one side by the road leading to the ninth, and on the other side by Antoine Proulx—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the TWENTY FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 18th April 1877. 3170
[First published, 21st April, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **F**ELIX LAPOINTE, Plaintiff;
No. 1310. } **F** against JEAN BAPTISTE AL-
LARD, Defendant.

A piece of land situate in the town of Sorel, measuring forty feet in front by eighty feet in depth; bounded in front by Royale street, in rear by Mrs. Mary Walker, on one side partly by Zéphirin Paradis and partly by Pierre Beauchemin, and on the other side by the said defendant—with the buildings thereon erected. Subject to a right of pas-

A la charge d'un droit de passage, à être pris le dit passage entièrement sur le susdit morceau de terre pour communiquer tant à pieds qu'en voitures du terrain ci-après décrit à la rue, savoir : d'un morceau de terre situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de quinze pieds et demi de front sur trente-cinq pieds de profondeur ; tenant devant au chemin de ligne conduisant à Yamaska, en profondeur à Pierre Beauchemin, d'un côté au dit Jean-Baptiste Allard, et d'autre côté à la veuve Jean-Baptiste Peltier—avec une maison y érigée.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le DEUXIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 avril 1877. 3003 2
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME ESTHER CELINA
No. 1683. } LE FEBVRE, Demande-
resse ; contre ALEXANDRE AUREZ LAFERRIERE *alias* ALEXANDRE AUREZ DIT LAFERRIERE, Défendeur.

Une terre située dans la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, dans la concession sud-ouest de la rivière Bayonne, de forme irrégulière, de la contenance d'environ un arpent et demi de front sur environ trente-trois arpents de profondeur ; bornée en front par la dite rivière Bayonne, en profondeur par la propriété d'Hercule Savignac, du côté sud-est par la propriété de Charles Savignac, et de l'autre côté par la propriété de Jean-Baptiste Aurez Laferrière—avec une maison, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 janvier 1877. 367 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brof.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } ELZEAR SIFROY
No. 292. (C. S. No. 934.) } BELANGER, Demande-
mandeur ; contre FREDERIC DESJARDINS, Défendeur, savoir :

Une terre située sur le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, à la Pointe-au-Père, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; bornée par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au deuxième rang, au nord-est à la terre de Louis

sage, to be taken entirely off, and upon the said piece of land to communicate either on foot or driving from the property hereinafter described to the street, to wit : from a piece of land situate in the said town of Sorel, measuring fifteen feet and a half in front by thirty five feet in depth ; bounded in front by the line road *chemin de ligne*, leading to Yamaska, in rear by Pierre Beauchemin, on one side by the said Jean Baptiste Allard, and on the other side by Mrs. widow Jean Baptiste Peltier—with a house thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 11th April, 1877. 3004
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME ESTHER CELINA LE-
No. 1683. } FEBVRE, Plaintiff ; against
ALEXANDRE AUREZ LAFERRIERE, *alias* ALEXANDRE AUREZ DIT LAFERRIERE, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Geneviève de Berthier, in the concession south west of the river Bayonne, of irregular outline, measuring about one arpent and a half in front by about thirty three arpents in depth ; bounded in front by the said river Bayonne, in rear by the property of Hercule Savignac, on the south east by the property of Charles Savignac, and on the other side by the property of Jean Baptiste Aurez Laferrière—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Geneviève de Berthier, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of May next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 9th January, 1877. 368
[First published, 13th January, 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } ELZEAR SIFROY BE-
No. 292. (S. C. No. 934.) } BELANGER, Plaintiff ;
against FREDERIC DESJARDINS, Defendant, to wit :

A land of two arpents in front by forty two arpents in depth, situate in the first range of the parish of Saint Germain de Rimouski, at Father Point ; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the second range, on the north east by the property of Louis

Joseph Lavoie, et au sud ouest à Pierre Lavoie—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

S. BERUBE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 24 février 1877. 1685 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—District of Rimouski.

Rimouski, à savoir : } JOSEPH DANJOU,
No. 284 (C. C. No. 5336.) } marchand, de la
paroisse de Saint-Fabien, Demandeur; contre
PAUL BERGER, cultivateur, du même lieu, Dé-
fendeur, savoir :

Une terre sise et située au second rang de la paroisse de Saint-Fabien, contenant trois arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir entre les deux lacs, dans la dite paroisse de Saint-Fabien; bornée au nord à l'un des deux lacs, au sud, au lac Malobèse, au nord-est à Joseph Roy dit Lauzon, et au sud-ouest, à Joseph St. Laurent—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien, le HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

J. A. ROULEAU.
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 30 décembre 1876. 23 3
[Première publication, 5 janvier 1877.]

Joseph Lavoie, and on the south west by Pierre Lavoie—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

S. BERUBE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 24th February, 1877. 1686
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } JOSEPH DANJOU,
No. 284 (C. C. No. 5336.) } merchant, of the parish
of Saint Fabien, Plaintiff; against PAUL BER-
GER, farmer, of the same place, Defendant, to
wit :

A land situate in the second range of the parish of Saint Fabien, measuring three arpents in front by the depth there may be between the two lakes, in the said parish of Saint Fabien; bounded on the north by one of the two lakes, on the south by Lake Malobèse, on the north east by Joseph Roy dit Lauzon, and on the south west by Joseph St. Laurent—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Fabien, on the EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

J. A. ROULEAU.
Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 30th December, 1876. 24
[First published, 5th January, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District of Saguenay.

Malbaie, à savoir : } LZEAR DANAIS, de la
No. 303. } paroisse Saint-Pierre et
Saint Paul, dite Baie Saint-Paul, agriculteur et bourgeois, Demandeur; contre LUCIEN SIMARD, du même lieu, tanneur, Défendeur, à savoir :

Un emplacement ou lopin de terre de forme irrégulière, situé en le village du côté sud-ouest de la dite Baie Saint-Paul, marqué sur le plan de la seigneurie de Beupré, sous le No. 4 F, de la Côte de l'Eglise, contenant tout le terrain à prendre par devant au sud est à l'emplacement d'Abel Levesque, et par derrière au nord ouest à une branche de la rivière appelée Le Bras, et par le côté nord-est partie à l'emplacement de T. Fortin et partie au terrain de Euchariste Perron, et par le côté sud-ouest encore au dit Bras—avec toutes les bâties sus crigées, et toutes circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la pa-

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } LZEAR DANAIS, of the pa-
No. 303. } rish of Saint Pierre and
Saint Paul, called Baie Saint Paul, farmer and gentleman, Plaintiff; against LUCIEN SIMARD, of the same place, tanner, Defendant, to wit :

An emplacement or lot of land of irregular outline, situate in the village south west side of the Baie Saint Paul aforesaid, marked on the plan of the seigniorie of Beupré, as No. 4 F, on the Côte de l'Eglise, containing all the ground between Abel Levesque's property, in front on the south east, and in rear to the north west by a branch of the river called Le Bras, on the north east side partly by T. Fortin's property and partly by Euchariste Perron's property, and on the south west side by the said Bras—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of

roisse de la Baie Saint-Paul, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,
Bureau du Shérif, Shérif, D. S.
Malbaie, 24 février 1877. 1659 2
[Première publication, 3 mars 1877.]

Baie Saint Paul, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of July next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office, Sheriff, D. S.
Malbaie, 24th February, 1877. 1660
[First published, 3rd March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **IMMUNITÉS** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Richmond, à Richmond.
Saint-François, à savoir: **LA BANQUE DES**
No. 1815. **CANTONS DE**

L'EST, Demanderesse; contre **WILLIAM MURPHY**, et autre, Défendeurs, à savoir:

Les trois quarts nord est du lot numéro vingt-cinq dans le onzième rang des lot situés dans le canton de Cleveland, dans le district de Saint-François, contenant cent cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'aout prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 avril 1877. 3061
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir: **JOHN CHILLAS**,
No. 447. **Demiadeur**; contre les terres et tenements de **WILLIAM BERWICK**, Défendeur, à savoir:

Ce certain morceau ou étendue de terre sis et situé en le canton de Brompton, dans le dit district, connu et désigné comme cent acres de terre avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics, à distraire de la partie ouest ou de l'arrière du lot trente dans le quatrième rang des lots du dit canton de Brompton, sur toute la largeur du dit lot, et séparé du reste d'icelui par une ligne parallèle à la ligne qui sépare le quatrième du cinquième rang—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement pour le comté de Richmond, au village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 16 janvier 1877. 421 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *apud Annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Richmond, at Richmond.
Saint Francis, to wit: **THE EASTER N**
No. 1815. **TOWNSHIPS BANK,**

Plaintiffs; against **WILLIAM MURPHY**, and another, Defendants, to wit:

The north east three quarters of the lot number twenty five in the eleventh range of lots in the township of Cleveland, in the district of Saint Francis, containing one hundred and fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 13th April, 1877. 3062
[First published, 21st Apr 1, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit: **JOHN CHILLAS**, Plain-
No. 447. **tiff**; against the lands and tenements of **WILLIAM BERWICK**, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Brompton, in the said district, known and distinguished as one hundred acres of land with the usual allowance for highways, to be taken from the westerly, or rear end of the lot number thirty in the fourth range of lots in the said township of Brompton, of the whole width of the said lot, and divided from the remainder thereof by a line parallel with the line between the fourth and fifth ranges—with the buildings and improvements thereon made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond, in said district, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 16th January, 1877. 422
[First published, 20th January, 1877.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } DAME CLARISSA CASWELL, Demanderesse ; contre DAME CLARISSA JANE HASELTINE, Défenderesse, à savoir :

Cette certaine étendue de terre sise et située dans le canton de Eaton, dans le dit district, faisant partie des lots numéros six et sept, dans le cinquième rang du dit canton : bornée et décrite comme suit : commençant au coin nord-ouest de la terre de S. A. Hurd, du côté est du chemin de la Reine, traversant le village de Eaton Corner ; de là au nord suivant le côté est du dit chemin de la Reine, une chaîne et quarante chaînons, au coin sud-ouest de l'emplacement de feu le Dr. A. A. Rogers ; de là se dirigeant vers l'est deux chaînes et vingt-neuf chaînons au coin sud-est de l'emplacement du dit Rogers ; de là formant un petit angle vers l'ouest et au nord une chaîne et quarante-six chaînons au mur de pierre qui sépare ce morceau de terre de la terre d'Asa Alger ; de là le long de ce mur de pierre, presque est, quatre chaînes et trente-quatre chaînons, jusqu'à la ligne qui sépare le lot six et sept, dans le dit cinquième rang ; de là à l'est et vers le sud formant un angle avec le numéro six, trois chaînes et vingt-trois chaînons, à la borne entre le dit S. A. Hurd et John McNicol ; de là se dirigeant vers l'ouest le long de la clôture entre les dits Hurd et John McNicol, six chaînes et vingt-quatre chaînons au point de départ contenant environ un acre et deux vergées en superficie, plus ou moins—avec les bâties sus-écrites et les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt neuvième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 janvier 1877. 331 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } CALEB JORDAN, Demandeur ; contre les terres et tenements de WILLIAM FARLAND, Défendeur, à savoir :

La moitié nord du lot numéro dix, dans le huitième rang des lots du canton de Newport, dans le dit district—avec les bâties sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, pour la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 janvier 1877. 327 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } DAME MARY MAIR, et vir, Demanderesse ; contre les terres et tenements de MARCUS J. MCKERLEY, Défendeur, à savoir :

Ce certain morceau de terre dans le village de Richmond, dans le dit district, faisant partie du lot numéro seize, dans le quatorzième rang des lots du canton de Cleveland, situé au côté ouest du chemin de la Reine, sur la rue appelée Front street, dans le dit village, ayant soixante et dix pieds de largeur sur la largeur qu'il peut y avoir entre le dit chemin de la Reine et la ligne ou droit de passage du chemin de fer Grand Trunk ; borné en front par le dit chemin de la Reine, en arrière par la dite ligne du chemin de

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint-François, to wit : } DAME CLARISSA CASWELL, Plaintiff ; against DAME CLARISSA JANE HASELTINE, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situated and being in the township of Eaton, in said district, being parts of lots numbers six and seven in the fifth range of said township ; bounded and described as follows ; beginning at the north west corner of the land of S. A. Hurd, on the east side of the highway passing through the village of Eaton corner, thence north along the east side of said highway one chain and forty links, to the south west corner of the building lot of late Dr. A. A. Rogers ; thence in an easterly direction two chains and twenty nine links to the south east corner of the said Rogers lot ; thence on a small angle west of north one chain and forty six links to the stone wall separating this parcel of land from the land of Asa Alger ; thence along said stone wall nearly east four chains and thirty four links, to the line dividing the lot six and seven in said fifth range ; thence east of south angling on to lot number six, three chains and twenty three links to the bounding between the said S. A. Hurd and John McNicol ; thence in a westerly direction along the line fence between said Hurd and John McNicol, six chains and twenty four links to the place of beginning, containing about one acre and two roods of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in said district, on the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of May next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 10th January, 1877. 332
[First published, 13th January, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit : } CALEB JORDAN, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM FARLAND, Defendant, to wit :

The north half of lot number ten, in the eighth range of lots in the township of Newport, in said district—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in said district, on the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 10th January, 1877. 328
[First published, 13th January, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit : } DAME MARY MAIR, et vir, Plaintiff ; against the lands and tenements of MARCUS J. MCKERLEY, Defendant, to wit :

That certain parcel of land in the village of Richmond, in said district, forming part of the lot number sixteen, in the fourteenth range of lots in the township of Cleveland, lying upon the westerly side of the Queen's highway or Front street, in said village, and being of the width of seventy feet by such depth, as may be between the said highway and the Grand Trunk Railway line or right of way ; bounded in front by said highway, in rear by the said Grand Trunk Railway line, on one side to the north by the building lot of Joseph Lee,

fer Grand Trunk, d'un côté au nord par l'emplacement de Joseph Lee, et de l'autre côté au sud par l'emplacement d'Edward Griffith—avec le magasin, la maison et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le dit village de Richmond, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 10 janvier 1877. 329 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

and on the other side to the south by the building lot of Edward Griffith—together with the store, dwelling house and other buildings thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in said village of Richmond, on the SEVENTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-ninth day of May next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 10th January, 1877. 330
[First published, 13th January, 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées à aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JEAN MOISE GO-
No. 1878. } BEILLE, Deman-
deur; contre ALEXANDRE GAUTHIER, père,
Défendeur, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse Saint-Hyacinthe du côté sud-ouest du Grand Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Simon, au nord-ouest à la venue Rémy Chenet, et au sud-est la terre ci-après désignée—sans bâties et toute en culture.

2. Une autre terre sise au même lieu, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Simon, au nord-ouest à la terre ci-dessus désignée, et au sud-est aux représentants Augustin Fontaine—sans bâties et toute en culture.

3. Une autre terre située au même lieu, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Simon, au nord-ouest à Antoine Provost, et au sud-est à John Lawlor, la plus grande partie en culture—avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

4. Une autre terre située au même lieu, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Simon, au nord-ouest à John Lawlor, et au sud-est aux terres de la rivière—avec une maison et grange dessus érigées.

5. Une autre terre située au même lieu, de six arpents de largeur sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Simon, au nord-ouest à Patrick McDonald, et au sud-est à John Lawlor—avec une grange dessus érigée; à distraire de cette terre une emplacement d'environ un demi arpent en superficie tel que clôturé—avec une maison et laiterie dessus construites, dont Fran-

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } JEAN MOISE GO-
No. 1878. } BEILLE, Plaintiff;
against ALEXANDRE GAUTHIER, father, De-
fendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, on the south west side of the Grand Rang, of two arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the Saint Simon range, on the north west side widow Rémy Chenet, and on the south east side the land hereafter described, all cultivated—without buildings.

2. Another land situate at the same place, of two arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the road of the Grand Rang, in rear the Saint Simon range, on the north west side the land hereabove described, and on the south east side the representatives of Augustin Fontaine—all cultivated and without buildings.

3. Another land situate at the same place, of three arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the Saint Simon range, on the north west side Antoine Provost, and on the south east side John Lawlor, the greatest part cultivated—and with one house, barn, stable and other dependencies.

4. Another land situate at the same place, of three arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the Saint Simon range, on the north west side John Lawlor, and on the south east side the lands of the river—with one house and barn thereon erected.

5. Another land situate at the same place, of six arpents in width by thirty arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the Saint Simon range, on the north west side Patrick McDonald, and on the south east side John Lawlor—with one barn thereon erected; to be deducted of said land a lot of about one half arpent in superficies, as fenced, with one house and dairy thereon erected, allowed to François Xavier Gau-

çois-Xavier Gauthier et son épouse Emélie Girard, ont usufuit leurs vies durantes.

6. Une autre terre située au dit lieu de Saint-Hyacinthe, du côté nord-est du Grand Rang, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au Petit Rang, au nord-ouest aux représentants Augustin Fontaine, et au sud-est à Edouard Gaspard—avec une maison, grange, étable et autres dépendances, la dite terre presque toute en culture.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hyacinthe, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,

Saint-Hyacinthe, 14 avril 1877.

[Première publication, 21 avril 1877.]

Shérif.

3065

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOSEPH DANSE-
No. 2019. } REAU, Deman-
deur; contre PIERRE DESLANDES, Défendeur,
à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, sur la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur trente-six arpents de profondeur; tenant par un bout à la dite rivière, par l'autre bout au petit rang Saint François—avec une maison, grange, étable et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pie, à DIX heures de l'avant-midi, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain. Bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,

Saint-Hyacinthe, 17 janvier 1877.

[Première publication, 20 janvier 1877.]

Shérif.

433 3

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 1782. } MARCHANDS
DU CANADA, Demanderesse; contre AUGUSTIN
CHAGNON, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, sur la rue Girouard, de quatre-vingt-dix pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue Girouard, en profondeur à François Cadorette, au sud-ouest à la rue Saint-Hyacinthe, et au nord-est à Louis Taché—sans bâties.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le neuvième jour de juin prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,

Saint-Hyacinthe, 16 janvier 1877.

[Première publication, 20 janvier 1877.]

Shérif.

431 3

thier and his wife Emélie Girard during their lifetime.

6. Another land situate at Saint Hyacinthe aforesaid, on the north east side of the Grand Rang, of three arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the road of said range, in rear the Petit Rang, on the north west side the representatives of Augustin Fontaine, and on the south east side Edouard Gaspard—with one house, barn, stable and other dependencies, the said land nearly all cultivated.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hyacinthe, the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the tenth day of September next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,

Saint Hyacinthe, 14th April, 1877.

[First published, 21st April, 1877.]

Sheriff.

3066

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } JOSEPH DANSE-
No. 2019. } REAU, Plaintiff;
against PIERRE DESLANDES, Defendant, to
wit :

A land situate in the parish of Saint Pie, on the Yamaska river, of three arpents in front by thirty six arpents in depth; joining by one end the said river, by the other end the range called "Petit Saint François"—with one house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pie, at TEN o'clock in the forenoon, on the TWENTY THIRD day of MAY next. Writ returnable on the second day of June next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,

Saint Hyacinthe, 17th January, 1877.

[First published, 20th January, 1877.]

Sheriff.

434

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } THE MERCHANTS
No. 1782. } BANK OF CA-
NADA, Plaintiff; against AUGUSTIN CHAGNON,
Defendant, to wit :

One lot of land situate in the city of Saint-Hyacinthe, on Girouard street, of ninety feet in front by eighty feet in depth; joining in front Girouard street, in rear François Cadorette, on the south west side Saint Hyacinthe street, and on the north east side Louis Taché—without buildings.

To be sold in the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, the TWENTY SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the ninth day of June next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office.

Saint-Hyacinthe, 16th January, 1877.

[First published, 20th January, 1877.]

Sheriff.

432

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ISAIE FORTIN**, jour-
No. 344. } nancier, de la paroisse
de Saint-Léonard, Demandeur; contre **ELIE TREMBLAY**, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Léonard, Défendeur, savoir :

Un lot de terre sise et situé en la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet, dans le township de Wendover, faisant partie du lot de terre connue et distingué sous le numéro cent trente-neuf, du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse Saint-Léonard, de quatre arpents et un quart de largeur sur la profondeur du dit lot; prenant son front à la branche nord-est de la rivière Nicolet, et se terminant au bout de sa dite profondeur, joignant du côté nord à Joseph Tremblay, et du côté sud à Joseph Aimé Bourgeois—sans bâtisses.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Nicolet, en la paroisse de Bécancour, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 16 avril 1877. 3081
[Première publication, 21 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ABRAHAM DUBUC**,
No. 556. } A commerçant de
bois, de la paroisse Sainte-Monique, Deman-
deur; contre **ADEL METIVIER**, veuve de feu
Alfred Daneau, marchande publique, actuellement
absente de la province, ci-devant de la ville de
Nicolet, Défenderesse, savoir :

La juste moitié indivise d'un lot de terre ou emplacement sis et situé en la ville de Nicolet, sur la rue Principale, au nord-est d'icelle, de deux arpents en superficie; borné en front à la dite rue, et se terminant en profondeur à Aman Richard, joignant d'un côté au nord aux représentants de feu Jean-Baptiste Desfossés, et de l'autre côté au sud à Théophile St. Laurent—avec la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent quarante-huit, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse village ou ville de Nicolet.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 17 avril 1877. 3083
[Première publication, 21 avril 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **TELESPIHORE EU-**
No. 1504. } **SEBE NORMAND**,
écuyer, notaire, de la cité de Trois-Rivières, Deman-
deur; contre **DAME ELENA MORROW**, de la paroisse Saint-Maurice, veuve de feu David Young, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse, tant personnellement comme ayant été commune en biens avec le dit feu David Young, son époux, qu'en sa qualité de tutrice dament qualifiée en justice à ses enfants mineurs nommés Emelia, Walter John, Anny Jane, Alice, Helena, Elenard William, Defenderesse, savoir :

Une terre sise et situé en la paroisse de Saint-

days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ISAIE FORTIN**, laborer,
No. 344. } of the parish of Saint
Leonard, Plaintiff; against **ELIE TREMBLAY**,
farmer, of the said parish of Saint Léonard, Defen-
dant, to wit :

A lot of land situate and being in the parish of Saint Leonard, county of Nicolet, in the township of Wendover, forming part of the lot known and designated as number one hundred and thirty nine, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Leonard, of four arpents and one quarter in width by the depth of the said lot; bounded in front by the north eastern branch of the Nicolet river, in rear by the end of the said depth, on the north side by Joseph Tremblay, and on the south side by Joseph Aimé Bourgeois—without buildings.

To be sold at the registrar's office of the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 16th April, 1877. 3082
[First published, 21st April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ABRAHAM DUBUC**,
No. 556. } A lumber merchant, of
the parish of Sainte-Monique, Plaintiff; against
ADEL METIVIER, widow of the late Alfred Daneau, public trader, now absent from this province, formerly of the town of Nicolet, Defendant, to wit :

The exact undivided half of a lot of land situate and being in the town of Nicolet, on Principale street, to the north east thereof, of two arpents in superficial extent; bounded in front by the said street, in rear by Aman Richard, on one side to the north by the representatives of the late Jean Baptiste Desfossés, and on the other side to the south by Theophile St. Laurent—with an undivided half of a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number three hundred and forty eight on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish, village and town of Nicolet.

To be sold at the church door of the parish of Nicolet, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 17th April, 1877. 3084
[First published, 21st April, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **TELESPIHORE EU-**
No. 1504. } **SEBE NORMAND**,
esquire, notary, of the city of Three Rivers, Plain-
tiff; against **DAME ELENA MORROW**, of the pa-
rish of Saint Maurice, widow of the late David Young, in his lifetime, farmer, of the said parish, as well personally as having been common as to property with the said David Young, her late husband, as also in her quality of tutrix appointed in due course of law to her minor children Emelia, Walter John, Anny Jane, Alice, Helena, Elenard William, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint

Maurice, à l'endroit appelé le Nouveau Jardin des Champs, sur la rivière Saint-Maurice, contenant environ cent vingt-sept arpents en superficie, d'environ sept arpents et demi de front sur sept arpents de profondeur; et de là la dite terre reprend qu'environ cinq arpents de front sur treize arpents de profondeur: bornée en front à la rivière Saint-Maurice, et se terminant en profondeur, partie à Alfred Young et partie à Patrick Young, joignant d'un côté au nord-ouest à Patrick Young, et de l'autre côté au sud-est à Alexandre Oman ou son représentant—avec les bâties des- sus construites, circonstances et dépendances.

A la charge par l'acquéreur et adjudicataire du dit immeuble, de fournir à Dame Marguerite Collins, de la paroisse Saint-Maurice, veuve de feu Patrick Young, une chambre garnie de meubles dans la maison construite sur la dite terre, et un lit garni, de la chauffer, la vêtir et la nourrir convenablement, la faire soigner et médicamer en cas de maladie, de lui fournir une voiture com- mode suivant les saisons, ou bien de lui payer une pension alimentaire et d'entretien, le tout conformé- ment au contrat de mariage entre feu Patrick Young, et la dite Marguerite Collins, passé devant M^{re}. Joseph Badeaux et son confrère, notaires, le deux février mil huit cent vingt-deux, et au testament du dit feu Patrick Young, reçu devant Joseph Michel Badeaux et son confrère, notaires, le treize mars mil huit cent quarante-cinq.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif,

Trois-Rivières, 9 avril 1877.

[Première publication, 14 avril 1877.]

Shérif.

2875 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } JEAN-BAPTISTE
No. 592.

} HOULE, cultivateur, de la paroisse Sainte-Angèle de Laval, Deman-
deur; contre PHILIPPE HOULE, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Gertrude, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Gertrude, dans le rang appelé Petit Saint-Louis, étant le numéro cent quatre-vingt-quinze, du cadas- tre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude, con- tenant trois arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur; bornée en front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur au rang Saint-Antoine, joignant d'un côté au nord à Julien Auger, et de l'autre côté au sud à Félix Cormier— avec maison, grange, étable et autres bâties des- sus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Gertrude, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai pre- chain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Bureau du Shérif,

Trois-Rivières 9 janvier 1877.

[Première publication, 13 janvier 1877]

Député-Shérif.

307 3

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } ERNEST DUVAL,
No. 1447.

} écuyer, cultivateur, de la ville de Nicolet, Demandeur; contre AN-
TOINE BERGERON, boucher, de la dite ville de Nicolet, Défendeur, savoir:

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la ville de Nicolet sur la Rue Principale, au sud- ouest d'icelle, de la contenance de quarante- quatre pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis la dite rue jusqu'au marais; borné en front à la dite rue et se terminant en profondeur au dit

Maurice, at the place called "Le Nouveau Jardin des Champs", on the river Saint Maurice, contain- ing about one hundred and twenty seven arpents in extent of about seven arpents and a half in front by seven arpents in depth; thence the said land measures only about five arpents in front by thirteen arpents in depth; bounded in front by the river Saint Maurice, in rear partly by Alfred Young and partly by Patrick Young, on one side to the north west by Patrick Young, and on the other side to the south east by Alexander Oman or his representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser, to provide Dame Marguerite Collins, of the parish of Saint Maurice, widow of the late Patrick Young, with a furnished room in the house built upon the said land, also with a bed and bedding; to give her fuel and clothing, and suitable food, to procure her attendance and medicine in case of sickness, to allow her a vehicle suitable to the season of the year, or to pay for her board and lodging, the whole in accordance with the marriage contract between the late Patrick Young, and the said Mar- guerite Collins, executed before M^{re}. Joseph Ba- deaux and colleague, notaries, on the second day of February, one thousand eight hundred and twenty two, and to the will and testament of the said late Patrick Young, executed before Joseph Michel Badeaux and colleague, notaries, on the thirteenth day of March, one thousand eight hun- dred and forty five.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 9th April, 1877.

[First published, 14th April, 1877.]

Sheriff.

2876

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JEAN BAPTISTE
No. 592.

} HOULE, farmer, of the parish of Sainte Angèle de Laval, Plaintiff; against PHILIPPE HOULE, farmer, of the parish of Sainte Gertrude, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Sainte Gertrude, in the range called Petit Saint-Louis, being number one hundred and ninety five, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Gertrude, measuring three arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the said range, in rear by the Saint Antoine range, on one side to the north by Julien Auger, and on the other side to the south by Félix Cor- mier—with house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependen- cies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Gertrude, on the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 9th January, 1877.

[First published, 13th January, 1877.]

Deputy Sheriff.

308

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ERNEST DUVAL, es-
No. 1447.

} quire, farmer, of the town of Nicolet, Plaintiff; against ANTOINE BER-
GERON, butcher, of the said town of Nicolet, De-
fendant, to wit:

A lot of land situate in the town of Nicolet, on the street called Rue Principale, on the south west thereof, measuring forty four feet in front by the depth there may be from the said street to the marsh; bounded in front by the said street, and in rear by the said marsh, on one side to the north

marais, joignant d'un côté au nord à Demoiselle Marie Félix, et de l'autre côté au sud à Joseph Boisvert—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent quatre-vingt-six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse, village et ville de Nicolet.

A la charge par l'acquéreur de payer une rente foncière de cinq piastres par année à Théophile Terrien, le vingt-neuf de septembre de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de mai prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 9 janvier 1877. 309 3
[Première publication, 13 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } HYPOLITE GEOFFROY, journalier,
No. 548. }
de la ville de Nicolet, Demandeur; contre PIERRE BOURGEOIS, fils, cultivateur, de la paroisse Saint-Léonard, Défendeur, savoir:

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse Saint-Léonard, sur l'Isle de la Fourche, à la concession du nord-est d'icelle, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; borné par devant par la branche nord-est de la rivière Nicolet, derrière au bout est de la dite profondeur, joignant du côté nord à Pierre Bourgeois, fils de François, et du côté sud à Olivier Champagne—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent cinquante et un, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Léonard.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Léonard, le VINGT-QUATRIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 15 janvier 1877. 453 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

(Adj. 4536.)

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Hampden.

3e Rang.

La vente du lot No. 25, faite à Elizabeth M. Lockett.

La vente du lot No. 26, faite à Florence E. Pope.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 17 avril 1877.

3177

by Miss Marie Félix, and on the other side to the south by Joseph Boisvert—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and designated as number one hundred and eighty six, on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish, village and town of Nicolet.

Subject to the charge upon the purchaser of paying a ground rent of five dollars a year to Théophile Terrien, on the twenty ninth day of September of every year.

To be sold at the church door of the parish of Nicolet, on the SEVENTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of May next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 9th January, 1877. 310
[First published, 13th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } HYPOLITE GEOFFROY, laborer, of the
No. 548. }
town of Nicolet, Plaintiff; against PIERRE BOURGEOIS, junior, farmer, of the parish of Saint-Léonard, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint-Léonard, on Isle de la Fourche, in the north east concession thereof, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the north east branch of the river Nicolet, in rear by the end of the said depth, on the north side by Pierre Bourgeois, son of François, and on the south side by Olivier Champagne—with the buildings erected thereon, circumstances and dependencies; the property above designated being known and distinguished by the number three hundred and fifty one, of the official cadastre, plan and reference book of the county of Nicolet, for the parish of Saint-Léonard.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Léonard, on the TWENTY FOURTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 15th January, 1877. 454
[First published, 20th January, 1877.]

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

NOTICE.

(Adj. 4536.)

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Hampden.

3rd Range.

Lot No. 25, sold to Elizabeth M. Lockett.

Lot No. 26, sold to Florence E. Pope.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 17th April, 1877.

3178

Avis Divers.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Alphonsine Marcell, épouse de Alexis Tremblay, cultivateur et commerçant, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice.
 Demanderesse ;

vs.
 Le dit Alexis Tremblay, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cour.
 GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 14 avril 1877. 3141

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Alphonsine Marcell, wife of Alexis Tremblay, farmer and trader, of the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, duly authorized to appear in judicial proceedings,
 Plaintiff ;

vs.
 The said Alexis Tremblay, Defendant.
 An action for separation as to property has been instituted to day in this court.
 GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 14th April, 1877. 3142

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Girouard, failli.
 Un premier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

A. GERMAIN,
 Syndic.
 Sorel, 16 avril 1877. 3185

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Chamberland, Saint-Lambert, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour de mai prochain, après lequel les dividendes seront payés.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.
 Lévis, 19 avril 1877. 3189

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Daniel, failli.
 Un premier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

A. GERMAIN,
 Syndic.
 Sorel, 16 avril 1877. 3187

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de François-Xavier Brazeau, commerçant, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, failli.

Le vingt-cinquième jour de mai prochain, le sousigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-XAVIER BRAZEAU,
 Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 19 avril 1877. 3173

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Toussaint Meloche, de la cité de Montréal, province de Québec, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
 Syndic.
 Bureau : Doutre & Whitton,
 59, rue Saint-François-Xavier.
 Montréal, 19 avril 1877. 3161

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Girouard, an Insolvent.
 A first dividend sheet has been prepared subject to objection until the eighth day of May next, after which dividend will be paid.

A. GERMAIN,
 Assignee.
 Sorel, 16th April, 1877. 3186

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Chamberland, Saint-Lambert, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared and open to objections until the seventh day of May next, after which dividends will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.
 Lévis, 19th April, 1877. 3190

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Daniel, an Insolvent.
 A first dividend sheet has been prepared subject to objection until the eighth day of May next, after which dividend will be paid.

A. GERMAIN,
 Assignee.
 Sorel, 16th April, 1877. 3188

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of François Xavier Brazeau, of the parish of Montreal, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twenty fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS XAVIER BRAZEAU,
 By GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 19th April, 1877. 3174

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Toussaint Meloche, of the city of Montreal, province of Québec, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the seventh day of May A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
 Assignee.
 Office : Doutre & Whitton,
 59, Saint François Xavier street,
 Montreal, 19th April, 1877. 3162

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léon Labrecque, du village de Saint-Thomas de Montmagny, failli.

Une feuille de dividende sur la vente des immeubles en cette affaire a été préparée et sera sujette aux oppositions jusqu'à samedi, le douzième jour de mai prochain, après ce jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
3193

Québec, 21 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'André Ruel, de la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, comté de Dorchester, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, dans la cité de Québec, jeudi, le dixième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi, pour examiner et confirmer un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi. Les conditions de la dite composition sont : cinquante centins dans la piastre, payable à quatre, huit et douze mois, à compter du premier avril courant, avec garanties.

D. LORTIE,
Syndic.
3191

Québec, 20 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry James Tiffin, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.
3159

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 17 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Henry James Tiffin, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
3157

Montréal, 19 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léandre Robert, de Chambly, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur meubles et immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le septième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
3155

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.

Dans l'affaire de John McD. Campbell et Thomas B. O'Riley, tous deux des cité et district de Montréal, faisant affaires en société dans la dite cité de Montréal, comme contracteurs, sous les nom et raison de Campbell et O'Riley, faillis.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 16 avril 1877.

3165

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léon Labrecque, of the village of Saint Thomas de Montmagny, an Insolvent.

A dividend sheet on the sale of real estate has been prepared and subject to oppositions until Saturday, the twelfth day of May next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.
3194

Quebec, 21st April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of André Ruel, of the parish of Saint Edouard de Frampton, county of Dorchester, an Insolvent.

The creditors are hereby notified that a meeting will the place at my office, of the undersigned, in the city of Quebec, on Thursday, the tenth day of May next, at two o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge in favor of the insolvent, purporting to have been signed by the majority required by law: The terms of the said composition are fifty cents in the dollar, payable at four, eight and twelve months, from first April 1877, with security.

D. LORTIE,
Assignee.
3192

Quebec, 20th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry James Tiffin, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.
3160

181, Saint James street.
Montreal, 17th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry James Tiffin, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the eighth day of May next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
3158

Montreal, 19th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Leandre Robert, of Chambly, trader, an Insolvent.

A first and final dividend on moveables and immoveables has been prepared subject to objection until Monday, the seventh day of May A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 19th April, 1877.

3156

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of John McD. Campbell and Thomas B. O'Riley, both of the city and district of Montreal, carrying on business, in co-partnership in the said city of Montreal, as contractors, under the name and firm of Campbell and O'Riley, Insolvents.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 16th April, 1877.

3166

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Thomas Edwin Foster, tant individuellement que comme ayant été membre de la raison commerciale de Foster, Wells et Shackell, agents d'assurance, contracteur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, numéro vingt-deux, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le quatorzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

(Signé), EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 19 avril 1877.

3181

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Circé & Dumouchel, de la cité de Montréal, marchands-tailleurs, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été déclaré et sera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
3151

Montréal, 19 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Lafontaine et Comtois, de la cité de Montréal, épiciers, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été déclaré et sera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
3149

Montréal, 19 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Ferrier Chartier, de Coaticooke, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de mai A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
3147

Montréal, 19 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure-Montréal.*
No. 581.

La Banque Union du Bas-Canada, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Québec, dite province de Québec, et une place d'affaires dans la cité de Montréal, Demanderesse; vs. Thomas Kearney et John Kearney, tous deux marchands, de la cité de Montréal, faisant affaires comme tels sous les nom et raison de T. & J. Kearney, dans la cité de Montréal, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le (14) quatorzième jour de mai prochain A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Whitton,
No. 59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 avril 1877.

3163

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of Thomas Edwin Foster, individually and as having been a co-partner in the commercial firm of Foster, Wells and Shackell, insurance agents, contractor and trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, number twenty two, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the fourteenth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

(Signed), EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 19th April, 1877.

3182

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of Circé & Dumouchel, of the city of Montreal, merchant tailors, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been declared open to objection until the eighth day of May A. D. 1877, after which the dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
3152

Montreal, 19th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Lafontaine and Comtois, of the city of Montreal, grocer, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been declared open to objection until the eighth day of May A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
3150

Montreal, 19th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Ferrier Chartier, of Coaticooke, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the eighth day of May A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
3148

Montreal, 19th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal, } *Superior Court—Montreal.*
No. 581.

The Union Bank of Lower Canada, a body corporate and politic, having its chief place of business in the city of Quebec, said province of Quebec, and a place of business in the city of Montreal, Plaintiffs; vs. Thomas Kearney and John Kearney, both of the city of Montreal, merchants, doing business as such under the name and style of T. & J. Kearney, in the said city of Montreal, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the (14) fourteenth day of May next A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of their affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th April, 1877.

3164

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John Fraser, des cité et district de Montréal, marchand et importateur, Demandeur ; vs. Ann McDonald, des cité et district de Montréal, veuve de feu David Logan, en son vivant, de la dite cité de Montréal, commerçant, tant personnellement comme ayant été mariée au dit David Logan, et ayant été commune en biens avec lui, que comme tutrice légalement nommée aux enfant mineurs issus de son mariage avec le dit David Logan, à savoir : Elizabeth Logan et Mary Logan, aussi des cité et district de Montréal, héritiers du dit David Logan, Défenderesse. Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le quatorzième jour de mai A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 16 avril 1877. 3153

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles H. Fletcher, Demandeur ; Donald McLeod, Défendeur.
Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 19 avril 1877. 3167

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de D. A. McMillan, de Papineauville, commerçant, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le huitième jour de mai, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

Union Buildings,
43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 19 avril 1877. 3175

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael J. Harper, hotelier, de Warden, dans le township et comté de Shefford, district de Bedford, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, au village de Waterloo, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain emplacement situé à Warden, dans le township et comté de Shefford, formant partie du lot numéro vingt-trois, dans la sixième rangée de concessions du dit township de Shefford ; borné et décrit comme suit : commençant à quarante pieds au sud-est du coin sud-est de la

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

John Fraser, of the city and district of Montreal, merchant and importator, Plaintiff ; vs. Ann McDonald, of the city and district of Montreal, widow of the late David Logan, in his lifetime, of the said city of Montreal, trader, as well personally as having been married to the said David Logan, and having been *commune en biens* with him as tutor legally appointed to the minor children issue of her marriage with the said David Logan, to wit : Elizabeth Logan and Mary Logan, also of the said city and district of Montreal, heirs of the said David Logan, Defendant. A writ of attachment has issued in the above cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fourteenth day of May A. D. 1877, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of her affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 16th April, 1877. 3154

INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles H. Fletcher, Plaintiff ; Donald McLeod, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 19th April, 1877. 3168

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of D. A. McMillan, of Papineauville, trader, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the eighth day of May, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

Union Buildings,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th April, 1877. 3176

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael J. Harper, hotel-keeper, of Warden, in the township and county of Shefford, district of Bedford, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Waterloo, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain building lot lying at said Warden, in the said township and county of Shefford, forming part of the lot number twenty three, in the sixth range of lots of the said township of Shefford ; bounded and described as follows : commencing forty feet south easterly of the south east corner

maison érigée sur le dit emplacement, du côté sud-ouest du chemin tel qu'actuellement ouvert, et onze perches (rods) du coin ouest d'un certain moulin à farine, la propriété de Mark Whitcomb ou représentants; de là dans une direction nord-est suivant le dit chemin, dix perches et seize mailles; de là à angle droit avec le dit chemin dans une direction sud-ouest à la rivière (Mill Pond), à la marque des hautes eaux à une borne; de là suivant la dite rivière (Mill Pond) à un certain rocher, à une distance de quinze perches du coin du dit moulin à farine en remontant la dite rivière; de là en droite ligne au lieu de départ, supposé contenir le dit emplacement trois quarts d'acre de terre en superficie, le tout plus ou moins—avec l'hôtel et autres bâtisses dessus construites.

2. Et enfin, un certain lot de village ou emplacement situé dans le village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, étant partie du lot de village numéro (4) quatre, du quarré numéro (10) dix, du dit village, partie du lot numéro vingt et un, de la quatrième rangée de concessions du dit township de Shefford, (le dit lot et autres maintenant inclus dans les limites assignées au dit village de Waterloo), cette partie du dit lot de village étant quarante pieds de front sur toute la profondeur du dit lot, ensemble un droit de passage de dix pieds de large sur sa longueur du dit lot; et borné à l'ouest en front par la rue Foster, à l'arrière au terrain de l'Eglise Universaliste, du côté sud par le dit passage, et du côté nord par les représentants George Hudon—ensemble le magasin et résidence à deux étages et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, dans le dit village de Waterloo, MARDI, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, P. Q., 18 avril 1877.

[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James McClure, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant intérêt à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé dans le village de Longueuil, dans le comté de Chambly, contenant soixante-dix pieds de front jusqu'au trait quarré nord-est, et quatre vingt-dix pieds jusqu'au trait quarré sud-ouest sur cent trente-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord-est par la rue Grant, et au sud-ouest par un nommé Henry J. Gear, au nord-ouest par la rivière Saint-Laurent, et de l'autre côté au sud-est par Jacques Lépérance—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées. Le dit immeuble connu et désigné sous le numéro cent vingt-quatre, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, sujet aux conditions stipulées dans un acte fait entre A. P. Jodoin, maire de Longueuil susdit, et le failli, passé le premier jour de février A. D. 1876, concernant la construction d'un mur et d'un trottoir sur la ligne nord-ouest du dit lot.

of the house erected on the said emplacement, on the south west side of the road as now travelled, and eleven rods from the west corner of a certain grist mill owned by Mark Whitcomb or representatives; thence running a north easterly course along said road, ten rods and sixteen links; thence at right angle with the said road in a south westerly course to the Mill Pond at high water mark, at a stake and stone boundary; thence along said Mill Pond, to a certain ledge fifteen rods up the river from said grist mill's corner; thence in a straight line to place of commencement, supposed to contain said emplacement three fourths of an acre of land, in superficies, more or less—with the hotel and other buildings thereon made.

2. And lastly, a certain village lot or emplacement lying being and situate in the village of Waterloo, in the said county of Shefford, being part of village lot number (4) four, in block number (10) ten, of the said village or part of the lot number twenty one, in the fourth range of lots of the said township of Shefford, (the said lot with others now included in the limits assigned to the said village of Waterloo), that part of said village lot being forty feet in front by the depth of the said village lot, together with the right to a passage ten feet wide by the length of said lot; and bounded west in front by Foster street so called, in rear by the Universalist Church lot, on the south side by the said passage, and on the north side by the representatives George Hudon—together with the two story store and dwelling and other buildings thereon made.

To be sold at the registry office, in the said village of Waterloo, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE now next, at TEN of the clock in the forenoon.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, P. Q., 18th April, 1877.

[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James McClure, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to makethem known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate at the village of Longueuil, in the county of Chambly, containing seventy feet in front to the north east *trait quarré*, and ninety feet to the south west *trait quarré* by one hundred and thirty three feet in depth, the whole more or less; bounded to the north east by Grant street, and to the south west by one Henry J. Gear, on the north west by the river Saint Lawrence, and on the other side to the south east by Jacques Lépérance—with a house and other buildings thereon erected. Said immovable known and distinguished as number one hundred and twenty four, on the official plan and book of reference for the village of Longueuil aforesaid, subject to the conditions set forth in a deed made between A. P. Jodoin, mayor of Longueuil aforesaid, and the insolvent, executed on the first day of February A. D. 1876, as to the construction of a wall and side walk on the north west boundary of the said lot.

Pour être vendu au bureau du soussigné, dans la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

THOMAS DARLING,
Syndic.

No. 182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 avril 1877. 3179
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Valérie Paquette, veuve de Joseph Lanthier, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les lots de terrains ou emplacements sis et situés dans le village Saint-Jean-Baptiste, de la paroisse de Montréal, désignés sous les numéros 120 et 121, sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro dix (10), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse de Montréal—avec une maison en bois lambrissée en briques dessus construite.

2. Les lots de terrains ou emplacement sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et désignés sous les numéros, 44, 45, 46, 79, 80, 81, 82 et 83, sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro douze cent sept (1207), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal—sans bâtisses.

Pour être vendus au palais de justice, en la salle réservée pour les procédés en faillite, en la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. L. CHAPUT,
Syndic.
3143

Montréal, 18 avril 1877.
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Osro Dustin, d'Ayers Flats, Q., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau, du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, plus particulièrement connue comme partie du lot numéro deux, dans le septième rang des lots du dit canton, situé sur le côté nord-est du chemin public, conduisant de la station de Ayers Flat au village de Magog, et décrite comme

To be sold at the office of the undersigned, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of JUNE, 1877, at TEN of the clock in the forenoon.

THOMAS DARLING,
Assignee.

No. 182, Saint James street.
Montreal, 19th April, 1877. 3180
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Valerie Paquette, widow of Joseph Lanthier, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The lots situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, of the parish of Montreal, designated as number 120 and 121, on the subdivision plan of lot number ten (10), on the official plan and in the book of the said village of Saint Jean Baptiste, in the said parish of Montreal—with a wooden house encased in brick thereon erected.

2. The lots of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, designated as numbers 44, 45, 46, 79, 80, 81, 82 and 83, on the subdivision plan of lot number twelve hundred and seven (1207), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, in the said city of Montreal—no buildings.

To be sold at the court house, in the city of Montréal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of JUNE, 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. L. CHAPUT,
Assignee.
3144

Montreal, 18th April, 1877.
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Osro Dustin, of Ayers Flats, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Hatley, more particularly known as part of the lot number two, in the seventh range of lots in the said township, lying on the north easterly side of the highway, leading from Ayers Flat station to Magog village,

suit : commençant à un point sur le côté nord-est du dit chemin public, vis-à-vis du coin nord-ouest de la nouvelle bâtisse ou du nouveau magasin ; de là nord-est le long du dit chemin public, une distance de huit perches, mesure précise ; de là est à angles droits avec le dit chemin public la distance de quinze perches ; de là nord-ouest, la distance de huit perches sur une ligne parallèle avec le dit chemin public ; de là ouest, sur une ligne parallèle avec le côté sud-est de la terre par le présent décrite jusqu'au point de départ, la distance de quinze perches, mesure précise ; contenant trois quarts d'acres de terre avec un chemin carrossable d'une largeur suffisante sur le côté nord-ouest de la dite bâtisse ou du dit magasin, pour communiquer du dit chemin public à la ligne en arrière de l'étendue de terre par le présent décrite, le tout tel que mentionné dans un acte de vente d'icelle consentie par Carlton Ayer à un nommé Calvin Dustin, passé devant Charles M. Thomas, notaire public, en date du dix-huitième jour de septembre 1871, et enregistrés sous le numéro 131—avec toutes les améliorations dessus faites et bâtisses sus-érigées.

Pous être vendue au magasin du dit failli, à Ayer's Flat, P. Q., MERCREDI, le TRENTIEME (30) jour de MAI 1877, à UNE heure de l'après-midi.

R. W. OLIVER,
Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
Bâtisses Union,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 avril 1877. 3183
[Première publication, 21 avril 1877.]

and described as follows : commencing at a point on the north easterly side of the said highway, opposite to the north westerly corner of the new building or store ; thence south easterly, along said highway, a distance of eight rods, exact measure ; thence easterly, at right angles with the said highway the distance of fifteen rods ; thence north westerly, the distance of eight rods on a line parallel with said highway ; thence westerly on a line parallel with the south easterly side of the land hereby described to the place of beginning, the distance of fifteen rods exact measure, containing three quarters of an acre of land, together with a carriage road of sufficient width on the north westerly side of the said building or store to communicate from the said highway to the rear line of the piece of land hereby described, the whole as mentioned and contained in that certain deed of sale thereof from Carlton Ayer to one Calvin Dustin, dated and passed before Charles M. Thomas, notary public, the eighteenth day of September, 1871, and registered under number 131—together with all the betterment building and improvements thereon erected.

To be sold at the store of said insolvent, in Ayer's Flat, P. Q., on WEDNESDAY, the THIRTIETH (30th) day of MAY, 1877, at ONE o'clock in the afternoon.

R. W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
Union Buildings,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th April, 1877. 3184
(First published, 21st April, 1877).